

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SANTÉ

VILLE DE LIMOGES 2015-2020



Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école primaire de Beaune-les-Mines

Rapport de suivi 2019



Le CCAS certifié pour la mise en œuvre d'un système de management de l'énergie dans les EHPAD et ses résidences autonomes.



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION


LIMOGES
ville santé citoyenne

Avant-propos	p. 3
Introduction	p. 4
Rappel des enjeux pour la Ville	p. 4
Rappel de l'approche	p. 4
Une priorité : le bien-être de tous	p. 5
L'institution « Ville de Limoges » : un devoir d'exemplarité	p. 6
1 - Les actions liées au bâti	p. 6
2 - Les actions liées au déplacement	p. 11
3 - Les actions liées à l'amélioration du tri sélectif	p. 12
4 - Les actions liées à la santé	p. 12
Volet économique	p. 16
1 - Le soutien à l'innovation	p. 16
2 - Le soutien à la proximité	p. 19
3 - Le développement touristique	p. 24
Volet social	p. 28
1 - Limoges, une ville apaisée	p. 28
2 - Limoges, une ville sûre	p. 37
3 - Limoges, une ville solidaire	p. 39
Volet environnemental	p. 46
1 - L'aménagement	p. 46
2 - L'énergie et l'air	p. 53
3 - L'eau et la biodiversité	p. 55
Une démarche : Limoges Ville Santé Citoyenne	p. 59
Définition	p. 60
Avancée de la démarche	p. 60
1 - La charte « Limoges Ville Santé Citoyenne »	p. 60
2 - Le Contrat Local de Santé	p. 62
3 - Le Conseil Local de Santé Mentale	p. 63

AVANT-PROPOS

« Entre le pessimisme désespéré et l'optimiste satisfait, la seule certitude raisonnable est le volontarisme. » Albert Jacquard

Mon premier mandat a été marqué par mon engagement à faire de la santé, telle que définie par l'Organisation Mondiale de la Santé comme un état complet de bien-être physique, mental et social, une priorité dans la mise en œuvre des politiques publiques portées par la Ville. Ainsi, l'imbrication de cet engagement avec celui de mieux prendre en compte le développement durable dans tous les projets municipaux tant dans les domaines social, économique et environnemental qu'en matière de gestion du patrimoine bâti de la Ville, participe à l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens.

Le présent rapport a pour vocation de porter à la connaissance du lecteur l'ensemble des actions entreprises par la Ville au cours du mandat écoulé avec notamment en points d'orgues pour l'année 2019 :

- La poursuite des efforts engagés pour, à la fois, réduire l'empreinte carbone de la Ville et diminuer ses dépenses énergétiques avec l'expérimentation d'un dispositif de métrologie permettant le suivi, local par local et heure par heure, du chauffage et de la consommation en gaz pour un confort harmonieux et économique des usages.
- L'étude lancée pour faire du futur EHPAD Marcel-Faure un bâtiment autonome en matière de consommation électrique avec l'installation de panneaux photovoltaïques.
- Le soutien aux commerces de proximité avec l'instauration d'un abattement sur la taxe foncière des petites entreprises commerciales qui vient renforcer le partenariat déjà existant avec la CCI en faveur du maintien d'une offre commerciale diversifiée et de qualité en centre-ville.
- Les travaux d'aménagement en centre-ville pour pacifier l'espace en privilégiant les modes doux sans oublier l'achèvement des travaux de rénovation des Halles Centrales dont les commerçants s'attachent à apporter à la population un approvisionnement de qualité et une animation nouvelle en cœur de ville.
- L'organisation, sur une semaine, de l'exposition « Mange, bouge et kiffe » à destination des scolaires et du grand public sous forme d'un parcours ludique et de conférences pour aider à comprendre les enjeux d'une bonne alimentation et de l'importance de lutter contre la sédentarité.
- L'attention toujours portée à la qualité des repas proposés dans les restaurants scolaires consacrée par l'étude réalisée par un laboratoire indépendant qui a conclu à l'absence d'excès de matières grasses dans les préparations, et le recours toujours plus important aux produits issus de l'agriculture raisonnée ou biologique.
- L'extension à trois écoles maternelles du procès de réduction des perturbateurs endocriniens déjà mis en œuvre dans l'ensemble des crèches municipales qui a connu son apothéose avec la mise en service de plateaux en porcelaine créé spécialement pour la Ville en remplacement des assiettes précédemment utilisées.
- L'accueil unanime du jury chargé d'évaluer les candidatures à l'adhésion du Réseau français des Villes Santé de l'OMS, club très select que la Ville a rejoint en fin d'année notamment grâce à l'expertise qu'elle a acquise au cours de la mandature passée.

Je vous invite à découvrir par le menu ces actions et bien d'autres dans les pages suivantes.

Émile Roger Lombertie
Maire de Limoges

INTRODUCTION

« Faire du bien-être des habitants de Limoges la priorité. »

Rappel des enjeux pour la Ville

Face aux enjeux majeurs de repenser un développement durable de nos territoires, et afin de s'inscrire dans les politiques européennes, nationales et locales, les élus de la Municipalité de Limoges, ont approuvé en mars 2015 un plan de développement durable à mettre en œuvre sur 2015-2020, durée de la mandature.

Pour cela, avait été affirmé le souhait d'une action réelle perceptible et mobilisatrice, pour que tous, habitants, acteurs publics, socio-économiques de la Ville s'approprient **une ambition** : faire de Limoges une référence en Développement Durable, en s'appuyant sur **une thématique** : la santé environnementale et **une démarche**, dite « Ville Santé », pour **faire du bien-être des habitants la priorité**.

Ce triptyque avait amené la municipalité à s'imposer un devoir d'exemplarité pour la Ville en tant qu'entité et pour l'exercice de ses compétences.

C'est pour cela, qu'avant de décliner la présentation des actions entreprises à fin de mise en œuvre du plan, sur les 3 piliers, économique, social et environnemental du plan, il est présenté les premières évolutions proposées pour répondre à cette volonté d'exemplarité, à commencer par le Bilan de Gaz à Effet de Serre (BGES), point de départ d'une politique qui se veut mesurable.

Rappel de l'approche

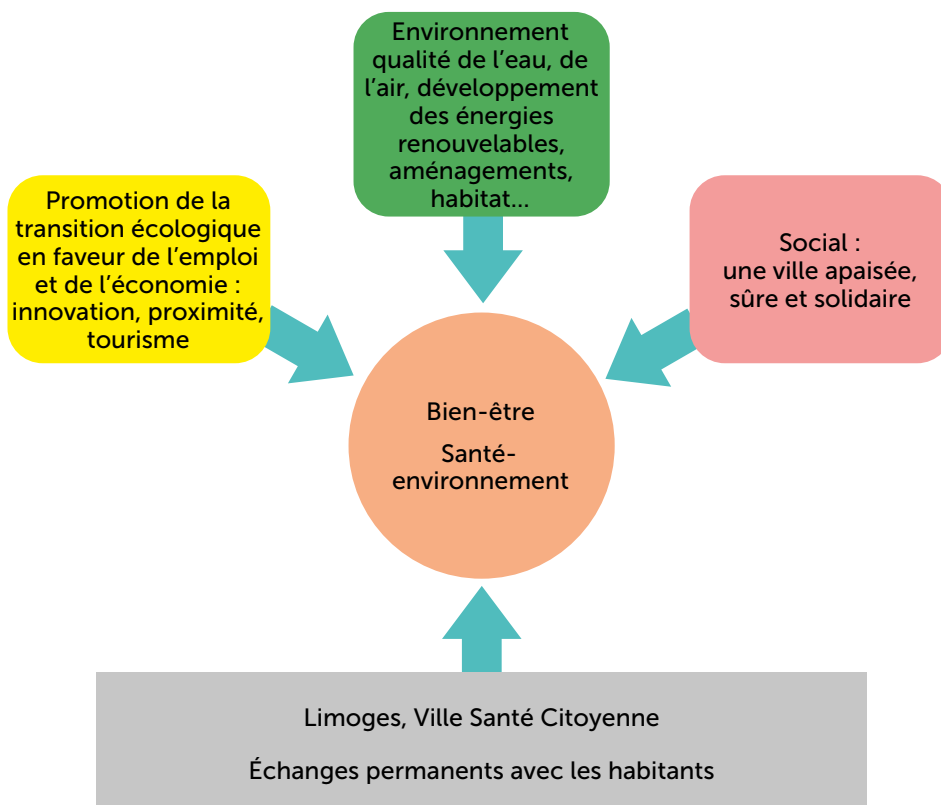
La Ville de Limoges aborde le sujet du développement durable sous l'angle original d'une intervention forte et transversale sur le thème de la **santé environnementale**.

En effet, la santé environnementale comprend l'ensemble des interactions entre l'homme et son environnement, et l'influence de la qualité de l'environnement sur la santé des générations actuelles et futures.

Elle concerne l'impact de notre mode de vie et de notre consommation quotidienne sur notre santé et notre environnement.

Au travers de la place centrale qu'est ainsi donnée à l'Homme et à sa responsabilité sur l'environnement, il est proposé une approche participative, inclusive, dynamique et globale du Développement Durable et de la Santé pour parvenir à « *un état complet de bien-être physique, mental et social* » (définition de la santé selon l'Organisation Mondiale de la Santé).

La Ville propose dans ce plan un ensemble d'actions respectueuses des principes du Développement Durable et qui concourent au bien-être de tous, suivant le schéma suivant :



UNE PRIORITÉ :
LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

L'INSTITUTION « VILLE DE LIMOGES » : UN DEVOIR D'EXEMPLARITÉ

« La Ville de Limoges sera exemplaire et mesurera ses efforts dans le temps. »

Rappel du plan :

Afin de montrer toute sa détermination pour amener la Ville de Limoges vers la référence en matière de Développement Durable et de Santé environnementale, le Maire et la municipalité entendent faire participer de manière stricte l'institution « Ville de Limoges », et impliquer l'ensemble des élus et agents dans cette politique.

Son activité intègre les objectifs de réduction d'émission de GES sur la base du programme d'actions suivant :

Actions

- Réaliser un bilan d'émission de gaz à effet de serre pour l'institution et fixer des objectifs de réduction ambitieux.
- Réaliser un audit de la consommation d'énergie du patrimoine bâti de la Ville, et proposer un programme d'actions pour atteindre les objectifs du Plan Climat Énergie Territorial,
- Rationaliser son parc bâti en densifiant ses activités afin de réduire les espaces libres énergivores,
- Tendre à un objectif de zéro déchet non recyclable,
- Améliorer la qualité des repas servis par la Ville (crèche, écoles, EHPAD ...) en diminuant la quantité de sel et en augmentant de manière significative la part du « biologique » dans les menus,
- Diminuer sa flotte de véhicules, encourager les mutualisations et augmenter la part de l'électrique dans la flotte restante,
- Améliorer la qualité de vie au travail.

Pour aller encore plus loin

En voulant montrer un caractère exemplaire et afin de se fixer des objectifs mesurables, la Ville a réalisé en 2015 un premier bilan de gaz à effet de serre des activités municipales dont les conclusions livrées dans le rapport de suivi de 2015, évaluaient les émissions annuelles à 11.561 tonnes de CO₂, dont la moitié proviennent des sources fixes de combustion.

Au regard de ces conclusions, la Ville de Limoges avait souhaité enrichir le programme d'actions arrêtés en 2014 pour permettre une réduction de 30 % de ces rejets de gaz à effet de serre à l'horizon 2020.

Actions complémentaires

- développer un système de management de l'énergie (modèle norme ISO 50001), en commençant par une expérimentation dans les EHPAD,
- rénover thermiquement le bâtiment de l'Hôtel de Ville,
- mettre en œuvre un programme de remplacement des fenêtres et des portes des façades dans le patrimoine scolaire municipal,
- augmenter le nombre de bâtiments publics raccordés

aux différents réseaux de chaleur et notamment ceux à dominante biomasse,

- mettre en place un programme de remplacement des chaudières fuel par du gaz,
- produire de l'énergie renouvelable, électrique solaire à partir de panneaux solaires photovoltaïques, ou énergie hydraulique, voire méthanisation
- mettre en place des actions de sensibilisation au bilan carbone de la chaîne animale au parc animalier de l'Aurence,
- poursuivre la sensibilisation de l'équipe municipale à l'impact carbone et de la COP21.

Suivi du programme d'actions :

1 - LES ACTIONS LIÉES AU BÂTI

SORTIR DU CHAUFFAGE AU FUEL, EN PRIVILÉGIANT LES RACCORDEMENTS AU RÉSEAU DE CHALEUR À ÉNERGIES RENOUVELABLES, ET SINON, INSTALLANT DES CHAUDIÈRES GAZ

■ 2015

4 chaudières fuel ont été remplacées : 3 sont des chaudières gaz à condensation reliées au réseau de distribution du gaz de ville, dans le cadre du protocole 2015-2017 signé par la Ville avec GrDF, et une au réseau de chaleur du Val de l'Aurence, énergie produite à plus de 80% par la combustion de biomasse (bois).

Éléments d'évaluation : Le GIEC (Groupe d'Experts International sur le Climat) attribue une baisse d'émission de 25% de CO₂ pour le passage du fuel au gaz et de 100% pour le passage au bois. Ainsi compte tenu des consommations de ces 4 sites, il est estimé que cette action permette l'économie de 150 tonnes de rejet de CO₂ par an (dont la moitié pour le seul site connecté à la biomasse) pour un investissement de 63,6k€.

L'association AMORCE a conclu qu'en 2013, le coût de la chaleur produite *via* le chauffage urbain ou le gaz de ville était inférieur, respectivement de 34% et 22,5% par rapport au fuel domestique.

■ 2016

Deux raccordements de bâtiments municipaux au réseau de chaleur biomasse du Val de l'Aurence ont eu lieu en 2016. Il s'agit du gymnase Sainte-Claire géré par la Ville, et de l'EHPAD Joseph-de-Léobardy, géré par le CCAS.

De plus, dans le cadre de ce même protocole avec GrDF, 3 chaudières fuel ont été remplacées par des chaudières gaz à condensation reliées au réseau de distribution du gaz de ville.

Eu égard à leur consommation et au ratio présenté ci-dessus, il est estimé que cette action permette l'économie d'environ :

- 100 tonnes de CO₂ par an et 34% de frais de fonctionnement pour un investissement de 15 k€ pour le gymnase et 30 k€ pour l'EHPAD pour les sites raccordés au réseau de chaleur,
- 75 tonnes de CO₂ par an et 22% de frais de fonctionnement pour un investissement de 50 k€, pour les sites passés au gaz.



Chaufferie biomasse du Val de l'Aurence

■ 2017

Dans le cadre du protocole d'accord avec GrDF, 3 chaudières fuel ont été remplacées par des chaudières gaz à condensation reliées au réseau de distribution du gaz de ville.

Eu égard à leur consommation et au ratio présenté ci-dessus, il est estimé que cette action permette l'économie d'environ 75 tonnes de CO₂ par an et 22% de frais de fonctionnement pour un investissement de 50 k€.

■ 2018

Toujours dans le cadre du protocole d'accord signé entre la Ville et GrDF pour la période 2017-2020, remplacement de trois chaudières fuel par trois chaudières gaz à condensation reliées au réseau de distribution du gaz de ville (groupe scolaires Vigenal, groupe scolaire Bénédictins, école primaire Jean-Zay).

Suite au déploiement du réseau de Chauffage Urbain depuis la chaufferie Biomasse vers le secteur de La Bastide, la ville a souhaité optimiser le nombre d'établissements raccordés sur cette canalisation. Ce sont ainsi 10 stations de chauffage urbain qui ont été mises en place en remplacement de trois chaudières fuel et de sept chaudières gaz dans les groupes scolaires La Brègère, Bastide, Blanchot (primaire et maternelle), gymnases Grellet et Marcelle-Esnault, restaurant scolaire Beaublanc, crèche Bastide, espace Detaille (antenne mairie Bastide), stade de La Bastide.

L'investissement de la Ville pour la mise en œuvre des 3 chaudières gaz s'est élevé à 62 k€ permettant une économie d'environ 74 tonnes de CO₂ par an.

Dans le même temps, l'investissement dans les 10 sous-stations de chauffage urbain s'est élevé à 213 k€ pour une économie attendue de 500 tonnes de CO₂ par an.

■ 2019

Dans le cadre du protocole d'accord signé entre la Ville et GrDF pour la période 2017-2020, quatre chaudières fuel ont été remplacées par quatre chaudières gaz à condensation reliées au réseau de distribution du gaz de ville (maternelles Carnot, Chabot, Saint-Lazare et primaire Herriot-Nord).

Suite au déploiement du réseau de chauffage urbain vers La Bastide à partir de la chaufferie biomasse, la Ville de Limoges continue d'optimiser le nombre d'établissements raccordés sur le passage de cette canalisation.

Cette deuxième tranche comprend deux sous-stations de chauffage urbain mises en remplacement de trois chaudières au fioul et de sept chaudières au gaz (groupe scolaire et gymnase Jean-Macé).

DIMINUER LE PARC DE TRANSFORMATEUR-PROPRIÉTAIRE CONSOMMATEURS ET ÉNERGIVORES

■ 2018

La Ville a fait le choix de muter ses installations électriques de grosse puissance en échangeant le mode d'approvisionnement à partir du réseau ENEDIS : mise en place d'un raccordement direct basse tension à la place d'un poste électrique haute tension avec transformateur propriétaire.

La tranche 2018 a concerné le Parc Auto (garage) de la Ville et le parking Roosevelt

■ 2019

Par son choix de muter ses installations électriques de grosse puissance en changeant le mode d'approvisionnement à partir du réseau ENEDIS, la Ville a mis en place un raccordement direct basse-tension à la place d'un poste électrique haute-tension avec transformateur propriétaire sur l'alimentation générale du groupe scolaire Les Homérides (maternelle et primaire).

RATIONALISER SON PARC BÂTI AFIN DE RÉDUIRE LES ESPACES LIBRES ÉNERGIVORES

■ 2015

La Ville a fait le choix de rationaliser l'utilisation d'une partie de son patrimoine immobilier la plus énergivore, mis au regard de l'activité présente (utilisation sur un faible nombre de jours par an par exemple).

Il n'y a pas eu ni de coût direct, ni de gain, pour l'année 2015 écoulée qui a permis de démarrer les audits.

■ 2016

En 2016, les efforts se sont particulièrement portés sur le patrimoine le plus touché par la vacance, à savoir le

patrimoine scolaire avec la désaffectation de deux écoles. L'ancien local des objets trouvés a également été cédé.

En complément de cette première mesure, la Ville de Limoges a conclu, en 2016 un marché avec la société TB Maestro SA, experte dans la gestion du maintien d'actifs immobiliers des organisations, pour conduire une étude stratégique de diagnostic et d'optimisation du patrimoine immobilier qui est affecté à la Direction de la jeunesse (écoles, restaurants scolaires, crèches, halte-garderie, centres de loisirs situés à Limoges et à Chaptelat).

L'étude se déroule pendant environ six mois, d'octobre 2016 à avril 2017.

Le montant de l'étude est de 97,9 k€ TTC.

La vente du local des objets trouvés a permis un gain de 155 000€ en 2016, et ces 3 bâtiments représentaient une consommation annuelle d'énergie d'environ 270 MWh, soit une économie sur le budget de fonctionnement relatif à l'énergie de la Ville d'environ 21,5 k€, et une diminution de 76 tonnes de rejet de CO₂/an.

■ 2017

L'étude TB Maestro concernant la mise en place d'un schéma directeur immobilier a été restituée en mai 2017 (rédaction de carnet de santé et préconisations quant à la hiérarchisation des travaux, pistes d'optimisation de ce patrimoine immobilier...).

Par ailleurs 2017 a vu la continuation des cessions du patrimoine municipal vacant dont les plus significatifs sont :

- L'immeuble municipal situé 1 rue de la Passerelle,
- Un ancien local professionnel situé 4-8 rue Eugène-Varlin,
- 10 appartements dans différentes copropriétés.

Un bail emphytéotique a également été signé avec le Ministère de l'intérieur afin de mettre à disposition un bâtiment de 3 900m² au sein de l'ancienne caserne de Beaublanc afin d'accueillir la commission du contentieux du stationnement payant.

Enfin, la Ville de Limoges a procédé à la démolition d'un certain nombre de biens immobiliers vacants et vétustes au rang desquels nous pouvons citer notamment diverses « barrettes » de logements sur la cité municipale du Vigenal.

La vente de ces biens a entraîné une ressource de plus de 680 k€.

■ 2018

En 2018, la rationalisation du patrimoine s'est traduite par la vente de biens ne présentant plus d'utilité pour la collectivité en réponse à l'appel de promoteurs souhaitant créer une offre de logements dans un bâti rénové en cœur de ville pour limiter le recours à l'habitat diffus hors Limoges en limitant les déplacements et les émissions de CO₂. Ces opérations ont notamment concerné l'ex- Présidial et l'ancienne école du Présidial.

Dans le même temps, la Ville a poursuivi la mise en vente de biens municipaux à vocation d'habitat (appartements).



Le Présidial

Sur la fin de l'année, la Ville a adopté un Schéma Directeur Immobilier concernant le patrimoine culturel afin d'établir un état des lieux permettant d'apprécier la qualité des bâtiments et leur état d'occupation et fonctionnel.

Il s'agit ainsi d'objectiver les interventions et optimisations à réaliser sur ce patrimoine bâti de la collectivité.

Enfin, la ville a procédé à la démolition d'un certain nombre de biens immobiliers vacants et vétustes (maisons d'habitation, locaux techniques, anciens bâtiments AFPA de La Font-Pinot, ...).

Ces opérations ont permis de constater des recettes d'investissement pour un montant de 2M€ en 2018 et une baisse des coûts de fonctionnement (énergie, entretien, taxes, ...) liés aux sites cédés ou démolis.

■ 2019

En 2019, la Ville a poursuivi la connaissance de son patrimoine immobilier en consolidant son inventaire stratégique partagé et sa traduction cartographique *via* le Système d'Informations Géographiques.

L'étude confiée fin 2018 au cabinet TB Maestro a été restituée en juin 2019 et a abouti à la rédaction du Schéma directeur des biens immobiliers culturels avec notamment la rédaction de Carnets d'identité et de santé et des préconisations quant à la hiérarchisation des travaux d'entretien et d'investissement ainsi que des pistes d'optimisation de ce patrimoine.

Par ailleurs, au cours de l'année 2019, la Ville a réalisé vingt-trois opérations de cessions générant un montant global de recettes de 1 358 K€. Il s'agit notamment de parcelles et ensembles immobiliers en vue d'opérations d'aménagements ainsi qu'une dizaine d'appartements cédés en primo accession.

Enfin, dans sa démarche d'optimisation du parc immobilier, la Ville a procédé à la démolition d'un certain nombre de biens vacants et vétustes permettant d'éviter les risques de squats, de baisser les coûts de fonctionnement et le nombre de m² d'immobilisations physiques (maison d'habitation, ancien commissariat de police désaffecté...).

DÉVELOPPER UN SYSTÈME DE MANAGEMENT DE L'ÉNERGIE (MODÈLE NORME ISO 50001)

■ 2015

Le CCAS a mis en place dans l'ensemble de ses établissements d'accueil des seniors un système de management consistant en :

- la définition des facteurs d'influences énergétiques significatifs relatifs à la norme iso 50001,
- l'installation de sous-compteurs permettant le relevé de données liées aux facteurs d'influences,
- et, *in fine*, la maîtrise des consommations énergétiques,
- l'investissement en 2015 a été de 16,8 k€ pour le CCAS.

■ 2016

En 2016, l'expérimentation s'est poursuivie dans les 6 établissements pour personnes âgées du CCAS. Ainsi, après quelques menus travaux préliminaires, un relevé hebdomadaire des 110 compteurs par les agents a permis de réaliser les courbes exactes de consommation d'énergie par usages et pratiques professionnelles. L'analyse en cours permettra de modifier les pratiques afin de ne consommer exclusivement ce dont on a besoin et d'améliorer les rendements, notamment d'Eau Chaude Sanitaire.

Concernant la consommation électrique, de nouvelles méthodes d'analyse sont étudiées par les services, en utilisant la signature électronique des appareils. Les imperfections de gestion technique pourront alors être repérées et traitées espérant ainsi une baisse de 10 à 20 % des consommations. L'expérimentation pourrait donc être étendue en 2017.

Quelques compteurs supplémentaires ont été installés en 2016 pour un coût de 5 k€ afin d'améliorer les connaissances de certains usages comme l'hygiène du linge dans ces établissements.

Une aide financière relative aux CEE a été sollicitée en 2016 en vue de la certification ISO 50001.

■ 2017

Le principe d'une aide financière à la certification du système de management de l'énergie du CCAS a été confirmé. Elle a permis la mise en œuvre d'une assistance à la certification et contribué à la tenue de la première Revue du Management de l'Énergie en décembre 2017. Des critères d'analyse des usages énergétiques ont permis d'identifier ceux présentant un caractère significatif et ainsi de mettre en œuvre une gestion d'amélioration continue.

Pour chaque établissement, les cibles sont : la production de l'eau chaude sanitaire à destination de l'hygiène des résidents et celle à destination de la production et/ou du service des repas, et, pour l'électricité, à destination de la fabrication et/ou du service des repas. L'audit de certification est programmé début 2018.

L'évolution des offres de métrologie des consommations électriques a permis de choisir une plateforme Web pour le lancement, à titre de test en 2018 sur 7 sites municipaux, d'une télé relève des compteurs fournisseurs Enedis et Grdf et sous-comptage d'usage spécifique afin de vérifier les gains potentiels à en attendre.

L'animation de la démarche et les expérimentations menées en 2017 ont généré un coût de 5,5 k€ TTC.

■ 2018

Le système de management de l'énergie (SME) portant sur le périmètre des 4 EHPAD et des 3 résidences autonomie municipales du CCAS se voit attribuer la certification ISO 50 001 par l'AFNOR en octobre 2018.

Le rendement de la production d'eau chaude sanitaire amélioré en moyenne de 32% sur l'ensemble des sites.

Perception en 2018 d'une aide financière de 40 k€ du programme PRO-SME.

■ 2019

La Ville a poursuivi la mise en œuvre quotidienne du système de management de l'énergie (SMé) certifié ISO 50001. Cet outil permet de détecter et de corriger les dérives de consommations dès leur apparition. La stabilité des indicateurs de performance énergétiques traduit la matérialité des « dépenses évitées » sur le périmètre des quatre EHPAD et des trois Résidences autonomie du CCAS de la Ville de Limoges.

METTRE EN PLACE UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE PERFORMANT À L'ÉCOLE DES FEUILLANTS

■ 2015

Afin de diminuer les dépenses énergétiques, de renforcer l'attention des élèves, et d'atténuer la fatigue visuelle, la Ville a amélioré les conditions lumineuses dans les salles de classe en déployant le système « School Vision » à titre expérimental à l'école des Feuillants.

En effet, outre les économies d'énergie, le système permet d'adapter la couleur et l'intensité lumineuse en fonction des activités de la journée (couleur plus douce et intensité plus basse pour les activités « reposantes » type lecture, couleur plus vive et plus intense pour les évaluations ou les activités nécessitant davantage de concentration).

Le coût d'investissement en 2015 a été de 60 k€

Ce système d'éclairage abaisse la consommation d'électricité de 50% par rapport à l'ancien système.

EXPÉRIMENTER UN DISPOSITIF DE CHAUFFAGE SALLE PAR SALLE, HEURE PAR HEURE,

■ 2018

L'école élémentaire Aristide-Beslais est dorénavant équipée d'un dispositif de pilotage différencié des radiateurs et de métrologie permettant un suivi en continu de la consommation de gaz.

Le coût de cette opération est de 15,3 k€ dont 12,5 k€ de logiciel et 2,8 k€ de remplacement des corps thermostatables.

La vérification de l'efficacité sur la consommation énergétique est en cours pour un premier bilan attendu.

■ 2019

Le retour de l'expérimentation sur l'école A.-Beslais visant à chauffer heure par heure / salle par salle, a permis de constater une réduction de 50% du besoin d'énergie à usage comparable tout en harmonisant le confort sur

l'ensemble des pièces occupées. Le temps de retour sur investissement est de 1,7 an.

La poursuite de la démarche d'innovation de la Ville est dorénavant mise en œuvre par l'intermédiaire de la nouvelle procédure de marché public adaptée à l'achat innovant. Le périmètre du marché public est constitué des sites scolaires Beslais et Blanchot ainsi que de l'EHPAD du Mas-Rome.

Lors du dernier Salon des maires, la Ville de Limoges et le groupe énergétique ENGIE ont officialisé cette contractualisation.

L'exploitation des données d'occupation des locaux et les nouvelles technologies des objets connectés (IOT) permettent d'envisager une réduction encore plus significative du besoin d'énergie que celle déjà constatée.

Par ailleurs, grâce à son système informatisé de Gestion technique centralisée, la DAB assure également la surveillance à distance d'une centaine d'installations dont soixante-huit chaufferies qui, pour certaines, peuvent désormais être pilotées dans une démarche d'économie d'énergie et de confort des usagers.

RÉALISER UN AUDIT DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DU PATRIMOINE BÂTI DE LA VILLE

■ 2016

L'étude a été confiée à EDF. L'entreprise a analysé les consommations énergétiques de 49 bâtiments représentant 72 846 m² de plancher, 11 710 MWh/an de consommation et 2 729 t CO₂/an. La moyenne de consommation du parc est de 148 kWh/an.m² soit un niveau de performance supérieur au parc français relatif aux bâtiments tertiaire (247 kWh/an.m²). Ce niveau est en phase avec les objectifs du Grenelle de l'environnement (plus de la moitié des bâtiments se situe en étiquette A, B ou C).

Cependant, 12 bâtiments ont été identifiés comme « à enjeu », dont 6 devant faire l'objet de travaux, et enfin 3 présenteraient des retours sur investissement de moins de 10 ans.

Un plan d'actions est en cours de définition pour répondre aux enjeux identifiés par cette étude.

Le coût de cette étude a été de 9 k€ TTC.

■ 2017

Les premières préconisations du plan d'actions mis en œuvre sont :

- mise en place de déstratificateur dans les équipements de grande hauteur pour uniformiser la température de l'air et améliorer la performance du système en place. Une baisse de 20% de consommation d'énergie est attendue à rigueur climatique équivalente,
- recours aux études SME (Système de Management de l'Énergie) à chaque opération de réhabilitation et de construction.

Réalisations 2017 :

- isolation par l'extérieur de la crèche de Beaubreuil pour un gain estimé de 15% de consommation d'énergie. Investissement : 110 k€ TTC,

- expérimentation d'utilisation d'un déstratificateur au gymnase des Sœurs-de-la-Rivière. Investissement : 8,8 k€ TTC.

RÉNOVER THERMIQUEMENT L'HÔTEL DE VILLE

■ 2016

Une consultation en vue d'une étude architecturale et thermique de l'Hôtel de Ville est lancée en 2016.

Pas de coût direct pour la Ville en 2016.

■ 2017

L'étude est confiée au cabinet d'architecte La Gare Architectes et au bureau d'études thermiques Larbre Ingénierie. Le diagnostic s'est porté sur les consommations passées et sur les gains à obtenir en fonction des différents scénarios d'intervention possibles. Ils seront arrêtés en 2018.

Montant de l'étude : 90 k€ TTC. Pas de dépense en 2017.

■ 2018

En 2018, l'étude a été achevée débouchant sur un dépôt du permis de travaux et lancement de la consultation des entreprises pour des travaux prévus à compter de 2019.

■ 2019

L'année 2019 a vu la concrétisation des études menées depuis 2017 sur la rénovation des façades de l'hôtel de ville. Les travaux de rénovation de la façade principale, des menuiseries et de mise en valeur ont été réalisés d'avril à décembre, conciliant économies d'énergie et préservation du patrimoine architectural remarquable.

Les travaux sur la façade ouest ont démarré en 2020.



L'hôtel de ville

REPLACER LES FENÊTRES ET LES PORTES DES FAÇADES DANS LE PATRIMOINE SCOLAIRE

■ 2016

En 2016, un programme de changements de plus de 80 portes et fenêtres a eu lieu dans 10 groupes scolaires. Des menuiseries bois double vitrage à haute performance énergétique ont été privilégiées.

493,5 k€ ont été dépensés pour ce programme en 2016.

À l'issue de 2 ou 3 saisons de chauffe, l'impact de cet investissement sur les consommations sera mesuré. Un gain de plus de 5% de consommation est attendu.

■ 2017

Le programme a continué en 2017 principalement sur le groupe scolaire de Landouge (menuiseries bois double vitrage).

L'investissement a été de 80,5 k€ TTC dont 26,8 k€ TTC à Landouge.

■ 2018

Poursuite du programme dans les groupes scolaires Joliot-Curie (9 525 €), Gérard-Philipe (23 k€), Cognac (24,8 k€) et Landouge (17,2 k€) pour un montant total de 74,7 k€.

■ 2019

La Ville a poursuivi le programme de rénovation des menuiseries dans le patrimoine de la Jeunesse : école Bellevue (60 k€), école Descartes (15 k€), crèche des Portes-Ferrées (12 k€).

En parallèle, des études ont été menées pour le remplacement des menuiseries des écoles de La Brégère, du Vignal et de Léon-Berland (travaux à réaliser en 2020).

PRODUIRE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE

■ 2016

4 écoles ont été sélectionnées pour accueillir des panneaux solaires photovoltaïques suite à l'étude réalisée par EDF. Un appel d'offres a été lancé en 2016 et déclaré infructueux. Il sera relancé prochainement.

Pas de coût direct pour la Ville en 2016.

■ 2017

L'appel d'offres a été relancé et attribué à Synergis.

Il prévoit la pose de 36 m² de panneaux solaires sur l'école Jean-Zay. La puissance installée sera de 8,8 kWc pour une production de 9 690 kWh/an entièrement réinjectée sur le réseau de distribution publique.

L'investissement en 2017 a été de 30 k€ TTC.

■ 2018

Une étude a été lancée en vue de la mise en place d'une autoconsommation collective dans le quartier des Portes-Ferrées sur le périmètre de la crèche, du gymnase et du groupe scolaire.

Mise en service de 36 m² de panneaux solaires sur l'école primaire Jean-Zay avec un raccordement ENEIDIS 9kW.

■ 2019

La Ville a poursuivi l'étude pour la mise en place d'une autoconsommation collective dans le quartier des Portes-Ferrées sur le périmètre de la crèche, du gymnase et du groupe scolaire.

Elle a lancé une étude pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le futur EHPAD Marcel-Faure, installation qui sera en autoconsommation totale pour une puissance comprise entre 50 et 60 kW.

Une expérimentation est conduite sur les bords de Vienne avec l'installation d'un abri-vélos équipé de panneaux

solaires permettant de recharger les batteries des vélos électriques. Cette expérimentation est réalisée sans coût pour la Ville puisqu'il s'agit d'une mise à disposition gratuite de la part du fournisseur qui souhaite tester son produit en conditions réelles.

2 - LES ACTIONS LIÉES AUX DÉPLACEMENTS

DIMINUER LA FLOTTE DE VÉHICULES ET VERDIR LE PARC

■ 2015

Sur fin 2014 et 2015, 4 véhicules électriques ont été achetés et la flotte a baissé de 23 véhicules. De plus, 2 vélos à assistance électrique ont été acquis pour les déplacements professionnels des agents.

L'investissement net a été pour la collectivité de 20 k€ (52 k€ d'achat minoré des 32 k€ de vente des véhicules).

D'après le GIEC, 14 véhicules légers « essence » et 13 « diesel » en moins avec une moyenne de 5000 km/an permet une économie de rejet de CO₂ par an de 30 tonnes/an.

La baisse de la flotte de 23 véhicules permet également une économie nette de 50 k€ de fonctionnement par an.

■ 2016

En 2016, la Ville a retiré de sa flotte 58 véhicules essence ou diesel parmi les plus anciens, essentiellement pour s'adapter aux besoins (véhicules peu roulant, et/ou fin du service).

Elle a par ailleurs acquis 18 nouveaux véhicules essentiellement techniques (camionnette / fourgonnettes) dont 6 à l'énergie électrique (soit une augmentation de 75% de son parc « électrique »).

La Ville dispose ainsi, fin 2016, d'une flotte de 446 véhicules avec les énergies suivantes : 14 électriques, 25 au GNV, 40 au GPL, 134 essence et 233 au gasoil.

Les véhicules retirés de la flotte sont mis en vente. Ils rapportent en moyenne 1 830 €/véhicule, soit un gain à terme sur les choix de 2016, d'environ 100 k€.

Le budget de renouvellement s'est fixé à 400 k€ en 2016.

D'après les ratios du GIEC, cette action en 2016 permet d'économiser 50 tonnes de CO₂/an, à rajouter au 30 tonnes économisés en 2015 par la même mesure.

■ 2017

En 2017, la Ville a retiré 44 véhicules anciens de son parc roulant.

17 véhicules neufs, dont 15 électriques ont été acquis, portant ainsi le parc à 419 (-6%) répartis comme suit :

29 électriques, 25 au GNV (--), 40 au GPL (--), 106 essence (-20 %), et 219 au gasoil (-6 %).

La vente des véhicules a rapporté à la Ville 57 k€ TTC.

Les 17 nouveaux véhicules ont coûté 313 k€ TTC.

■ 2018

La Ville a retiré 30 anciens véhicules de son parc roulant.

Dans le même temps, elle a procédé à l'acquisition de 31 véhicules neufs dont 15 voitures à énergie électrique et 8 vélos à assistance électrique.

Compte tenu des transferts à la communauté Urbaine et des mises à disposition, le parc roulant municipal se composait fin 2018 de 370 véhicules à moteurs se répartissant comme suit : 30 à énergie électrique, 14 fonctionnant au gaz naturel GNV, 34 fonctionnant au gaz de pétrole liquéfié GPL, 110 à essence et 182 diesel.

La Ville possède au total 16 vélos à assistance électrique.

En 2018, l'acquisition des 31 véhicules a représenté un investissement de 562,2 k€ TTC. La cession des anciens véhicules a rapporté 27.3 k€ TTC.

■ 2019

La Ville a retiré trois anciens véhicules de son parc roulant.

18 véhicules neufs dont 9 voitures à énergie électrique et 1 vélo à assistance électrique ont été acquis.

Compte tenu des transferts à la Communauté urbaine et des mises à disposition, le parc roulant municipal se composait fin 2019 de 396 véhicules à moteurs se répartissant comme suit : 37 à énergie électrique, 18 fonctionnant au gaz naturel GNV, 30 fonctionnant au gaz de pétrole liquéfié GPL, 102 à essence et 209 diesel.

La Ville possède également 17 vélos à assistance électrique.

En 2019, l'acquisition des 18 véhicules a représenté un investissement de 337,9 k€ TTC. La cession des anciens véhicules a rapporté 5 k€ TTC.

3 - LES ACTIONS LIÉES À L'AMÉLIORATION DU TRI SELECTIF

TENDRE À UN OBJECTIF DE ZÉRO DÉCHET NON RECYCLABLE

■ 2016

Un reporting de la collecte multi-déchets a été réalisé par « la boîte à papiers » en 2016. Il a mis en évidence que parmi les déchets collectés non recyclables, 47% aurait pu être valorisé dans une filière de tri.

Un plan d'actions est en cours d'élaboration pour améliorer la valorisation des déchets recyclables et une recherche est entreprise pour valoriser les essuie-mains aujourd'hui majoritaires dans les déchets non recyclables collectés.

Il n'y a pas eu de coût direct pour la Ville.

■ 2017

Dans le cadre de ce plan d'actions, des sèche-mains électriques ont été installés dans tous les espaces associatifs de la ville.

9 sèche-mains ont été installés en 2017.

■ 2018

La Ville continue de renforcer le tri sélectif au sein de ses services et à réduire le volume des déchets produits notamment au sein des espaces verts.

■ 2019

Les déchets verts ont connu une diminution de 30% au cours de la mandature. Ils sont valorisés sur place (mulching pour l'herbe de tonte, broyat pour le bois) ou en usine de méthanisation.

Une station de compostage a été installée pour les riverains dans le Jardin du Champ-de-Juillet. Ce système sera étendu à d'autres parcs à l'avenir.

INERTER LES DÉCHETS AMIANTÉS

■ 2018

La Ville a procédé à des études en vue de l'inertage des déchets amiantés.

Il s'agit de traiter et d'éradiquer complètement les déchets amiantés en les portant à très haute température jusqu'à leur point de fusion. Ce procédé de vitrification fait fondre les fibres d'amiante faisant ainsi disparaître leur toxicité.

Le procédé de vitrification par torche plasma constitue la seule alternative au stockage de ce type de déchets en décharge. Le matériau obtenu au terme de la fusion est inerte et valorisable notamment sous forme de granulats comme sous-couche routière.

En 2018, la ville a consacré 380 000 € au désamiantage et à l'inertage des déchets amiantés sur de nombreux chantiers dont le dépôt légal de la Bfm, les vestiaires de Beaublanc, le gymnase de Landouge, les ex-locaux AFPA.

■ 2019

La Ville privilégie la destruction des déchets amiantés en utilisant le procédé de traitement à haute température par torche à plasma.

En parallèle, des campagnes de repérage d'amiante sont effectuées afin de disposer, à terme, d'une cartographie des matériaux amiantés.

4 - LES ACTIONS LIÉES À LA SANTÉ

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

■ 2016

La Ville a démarré en 2016 le projet CONCERTO. Il s'agit d'une recherche / intervention sur une durée de 3 ans et demi relative à la mise en œuvre et à l'évaluation d'une démarche de concertation au sein de la collectivité afin d'améliorer la qualité de vie au travail : 4 directions de la Ville (Finances, CCAS, Culture et Espaces Verts) seront accompagnés par 8 enseignants chercheurs des laboratoires universitaires CREOP Limoges, CEREGE Poitiers, Lille, ESSEC Paris, HEC Montréal.

En 2016, la Ville a été lauréate d'un appel à projet en proposant une recherche-action relative à l'accompagnement du changement organisationnel et technique dans le cadre du projet de reconstruction de l'EHPAD Marcel-Faure à La Bastide. Il s'agit d'éviter que le bâtiment soit non adapté aux besoins des agents (ergonomie de conception). Il s'appuie sur une concertation accrue des agents.



Le futur EHPAD Marcel-Faure à La Bastide

2016 a également vu le développement du nouveau schéma d'organisation de la santé – sécurité au travail avec la mise en place de 102 assistants de prévention. Il est basé sur une nouvelle méthode : l'Analyse Préliminaire des Risques, qui vise à produire une évaluation *a priori* des risques, fonction de la détermination de la vraisemblance d'occurrence d'un évènement non souhaité. Une formation organisée par le CNFPT s'est tenue en octobre 2016 et se poursuivra en 2017.

Un plan d'intégration des retours à l'emploi dans le cadre d'une absence de plus de 6 mois est mis en place. Il est basé sur un accompagnement psychologique personnalisé.

Enfin un diagnostic règlementaire de la qualité de vie au travail a été réalisé auprès des agents de la Ville. L'analyse est en cours.

Le coût du projet CONCERTO est de 47 k€ sur la période (soit environ 15k€ par an) pris en charge par le Fond National de Prévention, essentiellement pour les frais de déplacement des intervenants extérieurs.

Le projet de recherche action relatif à l'EHPAD Marcel-Faure est doté d'une enveloppe de 290 k€ sur 3 ans également pris en charge par le Fond National de Prévention, essentiellement pour permettre les remplacements du personnel lors des ateliers concertation (200 k€) et 90k€ pour les frais du laboratoire Polytech de Bordeaux qui accompagne la démarche.

■ 2017

La continuité du projet CONCERTO a permis :

- la définition des objets de concertation comme l'évaluation des pratiques professionnelles « admissions » pour le CCAS, le dialogue de gestion concertée dans le cadre de la démarche de performance locale, le plan d'actions culture et le plan d'actions des espaces verts,
- l'accompagnement de la mise en place des espaces de concertation sur les directions pilotes,
- l'observation et la mesure des premiers effets produits dans ces espaces permettant de caractériser leur modalité d'organisation et de gestion dont les résultats seront connus en 2018 après présentation de trois publications à des colloques et revues scientifiques,
- la mesure des premiers effets de la concertation sur la qualité de vie au travail des participants (Modélisation en cours 2018).

De plus, la traduction de la méthodologie dans la réalisation d'une démarche sur les valeurs managériales conduite sur l'ensemble des directions de la collectivité a abouti à la réalisation d'une charte managériale.

Pas de nouveaux coûts engagés par la Collectivité pour le projet CONCERTO (cf. 2016).

■ 2018

Le processus d'analyse des résultats du projet concerto-s a permis d'ouvrir un champ peu exploité sur le rôle et la fonction des espaces de concertation dans le cadre de systèmes organisationnels traversés par des projets de changement.

La richesse et l'exploitation fine des données collectées a permis de les croiser afin de caractériser l'espace de concertation des autres formes et de le définir.

L'exploration des données quantitatives ont permis également de créer une échelle et de situer le rôle de la variable concertation mesurer les effets et sa participation sur la qualité de vie au travail.

Le suivi des espaces de concertation et ses effets sur le changement a permis de mieux accompagner les préoccupations des participants.

Il a pu être montré que les espaces de concertation se définissent par des caractéristiques communes à la concertation territoriale mais aussi par des composantes et phases spécifiques les rapprochant des épisodes stratégiques et espaces de conception tout en s'en différenciant par leurs composantes dans un projet.

La méthodologie de concertation a pu être généralisée à d'autres projets (projet stratégique du CCAS).

Elle a également pu être incrémentée dans le cycle de vie du management projet au niveau du Bureau des projets.

Enfin le projet concerto-s a fait l'objet de 3 articles dans des revues scientifiques et trois communications dans des colloques et congrès.

La charte managériale a bénéficié d'un pilotage et d'une animation qui s'est traduit par la réalisation d'un plan d'action et la réalisation de deux séminaires pour les encadrants sur les valeurs innovation, cohésion et confiance.

En lien avec l'opérationnalisation du plan d'action, un cycle de formation management à destination des encadrants a été programmé sur 2019.

■ 2019

Le projet a fait l'objet de plusieurs livrables de clôture remis au Fond national de Prévention, notamment un plan d'action visant à poursuivre les actions engagées au sein de la collectivité.

Dans ce cadre plusieurs typologies d'actions ont été réalisées.

Sur la diffusion des connaissances :

- organisation de deux séminaires (juin et décembre) pour clôturer la démarche sur les valeurs managériales,
- valorisation du projet au niveau du salon Preventica,
- valorisation de publications scientifiques dans deux revues à comité de lecture.

Sur les apprentissages intra-organisationnels destinés à favoriser la maturité du dialogue et des compétences managériales :

- formation au dialogue de gestion concertée pour les nouveaux coordonnateurs de budget,
- sensibilisation à la concertation managériale au sein du pôle Attractivité et Développement de la Ville,
- préfiguration d'un cadre réflexif au développement de plusieurs communautés de pratiques,
- élaboration d'un outil d'évaluation portant sur l'appropriation des valeurs managériales au sein de plusieurs directions.

Sur l'accompagnement des agents dans le cadre de projets de transformation :

- construction d'un outil quantitatif pour procéder au monitoring des données concernant l'accompagnement des agents associés à la reconstruction de l'EHPAD Marcel-Faure.

Sur l'institutionnalisation de la démarche :

- construction d'une déclinaison de la charte managériale au sein du projet d'administration.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES REPAS SERVIS PAR LA VILLE

■ 2015

La caisse des écoles a adopté par délibération de décembre 2015 un programme de diminution de la quantité de sel utilisée pour la restauration scolaire de 20% sur l'année scolaire en cours.

Aucun coût ou gain n'est attendu à court terme (remplacement par d'autres épices), mais un gain sur la santé est prévisible à terme (baisse des maladies cardiovasculaires).

■ 2016

Une première action a démarré en 2016, consistant à analyser les pratiques dans 3 restaurants scolaires.

Une première mesure de la masse de sel par repas dans ces 3 restaurants réalisé au 1^{er} trimestre montre une disparité entre les restaurants.

Il s'en est donc suivi, 2 sessions de formation en mars et avril 2016 auprès des cuisiniers, autour de 10 recommandations et avec distribution de fiches techniques.

Enfin, un nouveau prélèvement a eu lieu en novembre. Les résultats seront connus au 1^{er} trimestre 2017, et l'action étendue ou adaptée en fonction des résultats.

Concernant la part du « biologique » dans les restaurants scolaires, l'année 2016 a permis de fixer l'objectif de 20% des denrées alimentaires issues de la filière d'ici 2020, et de renouveler les marchés d'achats en fonction de cet objectif et de la promotion des circuits courts.

Il convient également de noter que la Ville a mis en place, conformément aux préconisations en matière de santé, d'augmenter la part du « végétal » dans l'assiette. Ainsi, sans modifier la valeur protéinique des repas, il est instauré un repas végétarien par semaine.

Le laboratoire LINUT accompagne la Ville pour un montant de 4 200 € entièrement subventionné par l'ARS.

■ 2017

50 cuisiniers et membres de leurs équipes ont suivi une

formation sur la question du sel et de l'impact sur la santé en 2017.

Les prélèvements réalisés sur 3 restaurants scolaires avant et après la formation des personnels ont montré un impact important avec :

Une baisse de près de 33% de la quantité de sel mesurée dans les repas des 3-6 ans et 31% dans ceux des 7-11 ans. De plus, la quantité de sel achetée pour les restaurants a diminué de 58,4%.

Le plan d'actions relatif à l'intégration d'une part de biologique a connu un début de mise en œuvre en 2017. 4% a été atteint et l'objectif de 20% à l'horizon 2022 est maintenu.

La formation, d'un coût de 4 000 €, a entièrement été prise en charge par l'ARS.

D'autres épices exhausteurs de goût se substituant au sel, il n'y a pas d'économie de fonctionnement sur cette action.

L'analyse du surcoût des produits bio en rapport aux produits conventionnels est en cours d'analyse.

■ 2018

La Ville a décidé d'étendre son action visant à améliorer la qualité des repas servis dans les restaurants scolaires par une opération destinée à réduire les matières grasses entrant dans leur composition.

Deux sessions de formation ont été proposées à une cinquantaine d'agents tandis que, dans le même temps, un premier prélèvement était effectué dans 3 structures faisant apparaître un résultat conforme aux recommandations de la grille ANC (apports nutritionnels conseillés).

Dans l'attente des résultats de la fin de l'étude courant 2019, la première piste d'amélioration qui peut être envisagée consiste à proposer des matières grasses plus qualitatives comme celles contenant des oméga 3 et 6.

60 K€ des achats alimentaires ont été réalisés en BIO.

■ 2019

Avec le soutien financier de l'ARS au titre du CLS, une action visant à réduire la teneur en matières grasses dans les repas servis dans les restaurants scolaires a été confiée à LINUT (Limousin Nutrition) dans la continuité de l'action sur la réduction du sel.

La méthode proposée a consisté à :

- réaliser un prélèvement initial dans trois restaurants scolaires pour connaître la teneur en matières grasses d'un repas,
- informer les personnels sur les enjeux de santé liés à la surconsommation de matières grasses en vue de leur transmettre les connaissances indispensables pour la fabrication des repas en restauration scolaire,
- réaliser un second prélèvement pour évaluer l'impact des actions que les personnels ont pu mettre en œuvre.

Conduite sur l'année 2019, l'étude a permis d'établir :

- l'absence d'excès de matières grasses dans les repas servis en restauration (données quantitatives) qui restent en deçà des maxima recommandés par l'ANSES,

- la présence d'un bon rapport oméga 3/oméga 6 ; certains aliments industriels sont enrichis en oméga 3 ce qui est positif (données qualitatives).

Les séances d'information auprès de l'ensemble des professionnels de la restauration scolaire ont été jugées satisfaisantes ou très satisfaisantes avec le constat d'une progression importante et significative des connaissances à l'issue des formations.

Les bonnes pratiques déjà mises en œuvre depuis longtemps dans les restaurants scolaires, notamment par l'intervention des deux diététiciennes du service, ont pu être complétées par l'introduction de l'huile de colza (riche en oméga 3) et l'utilisation de plus en plus fréquente de fiches techniques.

Par ailleurs, la Ville a procédé à l'élaboration d'un plan de lutte anti gaspillage dans les dix-huit restaurants scolaires (passage de 5 à 4 composants par repas, information adressée aux parents, sensibilisation des 150 agents de restauration et des agents d'animation). Un diagnostic du gaspillage par établissement est prévu en 2020.

98 K€ des achats alimentaires ont été fait en BIO soit une augmentation de 30% environ par rapport à 2018 (principalement des fruits et légumes et des produits laitiers).

Les achats locaux issus de productions régionales ont aussi été augmentés.



Moins de sel dans les assiettes au restaurant scolaire

VOLET ÉCONOMIQUE

« Toutes les formes d'innovations sont à encourager. »

Dans ce plan 2015-2020, la Ville de Limoges a fait le choix de promouvoir le plus largement possible le progrès économique, socialement responsable. Elle s'engage ainsi autour de **trois objectifs** : le soutien à l'innovation, à la proximité et le développement touristique.

1 - LE SOUTIEN À L'INNOVATION

La notoriété de la Ville de Limoges repose pour l'essentiel sur ses savoir-faire d'excellence qu'elle a su développer et promouvoir. Elle doit ainsi continuer d'offrir toutes les conditions essentielles au développement des initiatives personnelles, collectives, au transfert de technologies, de l'employé au cadre supérieur, de l'apprenti au doctorant ...

L'entreprise est ainsi mise au centre du jeu pour libérer toutes les innovations : technologiques/non technologiques, produits/services, marketing/commerces, sociales, environnementales ...

Actions

- Promouvoir toutes les innovations auprès de ses partenaires.
- Développer les infrastructures nécessaires au développement des entreprises (aménagements numériques, lieux de mutualisation ..).
- Favoriser le développement de l'économie circulaire.

LIMOGES BUSINESS CLUB



■ 2015

Le Limoges Business Club a pour volonté de favoriser l'entrepreneuriat, contribuer à l'animation économique, fédérer et faire circuler les informations entre les différents acteurs du monde économique. L'innovation et l'emploi sont au cœur des préoccupations de ce club, lieu convivial de rencontres, d'échanges et d'affaires.

Les premiers dialogues (résultats d'une enquête réalisée en interne) ont fait ressortir l'urgence du développement des infrastructures de télécommunications en premier lieu.

Cette action n'engendre pas de dépense directe pour la Ville.

■ 2016

La Ville de Limoges et le Limoges Business Club en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne ont organisé, les 5 et 6 octobre 2016, au Parc des Expositions de Limoges, la 1^{ère} Rencontre professionnelle de l'achat public.

Événement inédit des entreprises et des décideurs institutionnels, les objectifs principaux de cette manifestation, à savoir, consolider les liens entre les entreprises locales de toutes tailles et les acheteurs publics, créer un véritable réseau de partage et de dialogue entre les acteurs éco-

nomiques de la vie publique et privée permettant de faire évoluer et mutualiser les pratiques pour mieux acheter et investir, ont été largement remplis.

Environ 2 000 visiteurs (entreprises, collectivités, étudiants...) ont été attirés par les 111 stands commercialisés répartis sur 4 zones thématiques et les 6 ateliers et 9 conférences, animés par des professionnels de l'achat public renommés.

Les exposants ont massivement fait part de leur satisfaction quant à cette manifestation qui leur a permis dans l'ensemble de développer de nouveaux contacts et identifier des prospects, de s'informer sur l'ensemble des aspects de la commande publique, de rencontrer des élus et cadres territoriaux et d'entretenir leur notoriété et leur image de marque.

Le coût global de cette manifestation a été de 279 k€, avec 171 k€ de recettes, soit une dépense nette pour la Ville de 108 k€.

■ 2017

Le Limoges Business Club compte désormais 345 membres.

En raison des élections, une seule rencontre a été organisée le 8 novembre 2017 à Beaublanc dans l'espace réception du tournoi de tennis « ENGIE Open ». Elle était animée par le gérant d'une PME de Limoges sur le thème « les enjeux de l'informatique dans les PME ».

Pas de dépense directe pour la Ville.

■ 2018

En 2018, ce sont trois rencontres sous forme petits déjeuners entrepreneuriat qui ont été organisés ainsi qu'une rencontre avec des chefs d'entreprises lors de l'Engie Open.

Toujours en cours d'année, un travail collectif sous forme de comité des Sages a été proposé.

L'animation du réseau comprend également des invitations des membres du club aux événements de la mairie et de ses partenaires.

■ 2019

La Ville a procédé à la mise à jour de son fichier de contacts (entrepreneurs, institutionnels, ...) pour une mise en conformité avec le RGPD.

Ce sont 90 contacts qui existent aujourd'hui (dont 68 sur Limoges, 7 sur l'agglomération, 8 dans le reste du département, 2 en Dordogne, 2 dans le Puy-de-Dôme, 2 en Gironde et 1 en Île-de-France) témoignant du besoin des entrepreneurs locaux de se retrouver sur les événements proposés par le Limoges Business Club (LBC) et de s'ouvrir sur l'extérieur.

L'année a été marquée par la création de la Spider Night avec une 1^{ère} édition le 4 avril sur le thème de l'importance

des réseaux pour une entreprise (200 participants) et une 2^e édition le 24 septembre sur le thème du territoire au cœur de la performance économique (360 participants).

Afin de limiter le recours au papier et d'éviter les frais postaux, le LBC a créé une billetterie gratuite en ligne sur Weezevent pour réserver son entrée aux manifestations qu'il organise, un e-billet étant à présenter à l'entrée.

CRÉER UN FOND EXCEPTIONNEL POUR L'AIDE AUX PME, PMI ET TPE

■ 2015

La Ville a dédié 300 k€ des fonds d'Etat du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense à l'accompagnement des entreprises (PME / PMI / TPE) dans leurs projets de développement. Elle prend la forme d'une subvention directe pour des projets, cumulatifs ou non, de création d'au minimum 3 emplois en CDI et de réalisation d'investissements ou dans leurs dépenses de conseil et de formation. 9 projets ont été déposés en 2015.

Il n'y a pas de subvention allouée en 2015, le comité d'engagement étant fixé au premier trimestre 2016.

■ 2016

Un Comité d'Engagement rassemblant, sous l'égide du Préfet, les principaux acteurs économiques locaux (services de l'Etat, Ville, Communauté d'agglomération, Région, CCI) a établi le règlement d'intervention et a statué sur les dossiers. L'Association Interconsulaire a été sollicitée pour prospecter et aider les entreprises dans le montage des dossiers.

L'ensemble du fond a été attribué en 2016 pour un montant total qui s'est finalement élevé à 337,5 k€ : 14 projets d'entreprises ont été retenus, générant une création de plus de 80 emplois nouveaux et 34 emplois sauvegardés dans le cadre de deux reprises d'entreprises

SOUTIEN DES COMMERCES DE PROXIMITÉ

■ 2019

Par délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2019, la Ville a décidé de l'instauration d'un abattement de 10 % sur la taxe foncière des commerces de proximité afin d'alléger la charge fiscale des petites entreprises commerciales et d'aider leurs gérants à faire face à la concurrence, notamment celle de l'e-commerce.

SOUTENIR LA CHAIRE D'EXCELLENCE « PRÉVENTION ET PERTES D'AUTONOMIE » DE L'UNIVERSITÉ

■ 2015

Cette chaire a pour objectif de contribuer au développement des connaissances des différents facteurs déterminant le risque de perte d'autonomie et au développement d'innovations sociales, médicales, technologiques et économiques. Ces sujets rejoignent les problématiques gérées par la Ville notamment *via* la Direction de la Santé et des Solidarités et le CCAS (lutter contre l'isolement des personnes âgées ; proposer des habitats alternatifs aux EHPAD pour les personnes à mobilité réduite ...).

En 2015, sept articles relatifs à un observatoire commun ont été publiés dans des revues internationales, des tests autour d'un capteur de suivi de l'activité des personnes âgées ont débutés, le programme « bien vieillir en autonomie » avec la Caisse des dépôts et Autonom'lab a été lancé ...

Un engagement de la Ville est pris à hauteur de 100 k€ sur 4 ans.

La subvention 2015 d'élève à 25 k€.

■ 2016

En 2016, la mise en place de la banque de données e-GEROPASS est terminée et les premiers résultats sur la perte d'autonomie et les pathologies chroniques sont imminents. Une évaluation de l'impact d'un système de télévigilance automatisé mise en place sur les sites de Brive et Limoges (URCC) a été réalisée. Auparavant la moitié des chutes n'étaient pas identifiées car les patients n'en faisaient pas mention. Grâce à ces caméras, utilisées notamment la nuit, le nombre de chutes devient quantifiable et analysable. L'impact est jugé important pour les établissements. Plusieurs innovations technologiques ont vu le jour en 2016.

La subvention 2016 d'élève à 25 k€.

■ 2017

En liens avec les travaux et réflexions de cette chaire, le CCAS et l'Université se sont associés dans le cadre de l'étude I.S.I.A.P.A. dont l'objectif consiste à proposer un service innovant basé sur l'utilisation des technologies, notamment d'actimétrie, pour améliorer l'efficacité des pratiques d'incitation physique pour les personnes âgées vivant en Résidences Autonomie.

Ainsi, les trois Résidences Autonomies Municipales « Cervières », « Les Casseaux » et « Emile-Durkheim » ont servi de terrain d'expérimentation durant 6 mois au projet pour la mise en œuvre des axes suivants : permettre aux éducateurs d'intervenir auprès des résidents afin de réaliser une évaluation de groupes de volontaires, d'animer des ateliers collectifs et individuels dans un environnement favorable, et enfin développer un réseau de capteurs sous forme de « kit » modulaire permettant aux professionnels de suivre l'évolution de l'autonomie des résidents.

La subvention 2017 s'élève à 25 k€

■ 2018

L'année 2018 devait être la dernière année du cycle actuel de fonctionnement de la Chaire e-santé mais il a été décidé de la proroger d'un an à budget constant afin de poursuivre et achever les travaux engagés.

La base de données du projet Gerontaccess qui vise l'évaluation de l'impact d'un dispositif de télémédecine sur la prévention des hospitalisations aux urgences de résidents d'EHPAD a été réalisée. Le développement du dispositif et le prototype du projet d'innovation pour l'incitation à l'activité physique des personnes âgées autonomes sont également achevés.

Pour 2018, la subvention s'est élevée à 25 k€ et vient solder le partenariat de la Ville au cycle actuel de la Chaire e-santé.

■ 2019

La Ville a donné son accord pour prolonger la Chaire e-Santé d'un an à la demande de ses dirigeants. Cette prolongation s'est effectuée à budget constant afin de permettre la finalisation de l'ensemble des actions engagées et non encore abouties, mais aussi de permettre l'organisation, au printemps, de la réception à Limoges du Pr. LIPSITZ pour un séminaire de recherche sur deux jours (17 et 18 avril).

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DU PÔLE BIOLOGIE SANTÉ

■ 2015

La mise en service du pôle a été effective en septembre 2015 : elle a permis de rassembler 300 chercheurs du CHU et de l'université dans ce projet.

L'aide à l'investissement engagé par la Ville en 2015 s'élève 400 k€.

La mise en service du pôle a été effective en septembre 2015 : elle a permis de rassembler 300 chercheurs du CHU et de l'université dans ce projet.

L'aide à l'investissement engagé par la Ville en 2015 s'élève 400 k€.

DÉPLOYER LA TECHNOLOGIE « FTTH » (FIBRE OPTIQUE CHEZ L'USAGER) SUR LA COMMUNE

■ 2015

L'État, à travers un Appel à Manifestations d'Intentions d'Investir a confié le développement de la technologie « Fibre Optique » des zones denses aux opérateurs. A Limoges, c'est la société Orange qui déploie ce nouveau réseau en remplaçant progressivement le réseau cuivre téléphonique historique. Il permet une montée en débit des télécommunications et ainsi de diversifier les usages.

L'accès à cette montée en débit est essentiel pour le développement des entreprises du territoire et laisse entrevoir de nouvelles possibilités pour les particuliers (domotique, e-santé ...).

Fin 2015, Orange a déployé plusieurs points de mutualisation, permettant à 28 766 logements d'être raccordés. L'objectif est une couverture à 100% à court terme.

La Ville, facilitatrice, n'engage pas de coût direct sur cette opération.

■ 2016

Fin 2016, Orange a déployé la grande majorité des points de mutualisation, permettant à 42 464 logements d'être raccordés. L'objectif est une couverture à 100% à court terme.

La Ville n'engage pas de coût direct sur cette opération.

■ 2017

Fin 2017, plus de 80% des locaux de Limoges étaient raccordables (environ 65 000) en bénéficiant d'une armoire de raccordement positionnée dans la rue, et 56% étaient éligibles permettant ainsi à leur occupant de souscrire une offre et solliciter l'installation nécessaire au raccordement.

La Ville n'engage pas de coût direct sur cette opération.

■ 2018

Fin 2018, 93% des logements (soit 86750) sont adresses, c'est-à-dire qu'il existe une armoire de raccordement à proximité ; 67% des logements (soit 62740) sont éligibles.

Ainsi, le logement est raccordé à la fibre, l'utilisateur n'ayant plus qu'à souscrire une offre chez un fournisseur d'accès s'il le souhaite.

La Ville n'engage pas de coût direct sur cette opération.

■ 2019

Fin 2019, 100% des logements (soit 95 544) sont adresses, c'est-à-dire qu'il existe une armoire de raccordement à proximité ; 70% des logements (soit 66 880) sont éligibles.



Déploiement de la fibre optique chez l'utilisateur

SOUTENIR LE PROJET D'INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRES ET DE GRANDE VITESSE FERROVIAIRE

■ 2015

Dans la course à la compétitivité entre les territoires, même si la Ville fait valoir bien d'autres atouts, la grande vitesse ferroviaire reste un manque flagrant pour la région et l'aéroport nécessite un maintien et un développement.

La Ville entend donc, avec ses partenaires, faire en sorte que l'arrivée de la LGV via Poitiers puisse être le plus rapide possible.

Après l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique en janvier dernier, elle participe au financement des études préalables.

De plus, concernant l'aéroport, la Ville a décidé en 2015 de porter sa participation à 7,5/30^e à partir de 2016 contre 6/30^e auparavant, ce qui entraînera une dépense supplémentaire de 300 k€ en 2016.

Le coût engagé en 2015 pour les études LGV s'élève à 2,6 M€. La convention signée en 2015 concerne la réalisation des études d'avant-projet définitif et quelques acquisitions foncières.

La subvention à l'aéroport s'est élevée en 2015 à 1,4 M€.

■ 2016

Concernant la LGV, l'annulation de la Déclaration d'Utilité Publique le 15 avril 2016 remet en cause aujourd'hui le projet. Un nouveau dossier devra éventuellement être monté.

Concernant l'aéroport, la Ville a appliqué les engagements pris de porter sa participation à 7,5/30^e à partir de 2016 contre 6/30^e auparavant, ce qui entraînera une dépense supplémentaire de 300 k€ en 2016.

La subvention à l'aéroport s'est élevée en 2016 à 1,56 M€.

■ 2017

Les orientations du nouveau gouvernement en matière de transports ferroviaires, privilégiant en matière d'investissement le renouvellement des infrastructures existantes et les transports du quotidien, ont définitivement mis un terme au projet de LGV Poitiers-Limoges. Dans le domaine aérien, la Ville s'est retirée du Syndicat Mixte de l'Aéroport Limoges Bellegarde, laissant à l'échelon communautaire l'exercice des nouvelles responsabilités dévolues par la loi NOTRe qui a étendu sa compétence développement économique à la gestion des zones d'activités aéroportuaires. La Ville a toutefois maintenu une position proactive en demeurant force de proposition en matière de mobilités au sein desquelles les priorités sont : la modernisation de la ligne POLT et le maintien des investissements sur l'infrastructure dans la perspective de temps de parcours ramenés à 2 h 30 pour un Limoges-Paris ; la mise en place d'Obligations de Service Public garanties par l'État sur les lignes aériennes Limoges-Paris et Limoges-Lyon ; la création d'une autoroute concédée entre Limoges et Poitiers.

Participation de la Ville au Syndicat Mixte Limoges Bellegarde : 782,8 k€

Adhésion de la Ville de Limoges à l'association Urgence POLT : 0,5 k€

■ 2018

En 2018, la Ville a continué de faire entendre sa voix sur les grands projets de transport structurants pour le territoire. Concernant la liaison routière jusqu'à Poitiers, la Ville a notamment défendu l'option d'une autoroute concédée plutôt que d'un dédoublement de voies de la RN 147. En fin d'année, l'État a commandé une étude de faisabilité d'une autoroute concédée dont les conclusions ne seront pas connues avant l'automne 2019.

En matière ferroviaire, la Ville, en sa qualité de membre de l'association Urgence-POLT, milite auprès du Ministère des Transports pour une vraie modernisation de la liaison Limoges-Paris. En particulier, en s'appuyant sur une étude commandée pour l'occasion, Urgence Polt soutient que le trajet Limoges-Paris peut s'effectuer en 2h30 avec un matériel ferroviaire adapté. En parallèle, l'association demande une accélération du calendrier de remplacement des trains avec pour objectif une réception de trains neufs dès 2023 au lieu de 2025.

La cotisation de la Ville à l'association Urgence POLT est de 0,5 K€.

■ 2019

Sur le plan ferroviaire, l'année 2019 a apporté un certain nombre de précisions concernant l'avenir de la ligne POLT puisque l'État a affirmé avoir sanctuarisé les crédits pour le renouvellement du matériel roulant (premières rames attendues pour 2023) et que la Région Nouvelle-

Aquitaine s'est fortement mobilisée pour soutenir la modernisation de l'axe.

L'association U-POLT, à laquelle la Ville appartient, continue d'œuvrer dans les négociations avec l'État et la SNCF pour essayer de ramener le temps de trajet d'un Paris-Limoges à 2h30 au lieu de 2h55 tel que projeté par la SNCF.

Sur le plan routier, une étude de concessibilité pour une autoroute entre Limoges et Poitiers devait rendre ses conclusions à l'été mais l'échéance a sans cesse été repoussée. La Ville soutient ce projet pour lequel la Région Nouvelle-Aquitaine a apporté ses garanties financières.

«L'économie de proximité rapproche les hommes et est créatrice d'emploi.»

2 - LE SOUTIEN À LA PROXIMITÉ

Pleinement compétente en terme de commerce et d'artisanat, la Ville de Limoges entend agir sur ce levier pour développer l'emploi, lutter contre les inégalités territoriales, faciliter des modes de déplacements doux, promouvoir des circuits courts et l'agriculture biologique.

En effet, **l'économie de proximité** (appelée également « économie domestique » ou « économie présenteielle »), rassemblant les activités qui se localisent sur un territoire pour produire des biens et services destinés principalement à la satisfaction de la demande de la population, représente un très grand nombre d'emplois, et montre aujourd'hui un dynamisme qui mérite d'être conforté et accompagné pour qu'il puisse pleinement jouer son rôle de moteur économique de la Ville et donc être créateur d'emplois.

Il s'agit ici d'aborder :

- la lutte contre le chômage sous l'angle de la croissance de l'activité de l'économie de proximité,
- la limitation de l'empreinte carbone par l'incitation à la consommation sur les lieux de proximité résidentielle et la promotion des circuits courts,
- la préservation de l'environnement et de la santé par la promotion de la filière biologique.

Actions

- Développer l'attractivité de l'hyper-centre,
- Développer des lieux de regroupement des services de proximité,
- Favoriser le développement des circuits courts au sein des marchés hebdomadaires ou spécifiques (agriculture locale, biologique ...).

Les principales actions de la Ville sur ce thème sont les suivantes :

RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DANS L'HYPER-CENTRE

■ 2015

La Ville de Limoges a impulsé la réfection du secteur piéton de l'hyper-centre commerçant, réalisée et coordonnée par l'intercommunalité.

Dans ce chantier, la ville est garante de la qualité urbaine des matériaux qui seront choisis et de la qualité des

finitions comme l'effacement maximum des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunications.

Cette attention particulière doit permettre au centre-ville de retrouver une attractivité, commerciale d'une part, touristique et de loisirs d'autre part.

Le coût direct engagé par la Ville en 2015 a été de 58 k€. Les travaux respectent aujourd'hui le planning qui prévoit une livraison à l'été 2017.

■ 2016

La Ville de Limoges a ainsi permis une amélioration significative de l'environnement de ces rues par la fourniture de dalles, pavés et murets, par l'élaboration et la pose de « tampons remplissables » permettant une harmonie des matériaux sur l'ensemble de la rue, et a installé des bornes automatiques, le mobilier urbain, ainsi que des fourreaux destinés à accueillir à terme les réseaux de télécommunications, et d'éclairage public présents aujourd'hui en façade.

Le coût direct engagé par la Ville en 2016 a été de 1,3 M€.

Les travaux respectent aujourd'hui le planning qui prévoit une livraison à l'été 2017.

■ 2017

Les rues ont été livrées en juillet 2017.

L'investissement définitif pour la Ville s'élève à :

- 459 k€ TTC eau potable
- 91,6 k€ TTC éclairage et réseaux souples
- 424,7 k€ TTC fournitures des ouvrages remplissables / dalles et pavés.

■ 2018

La Ville est bénéficiaire du programme gouvernemental « Action Cœur de Ville » dont l'objectif vise à redynamiser les centres villes des villes moyennes par la mise en œuvre d'un projet global et multidimensionnel, et à lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux.

La Ville a signé le 28 juin 2018 une convention-cadre avec l'ensemble des partenaires locaux et les financeurs du programme permettant de lancer le processus de définition du projet de centre-ville, mais aussi à bénéficier d'un accompagnement financier sur des opérations dits matures (Halles centrales, Hôtel de Ville, Jardin d'Orsay).

Obtention d'une dotation de Soutien à l'Investissement Public Local de 1,3 M€ et d'une aide de la Banque des Territoires pour des études complémentaires de 70 k€.

Par ailleurs, afin d'améliorer la place du piéton en ville, les études techniques ont été finalisées en 2018 dans les rues St-Éloi, Montmailler, et Clairettes, pour un lancement des travaux dans l'année 2019.

L'évolution du quartier de la Cité se poursuit avec une étude préalable lancée fin 2017 pour la requalification des rues Porte Panet, Haute Cité ainsi que les abords Cathédrale, afin de finaliser la requalification des voies du quartier Cité. Des recherches archéologiques sont prévues en 2019.

Par ailleurs la Ville a lancé en 2018 une étude visant à ré-

aliser un plan guide d'aménagement des espaces publics du centre-ville.

Ce document a vocation à définir une stratégie d'aménagement du centre-ville, en renforçant la place du piéton et du vélo au profit de la voiture. Les résultats sont attendus pour 2019.

■ 2019

Suites aux études techniques de 2018, les travaux d'aménagement des rues St-Éloi et Clairettes ont été réalisés. Ces requalifications ont permis de pacifier ces espaces en privilégiant les modes doux. Les plantations favorisant la réduction des îlots de chaleur et l'installation d'assises intégrées dans les aménagements ont permis d'affirmer ces lieux de rencontre.

Les travaux de la rue Montmailler, commencés en 2019, ont aussi ce même but de pacification de l'espace public tout en développant l'activité commerciale avec la présence de terrasses.

Dans le quartier de la Cité, le diagnostic archéologique réalisé aux abords de la cathédrale et dont les premiers résultats seront remis en 2020, permettront de mettre en avant les vestiges à valoriser dans ce quartier

RÉACTUALISER LE SCHÉMA DIRECTEUR DU STATIONNEMENT EN VILLE

■ 2015

La Ville de Limoges veille à valoriser son centre-ville, notamment en donnant plus de place aux piétons. Se déplacer davantage à pied s'inscrit dans la démarche globale de la transition énergétique et constitue également une activité physique conforme à l'action Limoges Ville Santé Citoyenne. Une bonne organisation du stationnement doit permettre d'utiliser à bon escient l'espace public disponible.

L'espace public libéré au profit des piétons doit être un moyen de donner envie de pratiquer la marche à pied comme moyen de déplacement journalier (fonctionnel) mais aussi par plaisir de déambuler en sécurité au motif d'achat ou de découverte touristique.

Pour cela, la Ville a procédé au renouvellement de son parc d'horodateurs permettant ainsi d'adapter les tarifs aux zones, aux publics et aux types d'achat (première demi-heure gratuite).

L'engagement de la Ville pour le renouvellement des premiers horodateurs en 2015 s'élève à 885 k€ pour un coût global de 1.567 k€.

■ 2016

Dans la continuité du travail engagé en 2015, une extension du périmètre payant a été mis en œuvre en septembre 2016 afin de favoriser le stationnement des résidents, et donc développer l'attractivité résidentielle du centre-ville, ainsi qu'encourager les rotations à proximité des secteurs commerçants.

Le renouvellement des horodateurs s'est poursuivi en 2016 pour un coût global de 465 k€, correspondant au renouvellement de 70 horodateurs.

■ 2017

La mise en œuvre du schéma directeur du stationnement arrive à son terme : les 290 horodateurs ainsi que le parc de stationnement Winston-Churchill ont été équipés de lecteurs de paiement sans contact, et le paiement par smartphone a été rendu possible en 2017.

Il n'y a pas eu de nouvel investissement en 2017. La fonctionnalité « paiement par smartphone » a un coût de fonctionnement annuel de 7 k€ /an.

■ 2018

Mise en place de la réforme nationale de la Décentralisation du stationnement. À Limoges :

- Maintien des tarifs de stationnement mis en place en 2015 (30 min gratuites, abonnements, ...)
 - Fixation du montant du FPS à 25€ dans la zone Rapido (1 000 places) conformément à la stratégie d'amélioration de la rotation dans la zone d'hyper-centre
 - Maintien du FPS à 17€ dans la zone Tempo (4 500 places)
- Maintien du contrôle du stationnement en régie
- Gestion des recours (RAPO).

La mise en application de la décentralisation du stationnement a un coût de fonctionnement annuel de 160 k€ (gestion des RAPO, interfaçages informatiques).

Création d'un tarif forfaitaire pour le Champ-de-Juillet à 1,50€/j (mise en œuvre concomitantes au début des travaux République).

■ 2019

Déploiement sur l'outil PARKNOW, d'un système de paiement mobile du stationnement ainsi que de celui des abonnements résident et longue durée pour progresser sur la dématérialisation du ticket de stationnement.

PRÉVENIR LA POLLUTION VISUELLE

■ 2015

Afin de limiter la pollution visuelle, et donc de rendre plus attractif le centre-ville, sans pénaliser les commerçants de proximité, ou de « petite taille », la Ville a décidé de systématiser le recours à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour toutes les enseignes de plus de 12 m².

En 2015, une communication auprès de 200 enseignes a été entreprise par les services de la Ville.

Un gain de 200 k€ de recettes est attendu en 2016.

■ 2016

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure a été appliquée pour la première fois à toutes les enseignes de plus de 12 m².

Un gain de 200 k€ de recettes est obtenu en 2016, par rapport aux recettes 2015.

■ 2017

Il a été mis en place un système de contrôle aléatoire des surfaces déclarées.

Le règlement local de publicité (RLP) est le document de planification qui a vocation à imposer des règles concernant les publicités, enseignes et pré-enseignes sur le territoire communal. Il permet d'adapter la réglementation

nationale aux spécificités locales et de lutter contre la pollution visuelle.

Depuis le 27 mars 2017, le « bloc planification » relève de la compétence de Limoges Métropole mais cette dernière a souhaité que la procédure de révision engagée par délibération de la Ville en date du 13 décembre 2016 soit poursuivie.

La révision a pour objet d'adapter le document aux nouvelles dispositions légales et réglementaires, d'encadrer les nouveaux types de dispositifs et de veiller à la qualité du patrimoine bâti et paysager.

La TPLE a augmenté de 14 k€ (soit 764 k€ de recettes en 2017).

■ 2018

Le diagnostic réalisé dans le cadre de RLP a permis de définir les grandes orientations qui ont été débattues en conseil communautaire du 21 décembre 2018.

Les grandes orientations sont les suivantes :

1. La protection des lieux :
 - exclure la publicité des secteurs naturels et paysagers,
 - fixer des normes qualitatives simples s'inspirant du RLP actuel pour les enseignes du centre-ville,
2. Les adaptations d'ordre réglementaire.
 - réduire la densité des publicités,
 - adapter la surface des publicités aux typologies des lieux y compris pour le mobilier urbain dans les SPR,
 - adapter la surface maximale des enseignes scellées au sol en fonction de leurs lieux d'implantation.
3. Les dispositifs lumineux :
 - définir les lieux où la publicité numérique peut être autorisée,
 - encadrer les enseignes numériques,
 - adapter les horaires d'extinction nocturne de manière identique pour la publicité et les enseignes.

À l'issue de cette phase de travail, le projet de RLP sera arrêté en conseil communautaire puis soumis pour avis aux personnes Publiques Associées et à la Commission Départementale de la Nature des sites et des Paysages (CDNPS) puis présenté en Enquête Publique.

Le projet sera approuvé avant l'été 2020.

Depuis la prise en charge par la ville au 1^{er} janvier 2017 de la gestion de l'éclairage public (environ 21 000 points lumineux hors zones d'activité), des mesures ont été mises en œuvre pour lutter contre la pollution lumineuse et réduire la facture d'énergie.

Les principes de base sont les suivants :

- généralisation des dispositifs économes en énergie et performants, grâce aux évolutions technologiques,
- suppression des points lumineux inopportuns,
- diminution de l'éclairage sans pénaliser la sécurité des déplacements,
- Neutralisation, tout au moins dans un premier temps, de l'augmentation de la facture énergétique annoncée pour l'avenir.

Pour ce faire, les dispositions suivantes sont mises en œuvre :

- installation de lanternes à leds que ce soit pour les nouveaux projets, les rénovations ou les interventions ponctuelles suite à vandalisme ou accident de la circulation,
- à ce jour, 6.5 % du parc est ainsi équipé. De plus, un abaissement à 30 % de la puissance maximale est systématiquement programmé en cœur de nuit à raison de 8 h en moyenne,
- suppression des éclairages inutiles,
- déconnexion des éclairages ne relevant pas du réseau public (autres communes, bailleurs sociaux, privés),
- réduction de la durée d'éclairage de mise en valeur du patrimoine architectural afin de tenir compte de la réelle fréquentation nocturne (extinction à minuit de juin à septembre et à 22H le reste de l'année),
- extinction de l'éclairage en cœur de nuit pour les sites peu ou pas fréquentés (jardins, parcs de stationnement).

Ces mesures ont permis d'abaisser la consommation d'énergie de 285.811 kWh depuis la prise en charge par la Ville en 2017. Elles ont conduit à limiter l'augmentation de la facture d'énergie à 2,5 % au lieu de 5 % en moyenne avant 2017.

■ 2019

Le travail sur la révision du Règlement local de publicité (RLP) s'est poursuivi en 2019 avec :

- la présentation du diagnostic et des orientations aux Personnes Publiques Associées (PPA) ainsi qu'aux professionnels du secteur en ayant fait la demande,
- le travail d'élaboration réglementaire en collaboration avec les PPA et les professionnels intéressés,
- la tenue d'une réunion publique et des publications régulières sur le site de la ville.

Le projet qui a été arrêté le 26 septembre 2019 en conseil communautaire de Limoges Métropole, est un projet ambitieux encadrant strictement les dispositifs numériques tant dans leur implantation que leur luminosité (seuils de luminosité). Il a reçu un avis favorable de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) le 10 décembre 2019.

Par ailleurs, les dispositifs publicitaires admis au sein du Secteur Patrimonial Remarquable ont été considérablement réduits et étudiés individuellement afin de s'intégrer au mieux dans le paysage urbain.

Le nouveau RLP affirme une protection renforcée des entrées de ville et innove en encadrant les dispositifs publicitaires implantés derrière les vitrines et contournant la réglementation en vigueur.

Les plages d'extinction des dispositifs lumineux ont été étendues et les éclairages doivent être orientés vers le sol.

L'ensemble de ces éléments contribue à la préservation de la trame noire.

L'enquête publique qui se déroulera en 2020 devrait aboutir, sous réserve de quelques adaptations, à l'approbation de ce projet avant la fin 2020.

SOUTENIR L'AGRICULTURE LOCALE ET BIOLOGIQUE



Marché du goût

■ 2015-2016

Le maintien des marchés de plein vent dans tous les quartiers est une des préoccupations de la ville pour favoriser les circuits courts et la vente directe.

Des manifestations spécifiques, pour lesquelles la Ville a apporté son soutien logistique sont venues cette année renforcer cette offre spécifique : Le Marché de Producteurs « Limoges Fête le Limousin » qui s'est déroulé les 24, 25 et 26 avril a ainsi permis aux producteurs et éleveurs locaux de proposer leurs produits à une clientèle citadine.

D'autres actions, comme la Foire Agrobiologique qui se déroule depuis plusieurs années, ont été reconduites.

Pas de coût direct pour la Ville.

■ 2017

9 marchés hebdomadaires de plein-air sont organisés à Limoges sur l'ensemble des quartiers de la Ville et les halles (centrales et Carnot) permettent de favoriser les circuits courts et la vente directe.

Des manifestations sont également organisées par les chambres consulaires (Métiers + Agriculture) en partenariat avec la Ville et permettant aux producteurs et éleveurs locaux de proposer leurs produits à une clientèle citadine : marché de Pâques, un Soir rue Haute-Vienne, un marché de Noël.

La Ville coordonne également la Semaine nationale du Goût avec des actions en direction des scolaires et des seniors avec des ateliers et des repas organisés autour de produits régionaux et de producteurs, du grand public avec le soutien au marché du goût organisé par la chambre des Métiers et d'Agriculture.

Coût des marchés : coût en personnel pour la Ville + nettoyage des sites. Des recettes sont perçues sous forme de redevances payées par les commerçants.

Les manifestations organisées avec les chambres consulaires sont inscrites dans une convention triennale qui prévoit une participation financière de 25 k€ / an.

Pour la semaine du goût : pas de coût direct pour la Ville.

■ 2018

Les 9 marchés de plein air organisés sur l'ensemble des quartiers de la ville et les halles (centrales et Carnot) permettent de favoriser les circuits courts et la vente directe.

On dénombre 95 producteurs et vendeurs de produits issus de l'agriculture biologique (maraîchers, primeurs, fromagers, apiculteurs, volaillers, produits régionaux, horticulteurs, etc.).

Le marché de Marceau est le plus important et le plus fréquenté avec 150 commerçants non sédentaires, et celui de La Bastide s'est installé sur la nouvelle esplanade du quartier en juillet 2018.

Parallèlement à la rénovation des halles centrales, un programme de redynamisation des Halles Carnot a été lancée fin 2018 en associant les acteurs économiques et services concernés.

Parallèlement, la Ville soutient et collabore à l'organisation des manifestations organisées par les chambres de l'Agriculture et des Métiers mettant à l'honneur producteurs et artisans locaux lors de plusieurs manifestations : marché de Pâques, « Pain, Bière, Fromage », un Soir rue Haute-Vienne, un marché de Noël.

La Ville coordonne également la Semaine nationale du Goût par des actions en direction des scolaires et des seniors avec des ateliers et des repas organisés autour de produits régionaux et de producteurs, et du grand public avec le soutien au marché du goût organisé par les chambres des Métiers et de l'Agriculture.

■ 2019



Halles centrales rénovées

Limoges compte toujours neuf marchés de plein-air organisés sur l'ensemble des quartiers de la ville ainsi que deux halles (centrales et Carnot) qui favorisent les circuits courts et la vente directe.

Ce sont ainsi quatre-vingt-quinze producteurs et vendeurs de produits issus de l'agriculture biologique (maraîchers, primeurs, fromagers, apiculteurs, volaillers, horticulteurs, etc.) qui proposent régulièrement leur production.

Le marché Marceau reste le plus important et le plus fréquenté avec 150 commerçants non sédentaires.

Parallèlement à la rénovation des halles centrales, le programme de redynamisation des halles Carnot lancé fin 2018 en associant les acteurs économiques et les services concernés, est achevé avec l'arrivée de nouveaux commerçants.

Par ailleurs, la Ville soutient et collabore toujours à l'organisation des manifestations organisées par les Chambres de l'Agriculture et des Métiers mettant à l'honneur producteurs et artisans locaux : Marché de Pâques, Pain, Bière, Fromage, Un soir rue Haute-Vienne, le Marché de Noël.

Enfin, la Ville coordonne la Semaine nationale du Goût par des actions en direction des scolaires et des seniors avec des ateliers et des repas organisés autour des produits régionaux et des producteurs locaux, ainsi qu'en direction du grand public avec le soutien apporté au Marché du Goût organisé par les chambres des Métiers et de l'Agriculture.

Santé et développement durable : un environnement sûr, animé et de qualité favorise « l'achat plaisir » et la consommation locale et responsable. Il permet donc la réduction des trajets pour le consommateur et le produit, et également le développement d'un emploi non délocalisable.

SOUTENIR LES COMMERCES DE PROXIMITÉ

■ 2015

La Ville a dédié 200 k€ des fonds d'État du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense à l'accompagnement des commerçants et artisans du centre-ville dans leur projet de création d'emplois ou d'investissement.

Il n'y a pas de subvention allouée en 2015, le comité d'engagement étant fixé au premier trimestre 2016.

■ 2016

Ces fonds ont pu être attribués en 2016, conformément aux engagements.

Ainsi, 162 500 € ont été accordés à 17 projets de commerçants ou d'artisans locaux en 2016.

■ 2017

La rénovation des Halles Carnot a eu lieu de janvier à fin juin 2017.

L'enjeu majeur de ce projet était d'embellir l'intérieur des Halles, de les rendre plus fonctionnelles et de développer l'activité commerciale. Un chapiteau temporaire a été installé place Sadi-Carnot pour accueillir les commerçants pendant les travaux.

En parallèle, la Ville a lancé le projet de rénovation des Halles Centrales avec un budget de 6 millions €. L'année 2017 a permis de finaliser le projet avec le maître d'œuvre et de déterminer les conditions et les solutions du déménagement des commerçants afin de leur permettre de poursuivre leur activité sous une structure temporaire

Le développement des terrasses sur le domaine public est un facteur majeur de l'animation commerciale. En 2017, la commission a accordé 49 autorisations de terrasses annuelles, et 51 autorisations de terrasses estivales.

Coût rénovation Halles Carnot : 500 000 € TTC

■ 2018

En 2018, la Ville soutient plusieurs nouvelles actions en faveur de la redynamisation du commerce de proximité :

- aide à la création d'une fédération de commerçants « Avenue des vitrines 87 » :

La Ville de Limoges et la CCI ont apporté leur soutien technique et financier à la nouvelle fédération de commerçants « Avenue des vitrines 87 » dont les objectifs sont de fédérer les acteurs du commerce et les associations de commerçants, de développer la communication, la coordination et l'appui aux associations adhérentes, de créer des manifestations commerciales, et de réaliser des outils de promotion du commerce.

Attribution d'une subvention sur trois ans : 18 k€ pour 2018/12 k€ pour 2019 et 10 k€ en 2020.

- Création d'une pépinière commerciale pour lutter contre la vacance commerciale :

Afin de maintenir une offre commerciale diversifiée et de qualité dans le centre-ville marchand et de lutter contre la vacance commerciale, la Ville et la CCI ont initié une pépinière commerciale donnant l'opportunité à des porteurs de projets de s'implanter dans des conditions favorables et ainsi de pérenniser leur activité. Deux locaux commerciaux ont été ouverts grâce à ce dispositif en septembre 2018 rue Fourie.

Attribution de 2 000€/an/pépin dans la limite de 3 nouveaux pépins/an avec un budget prévisionnel de 4 k€ en 2018, 12 k€ en 2019, 18 k€ en 2020.

La rénovation des Halles centrales est un programme qui court sur la période 2016-2019. Dans le cadre de ce programme, une commission consultative de règlement amiable a été mise en place afin de soutenir les commerçants ayant subi une perte de leur marge brute liée directement aux travaux. Les 39 commerçants de la place sont concernés par ce dispositif.

Budget prévisionnel : 150 k€ pour 2019 / 400 k€ pour 2020 et 2021 / 150 k€ pour 2021 et 2022.

Enfin, le soutien aux Food trucks contribue à l'attractivité commerciale du centre-ville et à donner une image dynamique et moderne de la Ville. C'est une nouvelle forme de commerce de bouche pouvant s'adapter de manière souple aux besoins dans le cadre de manifestations sur des lieux et horaires atypiques.

Coût de rénovation des Halles centrales : travaux 6M€ / structure temporaire 1M€.

■ 2019

La Ville a poursuivi les actions lancées en 2018 en faveur de la redynamisation du commerce de proximité.

- Accompagnement de la CCI dans son soutien à la création d'une fédération de commerçants « Avenue des vitrines 87 » dont les objectifs sont de fédérer les acteurs du commerce et les associations de commerçants, de développer la communication, la coordination et l'appui aux associations adhérentes, de créer des manifestations commerciales, et de réaliser des outils de promotion du commerce. À cet effet, la Ville a versé une subvention de 12 k€ pour 2019.
- Pépinière commerciale pour maintenir une offre commerciale diversifiée et de qualité dans le centre-ville marchand et lutter contre la vacance commerciale donnant l'opportunité à des porteurs de projets de s'implanter dans des conditions favorables et ainsi de pérenniser leur activité. La Ville propose d'attribuer

une prime de 2 000€/an/pépin dans la limite de trois nouveaux pépins/an avec un budget prévisionnel de 12 k€ en 2019, année qui a vu un nouveau porteur de projet accepté (Salon de thé « O'Maroc » rue Fourie).

- Rénovation des halles centrales sur la période 2016-2019 avec mise en place d'une commission consultative de règlement amiable afin de soutenir les commerçants ayant subi une perte de leur marge brute liée directement aux travaux.
- En novembre 2019, ouverture des halles centrales rénovées avec sept nouveaux commerçants.
- Coût de rénovation des halles centrales : travaux 6M€ / structure temporaire 1M€.
- Soutien confirmé aux Food Trucks qui contribuent à l'attractivité commerciale du centre-ville et à donner une image dynamique et moderne de la ville. Cette forme de commerce de bouche s'adapte de manière souple aux besoins dans le cadre de manifestations sur des lieux et horaires atypiques.

« Le potentiel touristique de Limoges doit davantage être exploité. »

3 - LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La Ville de Limoges concentre un grand nombre d'atouts qui lui permettent de hausser son rang dans les zones d'accueil touristique : nombreuses infrastructures de loisirs, culturelles, patrimoniales, environnementales, coût modéré du séjour...

De plus, sa position de grande ville, au sein d'une région à dominante rurale, devrait lui permettre de capitaliser sur son image de ville « verte » développant un tourisme écoresponsable.

Il conviendra donc d'accompagner les professionnels du tourisme vers une offre plus écotouristique afin d'optimiser les conditions d'accueil.

Actions

- Améliorer les conditions d'accueil des touristes, notamment en incitant les professionnels à obtenir la certification environnementale, et en leur proposant des parcours de formation aux langues étrangères.
- Favoriser les offres thématiques (notion de parcours) portant sur nos atouts, gastronomie, espace et silence, chemin de la porcelaine...
- Favoriser l'accueil temporaire des camping-caristes

MYSTÈRE DANS MA VILLE

■ 2015

Mystère dans ma ville Limoges est un jeu vidéo grand public. Le joueur peut découvrir de chez lui le patrimoine et le territoire de la ville. C'est une façon originale et novatrice de valoriser le territoire et le patrimoine auprès d'un nouveau public nomade et connecté.

Ce jeu est relié au réseau social Facebook permettant à chaque joueur de partager son expérience, d'inviter ses amis à venir jouer et découvrir la ville à leur tour. Chaque joueur devient ainsi un ambassadeur de Limoges et génère une promotion virale.

Le coût de développement du jeu s'est élevé à 28 k€. En 3 mois (1^{er} novembre 2015 au 30 janvier 2016), le jeu a enregistré 8 899 utilisateurs pour 26 581 sessions de jeu.

■ 2016

La maintenance du jeu *Mystère dans ma ville* Limoges a été assurée en 2016. Il n'y a pas eu de développement cette année.

En novembre 2016, la communauté des utilisateurs de ce jeu a dépassé les 17 000 individus.

Pas de coût de développement en 2016.

RENFORCER LES SECTEURS PIÉTONS DANS LES QUARTIERS HISTORIQUES

■ 2015

L'espace public libéré au profit des piétons doit être un moyen de donner envie de déambuler en sécurité au motif d'achat ou de découverte touristique.

En 2015, 200 m² de pavés sciés et un abaissement des trottoirs ont été mis en place rue des Allois.

Les investissements 2015 s'élèvent à 34 k€ de travaux.

■ 2016

En 2016, le réaménagement du quartier cité se poursuit, notamment rue de la Providence. Le principe d'installation de pavés sciés est conservé.

Les investissements 2016 s'élèvent à :

– Rue du Pont St-Étienne : 87,7 k€,

– Rue des Allois et de la Providence : 68,2 k€.

■ 2018

La Ville a installé des bornes automatiques dans le quartier de La Boucherie de façon à rendre hermétique les rues piétonnes concernées tout en facilitant l'accès des habitants à leurs logements.

Investissement pour la ville : 80 k€

■ 2019

La Ville de Limoges a souhaité expérimenter une navette électrique afin d'assurer une desserte fine du centre-ville. Cette navette relie l'ensemble des parcs en ouvrage de façon à permettre un meilleur rabattement piéton vers l'hyper-centre et contribuer à sa revitalisation commerciale.

Le test de cette navette électrique a débuté à la mi-décembre pour une durée de trois mois et demi. Son coût (150 k€) est entièrement pris en charge par Limoges Métropole au titre de sa compétence Transports en commun.

DÉVELOPPER DES PARCOURS TOURISTIQUES

■ 2015

Pour faciliter l'orientation des touristes, la Ville a étudié cette année la faisabilité d'une signalétique spécifique aux

principaux centres d'intérêts et quartiers du centre-ville autour de la thématique « circuit céramique ».

Il n'y a pas eu de coût direct, l'étude a été menée en interne.

■ 2016

Un « circuit céramique » a été consolidé en 2016 dans l'objectif d'identifier un parcours sur la base d'un jalonnement « céramique » reliant les différents points d'attractivité de la ville autour de cette thématique. Ce jalonnement sera complété par des aménagements d'espaces publics et de pignons le long du parcours intégrant des œuvres céramiques.

Un appel à projets est lancé en lien avec le CRAFT.

Il n'y a pas eu de coût direct, l'étude a été menée en interne.

■ 2017

Un concours pour la création du circuit céramique a été lancé dans le cadre de la commande publique artistique de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Le lauréat a proposé de « réparer la Ville » avec la céramique. Les pièces de ce jalonnement dans le centre-ville seront fabriquées localement au cours de l'année 2018.

La somme des indemnités des trois équipes du concours a été de 30 k€ TTC

■ 2018

Au cours de l'année 2018, l'équipe lauréate du projet de jalonnement céramique a développé les pièces. Les premières pièces ont été fabriquées, l'installation est programmée pour l'été 2019.

Le budget global du projet est de 225 k€ TTC.

VALORISER LES SAVOIR-FAIRE ET LES ACTEURS CRÉATIFS LOCAUX

■ 2015

En proposant deux concours relatifs à la création en porcelaine 2015, la Ville de Limoges entend valoriser ses compétences auprès des jeunes artistes et designers et ainsi marquer son ouverture internationale.

Le concours « Coffee Cup » était doté de 60 k€.

Le concours international de créations en porcelaine était doté de 40 k€.

■ 2016

Afin de valoriser ses compétences auprès des jeunes artistes et designers et ainsi marquer son ouverture internationale, la Ville a renouvelé son concours de création porcelaine sur le thème de la mode en 2016. 9 artistes designers ont été accueillis dans les entreprises locales et à l'ENSA après une sélection du comité technique du concours.

Les créations ont été exposées en juillet et août à la galerie municipale puis au 2^e étage de l'Hôtel de Ville. 2 prix ont été remis de 7 k€ et 3 k€.

Le travail engagé par la Ville autour de sa candidature comme « Ville Créatrice UNESCO » a permis l'organisation de la conférence pour la sensibilisation des acteurs locaux les 2 et 3 novembre 2016 avec 3 autres villes Engiennes-Bains, Saint-Étienne et Icheon (Corée du Sud).

Une exposition à la galerie des hospices s'en est suivie pendant 2 mois.

Le concours a généré une dépense nette pour la ville de 40 k€.

Le budget pour le travail autour de la candidature de la Ville à l'UNESCO a été de 25 k€.

■ 2017



Le 31 octobre 2017, Limoges est désignée ville créative de l'UNESCO suite au dossier de candidature préparé par la Ville en concertation avec les acteurs locaux de la filière Arts du Feu. Limoges a ainsi rejoint un réseau prestigieux de 180 villes dans 72 pays.

Cette désignation renforce la position de la Ville dans la grande région et devrait avoir à terme des retombées touristiques et économiques significatives. Cela devrait également offrir de nouvelles opportunités de collaborations et d'échanges au-delà des réseaux céramiques historiques.

L'édition 2017 de la biennale « Toques et Porcelaine » a pris la forme d'un parcours du goût en centre-ville, du musée national A.-Dubouché à la galerie Augustoritum, en passant par la place de la Motte et la rue Haute-Vienne. Cette édition a réuni des chefs locaux et porcelainiers, un potager géant, des démonstrations et des tables rondes, un marché de producteurs et des visites guidées, et a accueilli 30 000 visiteurs.

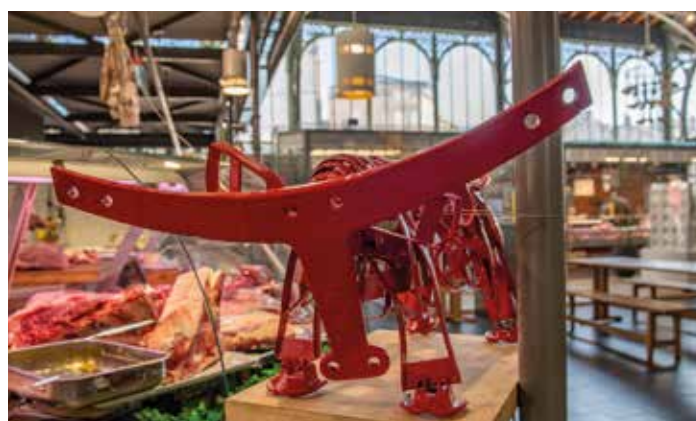
L'obtention du label Ville créative a généré 40 k€ de dépenses de fonctionnement.

La manifestation « Toques et Porcelaine » a généré 250 k€ de dépenses dont 100 k€ de financements extérieurs.

■ 2019

► **Le showroom créatif des halles centrales inauguré le 16 novembre 2019 :**

Dans le cadre de l'attractivité d'un des sites les plus populaires de Limoges et dans l'optique de rendre la créativité locale accessible à tous, un espace attenant à l'espace de convivialité a été créé ; il est dédié à l'exposition des réalisations artistiques locales de façon à sensibiliser la population à l'innovation en matière des arts du feu.



Showroom créatif aux halles centrales

Le premier acteur choisi pour illustrer cette ambition, a été le Centre de Recherche des Arts du Feu et de la Terre ; une convention a été signée entre la municipalité et cet acteur créatif pour la mise à disposition pendant une année de plusieurs œuvres en céramique contemporaine dont le lustre aux 36 louches d'Elise GABRIEL devenu depuis, un des symboles des halles.

Par ailleurs, les nouvelles assises urbaines acquises par la Ville et correspondant à six chaises créées par Marc AUREL et réalisées par le CRAFT, sont exposées en avant-première et seront posées dans le centre-ville fin 2020.

► À part les arbres :

Première exposition à ciel ouvert et gratuite au Parc Victor-Thuillat intitulée *À part les arbres* et sous la coordination artistique de Séverine HUBARD et Guy MENARD dans le cadre des étudiants post-diplôme de l'École Nationale Supérieure des Arts de Limoges offrant un parcours de sculptures céramiques pendant un an.

► Concours créatif local jeunes talents Toques & Porcelaine :

Dans le cadre de la 8^e édition de *Toques & Porcelaine* qui a eu lieu du 20 au 22 septembre 2019, et conformément au souhait de la municipalité d'impliquer à cette occasion les formations diplômantes du secteur artistico-céramique, le concours intitulé *Concours Toques & Porcelaine Jeunes Talents* a été organisé pour la 2^e fois.

Le principe a été de confier à un établissement de Limoges sélectionné, la création d'une pièce en porcelaine servant de contenant à l'un des mets proposé par le Chef Invité d'honneur lors du dîner de Gala.

Lors de la première édition, l'École Nationale Supérieure des Arts avait été choisie et avait vu la jeune artiste Myrtille BOUVRET récompensée d'un prix de 1 500 Euros.

Pour la deuxième édition, il a été décidé, d'un commun accord avec la direction de l'établissement et la municipalité que les élèves du Lycée des Métiers d'Arts et Technique du Mas-Jambost s'illustreraient dans l'exercice.

La classe des premières années du Brevet Métiers d'Art composée de douze élèves et coordonnée par Matthieu BUSSEREAU, responsable de la section Céramique et président du collectif d'artistes Esprit Porcelaine, intégreront à leur programme le projet ; la gagnante fut Anouck GUICHET.

VALORISER LE PATRIMOINE HISTORIQUE

■ 2015

En ouvrant le chantier des fouilles archéologiques de la place de la République, la Ville a permis la découverte par les habitants de la richesse de son histoire qui a été commentée et mise en valeur pendant toute la deuxième partie de l'année.

Le coût du chantier des fouilles s'est élevé à 600 k€ en 2015.

■ 2016

Le chantier des fouilles archéologiques de la place de la République et leur découverte par les habitants se sont poursuivis en 2016.

Le coût du chantier des fouilles s'est élevé à 423,7 k€ en 2016.

■ 2018

Le projet de rénovation du Jardin d'Orsay a été lancé notamment avec la rénovation des entrées, grilles et murs du jardin dans le respect des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.

Pour la maçonnerie des murs, la Ville a eu recours à un chantier d'insertion.

■ 2019

La rénovation du Jardin d'Orsay s'est poursuivie avec la réfection des escaliers monumentaux et les plantations réalisées de part et d'autres des principales entrées ; les ferronneries des grilles d'enceinte et les vasques Médicis ont été rénovées et repeintes ; une allée PMR a été aménagée pour rendre le jardin parfaitement accessible.

Santé et développement durable : Le développement des conditions du bien-être dans une ville verte, d'art et de culture, pour les limougeaux, séduira également les touristes.



Escalier monumental du Jardin d'Orsay

VOLET SOCIAL

« Une ville apaisée, sûre et solidaire pour le bien-être de tous. »

Dans toutes les politiques internationales, européennes et leurs déclinaisons nationales ou locales, le Développement Durable ne s'entend pas sans justice sociale, et sans lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

La santé environnementale étant la cheville de ce projet de Développement Durable, la Ville de Limoges entend garantir le bien vivre-ensemble et créer les conditions d'interactions entre les Hommes et leur environnement plus apaisées, plus sûres et plus solidaires.

1 - LIMOGES, UNE VILLE APAISÉE

Sous les effets de la crise économique et sociale, de l'augmentation du chômage, de la massification du précaire et de la montée des inégalités, les villes, qui concentrent richesses et opportunités, deviennent aussi le lieu des inégalités les plus marquées et de la très grande pauvreté.

Par son action, la Ville entend donc agir fortement sur l'éducation, la réduction des inégalités territoriales, les inégalités de santé, en favorisant l'accès pour tous à la culture, au sport et en privilégiant dans son action sociale, un accompagnement des publics les plus fragiles tendant à leur remobilisation, notamment en recréant du lien social par l'activité.

Actions

- S'appuyer sur le projet éducatif de la Ville pour promouvoir la santé et le Développement Durable,
- Mettre en œuvre le contrat de ville de Limoges, et y intégrer un programme de promotion de la laïcité et la citoyenneté,
- Coordonner le conseil local de santé, de santé mentale et le programme nutrition santé,
- Favoriser l'émergence d'un centre de santé préventive,
- Promouvoir les pratiques culturelles, notamment en favorisant l'émergence de résidences d'artistes,
- Favoriser la démocratisation culturelle et sportive,
- Proposer une épicerie sociale et solidaire par et pour les plus démunis,
- Lutter contre la précarité énergétique en développant l'éducation aux économies grâce notamment au Guichet Habitat Énergie.

Santé et développement durable : réduire les inégalités, c'est réduire l'un des déterminants principaux sur la santé des citoyens.

LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

■ 2015

En adoptant son projet éducatif territorial et en signant le contrat de ville 2015-2020, la Ville de Limoges entend se

donner le cadre institutionnel qui lui permettra d'agir en faveur de l'éducation et des quartiers et publics les plus fragilisés.

Elle a notamment partagé les objectifs suivants avec ses principaux partenaires afin de développer :

- l'accueil au sein des territoires prioritaires, le renouvellement des pratiques d'exercice de la citoyenneté et la promotion de l'éco-citoyenneté,
- la participation citoyenne ...

Pas de coût direct.

■ 2016

La Santé et le développement durable sont des axes importants du projet éducatif de la Ville.

En 2016, il est à noter l'investissement de la Ville dans des mallettes pédagogiques permettant la sensibilisation des plus jeunes aux nuisances sonores, aux risques auditifs et psycho-sociaux liés à une surexposition au volume sonore, du bruit qu'eux-mêmes génèrent ... Une charte pour lutter contre les nuisances sonores dans la classe est co-construite à l'occasion de cette action effectuée auprès de 180 élèves en 2016. En 2017, ce programme devrait être dispensé à plus de 700 élèves.

Le coût des mallettes pédagogiques s'est élevé à 3 k€ en 2016.

■ 2017

Le projet éducatif territorial assure la coordination des actions liées à la santé et au développement durable auprès des jeunes de la Ville. Ainsi, plusieurs actions sont reprises à part entière dans ce rapport (un fruit pour la récré, amélioration de la restauration scolaire, lutte contre les perturbateurs endocriniens) et peuvent être complétées par :

- sensibilisation aux rythmes chronobiologiques des enfants : 338 parents ont suivi des ateliers de sensibilisation pendant l'année scolaire 2016-2017 et 394 pendant l'année 2017-2018,
- lutte contre le bruit : la sensibilisation des enfants aux nuisances sonores et la prévention des impacts du bruit ont été poursuivies avec l'installation ponctuelle d'une oreille pédagogique dans différents restaurants scolaires municipaux,
- la réouverture du restaurant scolaire municipal Montmailler, en septembre 2017, a permis à environ 300 élèves d'éviter les contraintes et la fatigue des déplacements et de réduire l'impact des moyens de transport.

■ 2018

Le Projet éducatif territorial (PEdT) de Limoges a été reconduit pour trois nouvelles années scolaires, du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021, avec les quatre intentions éducatives suivantes :

- 1^{re} intention : Favoriser la réussite éducative et scolaire de l'enfant,

- 2^e intention : Favoriser le bien-être des enfants et les sensibiliser à la santé et à l'environnement,
- 3^e intention : Préparer les citoyens de demain,
- 4^e intention : Développer les pratiques culturelles et sportives et former aux outils numériques.

Ces intentions ont été déclinées en objectifs et en actions dont plusieurs concourent au développement durable du territoire et à la santé de sa population :

• **Objectif 7 : Soutenir l'éducation à la santé et favoriser les actions de prévention**

- ⇒ Action 19 : Lutter contre les perturbateurs endocriniens en renouvelant le matériel et le mobilier des crèches et en mettant en place de nouveaux protocoles d'hygiène.
- ⇒ Action 20 : Informer les parents et leurs enfants sur l'hygiène alimentaire et l'équilibre nutritionnel.
Dans le cadre de l'action visant à réduire les quantités de sel et de matières grasses dans les préparations culinaires, les parents et leurs enfants ont reçu un courrier d'information ainsi qu'un document de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) sur le sel.
- ⇒ Action 21 : Développer l'utilisation des produits issus de l'agriculture raisonnée ou biologique.
- ⇒ Action 22 : Valoriser les fruits et les légumes et inciter à leur consommation.
- ⇒ Action 23 : Proposer des repas sans viande une fois par semaine, dans les restaurants scolaires.
- ⇒ Action 24 : Réduire la quantité de sel et de matières grasses dans les repas servis aux enfants.
- ⇒ Action 25 : Lutter contre le bruit dans les restaurants scolaires.

• **Objectif 11 : Défendre et promouvoir les droits des enfants**



- ⇒ Action 33 : Entretenir un partenariat privilégié avec l'UNICEF dans le cadre du titre Ville amie des enfants (VAE) décerné à la Ville.

• **Objectif 15 : Favoriser la pratique d'activités physiques et sportives**

- ⇒ Action 45 : Programmer des événements sportifs ouverts à tous tels que les *Mercredis sportifs* et les animations *Sportez-vous bien*.
- ⇒ Action 46 : Mettre à la disposition des écoles et des accueils de loisirs des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) pour former les jeunes aux pratiques sportives (natation, sports de pleine nature, etc.).

Par ailleurs, chaque année scolaire, environ 3 500 élèves

de cycle II (CP-CE1-CE2) sont accueillis avec leurs enseignants dans les piscines municipales et communautaires pour apprendre et pratiquer la natation.

■ **2019**

Pour 2019, le comité de pilotage du Projet éducatif territorial (PEDT) a retenu trois thématiques transversales :

- l'accueil et l'accompagnement des enfants et des jeunes en situation de handicap et à besoins différents,
- l'offre de services pour les jeunes de 12 à 17 ans,
- le diagnostic territorial sur l'enfance et la jeunesse.

Différents groupes réunissant des services municipaux et des partenaires, seront constitués dès 2020 pour engager des travaux de réflexion et d'orientation sur ces thématiques ; ils devront établir des constats et des propositions à partir desquels la collectivité construira son plan d'actions.

Le *Plan mercredi* doit permettre aux acteurs éducatifs du territoire de créer une continuité éducative pendant la semaine de quatre jours d'enseignement, de contribuer à renforcer la qualité de l'offre d'activités périscolaires proposée dans les accueils de loisirs, de promouvoir le caractère éducatif des activités, de favoriser l'accès à la culture et au sport et de réduire les fractures sociales et territoriales.

Les ALSH périscolaires labellisés se sont engagés à répondre aux critères de la charte nationale de qualité du *Plan Mercredi* qui est fondée sur les quatre axes suivants :

- I - Complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant,
- II - L'accueil de tous les publics (les enfants et leurs familles),
- III - Mise en valeur de la richesse des territoires,
- IV - Le développement d'activités éducatives de qualité.

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, le *Plan Mercredi* a été déployé à Limoges : 7 ALSH municipaux et 7 ALSH associatifs ont été labellisés par l'État et se sont engagés à mettre en œuvre la charte nationale de qualité du *Plan Mercredi*.

En 2019, les ALSH municipaux ont travaillé sur la complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant (premier axe de la charte) à partir des projets d'écoles et des projets pédagogiques des ALSH en lien avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) ; un plan d'actions a été élaboré selon les différents domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (exemples : expression orale et écrite, mathématiques, ...) ; ce plan devrait permettre, selon les cas, soit de créer une complémentarité et une cohérence éducatives, soit d'approfondir ou de renforcer la dimension pédagogique des activités pratiquées au sein des ALSH.

Depuis la fin de l'année 2017, Limoges est partenaire de l'UNICEF et a reçu le titre *Ville amie des enfants* pour la mandature municipale 2014-2020.

À l'occasion de la journée nationale de la solidarité des enfants et des jeunes le 29 mai, en partenariat avec le Comité UNICEF Limousin, la Ville a organisé des actions de

sensibilisation sur les Droits de l'Enfant et les gestes de premiers secours auprès des enfants de 6 à 12 ans des accueils de loisirs.

Avec le concours de l'État et de l'Université de Limoges, la Ville a coordonné le 5 juin la tenue d'un premier forum sur l'engagement solidaire des jeunes de 15 à 25 ans.

Avec le Comité UNICEF Limousin et la Jeune Chambre économique de Limoges, elle a organisé du 18 au 23 novembre une deuxième semaine des Droits de l'Enfant pour célébrer le trentième anniversaire de la Convention internationale des Droits de l'Enfant : plantation d'un arbre pour le Droit à l'Éducation, repas choisi par le conseil municipal des enfants, animations festives dans la Bibliothèque francophone multimédia (danses collectives, concert du chœur Opéra-kids, lâcher de pigeons, ...), exposition sur les Droits de l'Enfant dans le monde.

COORDONNER LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ ET LE CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE

■ 2016

L'avenant du Contrat Local de Santé (CLS) a été signé le 1^{er} décembre 2016 pour 2 années supplémentaires, et réaffirme les axes prioritaires suivant : animer le CLS et améliorer la connaissance des problématiques et des besoins, faciliter l'accès aux soins des personnes résidant dans les quartiers, développer les facteurs de protection pour promouvoir le bien être chez les enfants et les parents, organiser la prévention autour des déterminants de santé, améliorer la prise en compte des besoins en santé mentale, ainsi que de manière transversale, la participation citoyenne.

Le Contrat Local de Santé Mentale s'est structuré en 2016 autour d'une coordinatrice du Centre Hospitalier Esquirol (CHE) pour 0,5 ETP et du service « santé » de la Ville (0,4ETP) : 1 cellule de coordination avec des médecins du CHE s'est créée et a ainsi pu évoquer 12 situations individuelles complexes dont 6 ont nécessité un traitement coordonné par les différents intervenants. Seul CLSM actif de la Nouvelle-Aquitaine, la Ville a répondu à l'appel à projets régional en vue d'une nouvelle labellisation.

Pas de coût direct pour la Ville.

■ 2017

L'organisation d'un Forum pour recueillir les attentes des habitants, des associations et institutions a permis de structurer les enjeux du nouveau Contrat Local de Santé pour la période 2018-2022 dont la signature par les 11 partenaires est intervenue le 1^{er} décembre 2017. Cette rédaction a été accompagnée d'un point de vue opérationnel par :

- le recrutement par le CHU avec des financements de l'ARS d'une accompagnatrice santé et d'une animatrice,
- le recrutement au niveau du CCAS d'une assistante administrative santé pour remplacer la précédente en fin de contrat.

De plus, sur le précédent contrat, en 2017, 75% des actions ont été réalisées partiellement ou intégralement,

parmi lesquelles, en complément de celles présentées dans le présent rapport (un fruit pour la récré, réduction du sel dans les cantines, réduction des perturbateurs endocriniens) :

- action sur l'hygiène bucco-dentaire (6 k€),
- lancement de l'Évaluation de l'Impact en Santé du réaménagement de la caserne Marceau, (coût humain en 2017),
- candidature à l'appel à manifestation d'intérêt pour intégrer les clauses de santé environnementale dans les marchés publics. (tout n'est pas chiffré à ce jour).

L'entrée en phase opérationnelle du contrat local de santé mentale, intégré en 2017 au nouveau Contrat Local de Santé, a permis de :

- organiser 10 info-sensibilisations auprès de 120 personnes sur le retentissement dans le quotidien des maladies mentales, la « déstigmatisation » de la maladie et sur la présentation du CLSM et de ses outils ;
- traiter 27 situations individuelles par la cellule de coordination ;
- être retenu pour participer au projet-action PRINTEMPS qui vise à lutter contre le suicide.

L'animation du CLS et du CLSM représente essentiellement un coût humain, partagé par les principaux acteurs (Ville, CHU, CH Esquirol, ARS). À noter cependant l'action en faveur de l'hygiène bucco-dentaire qui représente une dépense pour la Ville de 6 k€.

■ 2018

La Ville co-anime le contrat Local de Santé (CLS) avec l'ARS et le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) avec le CH Esquirol.

S'agissant du CLS 2018-2022, le bilan 2018 fait apparaître que 50 mesures sur 71 ont été réalisées ou sont en cours de réalisation.

Sur l'année, plusieurs actions emblématiques ont été conduites :

- conférence Bien manger, bien bouger avec Jamy (1 020 participants),
- conférence sur le débat fin de vie (environ 100 personnes),
- rendez-vous de la biodiversité (50 personnes),
- soirée conférence sur le sida (30 participants),
- partenariat pour l'organisation de la Conférence sur la nutrithérapie organisée par le Docteur CURTAY (200 participants).

Par ailleurs, la Ville apporte son soutien au dispositif des Noctambules démarré en septembre 2018 à raison de 2 soirées de sensibilisation/semaine. L'action de prévention de pair à pair vise à alerter sur les dangers de la consommation d'alcool.

S'agissant du CLSM, le bilan 2018 affiche :

- 23 saisines (situations individuelles complexes),
- 53 personnes sensibilisées à la santé mentale,

- organisation en novembre 2018 de la 1^{re} assemblée plénière (80 participants),
- réalisation et signature du protocole d'intervention dans les situations présentant un syndrome de Diogène et/ou Noé,
- démarrage d'une sensibilisation auprès des interprètes de Coup de Main mobilisés régulièrement pour accompagner des personnes étrangères vers les soins,
- participation à certains groupes de travail du PTSM (projet territorial de santé mentale).

Par ailleurs, la ville a répondu à un appel à projet de l'ARS pour la mise en œuvre de l'expérimentation d'une étude d'impact sur la santé (EIS) sur un programme municipal. Le choix s'est porté sur le projet « Marceau ».

L'étude a été lancée au printemps 2018 avec l'appui de l'ORS Nouvelle-Aquitaine.

Elle vise à repérer les effets du programme les plus impactant sur les déterminants de santé et à formuler des recommandations pour amplifier ou atténuer ceux-ci selon qu'ils sont positifs ou négatifs.

Ce travail est conduit par une équipe évaluatrice composée des représentants de l'ARS, de plusieurs directions de la Ville (Développement Urbain, Systèmes d'Informations, Santé et Solidarité) et de la DREAL.

Un comité de pilotage composé d'élus supervise le processus.

Une information a été faite au grand public lors du Forum des associations permettant à la population intéressée par le projet de se manifester pour participer à la future concertation.

Le rendu est attendu courant 2019.

■ 2019

- La Ville poursuit le travail de co-animation du Contrat Local de Santé (CLS) avec l'ARS et du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) avec le CH Esquirol.
- S'agissant du CLS 2018-2022, le bilan 2018 fait apparaître que 50 mesures sur 71 ont été réalisées ou sont en cours de réalisation.

Sur l'année, plusieurs actions ont été proposées :

- Théâtre-débat « La mammo, elles vous en font tout un plat » le 13 juin pour dédramatiser le dépistage du cancer du sein par la mammographie ; cette sensibilisation s'adressait principalement aux femmes des Quartiers Politique de la Ville,
- Quatre sessions de sensibilisation aux écrans et au cannabis à destination des professionnels intervenant auprès du jeune public (agents des ALSH associatifs et municipaux, bénévoles d'associations, ...).

Ces sessions animées par l'ANPAA, ADDICTLIM et le CH Esquirol, ont réuni 67 participants.

- Conférence intergénérationnelle le 6 juin 2019 : manifestation autour du fait intergénérationnel pour à la fois permettre au grand public d'appréhender ce phénomène de société, faire connaître et valoriser les actions portées dans ce domaine par des acteurs locaux.

La Ville s'est attachée le concours de l'association ENSEMBLE DEMAIN, reconnue internationalement pour son expertise en matière intergénérationnelle, et a sollicité la participation d'acteurs locaux qui ont bien voulu se mobiliser, parmi lesquels Initiatives 87, EGEE, Limoges Habitat, la Résidence Saint-Martial, Uniscité, le Lycée Valadon, le Lycée Marcel-Pagnol, les Petits Frères des Pauvres, la Société Saint-Vincent-de-Paul, la Ligue de l'Enseignement, L'Outil en Mains, Atelier Découverte Métiers Manuels, Énergie Jeunes, le CCAS, les centres sociaux municipaux et le conseil municipal des enfants.



- Exposition *Mange Bouge-toi et Kiffe* initiée par l'association Xavier LEVERVE et Bernard BEAUFRÈRES (XLBB) qui a proposé du 16 au 19 octobre 2019 au Boulodrome de Limoges, un parcours ludique offrant la possibilité de retrouver toutes les catégories alimentaires sous forme de bande dessinée géante.

L'exposition visait à aider les enfants et les adolescents à comprendre les enjeux d'une bonne alimentation associant plaisir, équilibre, diversité, éthique et à prendre conscience de l'importance de l'activité physique dans la vie quotidienne afin de lutter contre la sédentarité ; l'animation des ateliers était assurée par des étudiants en BTS CESF du lycée Suzanne-Valadon et des étudiants en STAPS et diététique ; des conférences en partenariat avec le CCAS, l'association RondiSport et le CHU de Limoges ont enfin mobilisé une centaine de personnes ; le partenariat avec les services de l'Éducation Nationale a mobilisé 16 écoles sur l'ensemble du département représentant 663 jeunes âgés de 6 à 10 ans répartis en 30 classes ; par ailleurs, une centaine de familles ont découvert cette exposition lors des journées grand public ; la journée du mercredi parrainée par le Limoges CSP a mobilisé 7 accueils de loisirs soit 151 jeunes âgés de 6 à 15 ans.

Enfin, la Ville a poursuivi son partenariat avec la LMDE (Mutuelle Étudiante) pour maintenir l'action de prévention de pair à pair sur les dangers de la consommation d'alcool baptisée *Noctambules*. Cette action s'est d'ailleurs renforcée avec le dispositif *Cité-Zen* qui consiste en des visites aux étudiants isolés en cité universitaire.

S'agissant du CLSM, le bilan 2019 fait état de :

- 24 saisines de la cellule de coordination pour l'examen de situations individuelles complexes.
- 7 sessions de sensibilisation à la santé mentale pour des agents de Limoges Habitat et des interprètes intervenant notamment pour le compte de l'association ATOS auprès des professionnels du CH Esquirol (41 bénéficiaires).

L'expérimentation d'une Étude d'Impact sur la Santé (EIS) conduite en partenariat avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine sur le projet « Marceau » s'est poursuivie tout au long de l'année 2019 avec un temps fort de concertation avec la population conjoint avec la procédure liée au dossier d'urbanisme.

Le rapport final qui indique un certain nombre de recommandations, a été rendu par le prestataire au cours du 1^{er} semestre 2020.

LE PROGRAMME NUTRITION SANTÉ

■ 2016

Le Programme Nutrition Santé a axé ses efforts en 2016 sur la généralisation de l'action « un fruit pour la récré » dans toutes les écoles des quartiers prioritaires, et sur l'amélioration des apports nutritifs dans les établissements de la Ville et le développement de l'action « Destination bien-être » pour favoriser la pratique d'une activité pour les seniors.

Pas de coût direct pour la Ville.

■ 2017

2 200 enfants des 15 écoles des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ont été bénéficiaires de l'action « un fruit pour la récré » : ils ont reçu un fruit frais (ou sec) par semaine et ont participé à une séance pédagogique sur l'équilibre alimentaire, dispensée par les enseignants chaque trimestre.

Il représente un coût net pour la Ville de 15 k€, déduction faite des aides européennes.

■ 2018

À l'occasion de la rentrée scolaire 2018-2019, le dispositif « un fruit à la récré » a été réorganisé de façon à toucher les écoles volontaires des Quartiers Politique de la Ville (QPV) soit 25 établissements sur les 31 que comptent les QPV. L'Union Européenne participe au coût du dispositif à hauteur de 75% du montant HT.

■ 2019

En 2019, ce sont 4 286 enfants scolarisés dans les écoles volontaires situées en quartier Politique de la Ville (QPV) qui ont bénéficié de la distribution d'un fruit frais ou sec une fois par semaine sur le temps de récréation à raison de dix distributions durant un trimestre.

Sur la période, ces distributions s'accompagnent d'une séquence pédagogique visant à sensibiliser les enfants à l'équilibre alimentaire et à intégrer la notion du bien-manger par le plaisir, la curiosité, la découverte et le jeu tout en transmettant de bonnes habitudes alimentaires.

Le coût pour la Ville, hors moyens humains, s'élève à 12,4 K€.

FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS

■ 2015

Le musée des Beaux-Arts de Limoges a mis en place un programme complet d'accueil des personnes en situation de handicap :

- 1/ pour les personnes sourdes et malentendantes :
 - des supports de visites en autonomie sous forme de livrets-jeux (en prêt gratuit à l'accueil ou en téléchargement),
 - des visites en Langue des Signes Française (LSF) du musée ou des expositions temporaires sur réservation,
 - des vidéos LSF de présentation sur le site Internet du musée.
- 2/ pour les personnes aveugles et malvoyantes :
 - la traduction des textes de salles en gros caractères et en braille sous forme de livrets en prêt gratuit,
 - des visites sensorielles guidées sur réservation pour découvrir les collections permanentes du musée à l'aide d'objets originaux, de reproductions, d'échantillons de matériaux et de tableaux tactiles.
- 3/ pour les personnes handicapées mentales :
 - des supports de visites en autonomie sous forme de parcours-jeux pour découvrir les collections permanentes du musée (en prêt gratuit à l'accueil ou à télécharger sur www.museebal.fr, onglet « handicap »),
 - des propositions de visites ludiques réservées aux groupes sur réservation pour une découverte animée du musée (visite-jeu « le sac à surprises » et visite-jeu « les petits tableaux »).

4/ Pour les personnes à mobilité réduite, l'ensemble du musée est accessible aux visiteurs en situation d'handicap moteur. Les visiteurs à mobilité réduite ont accès à l'ensemble des visites et activités proposées par le musée, à raison de deux visiteurs en fauteuil maximum par groupe.

En 2015, 49 personnes en situation de handicap ont sollicité ce dispositif, grâce à 9 visites organisées.

La prestation des médiateurs s'est élevée à 0,9 k€ en 2015.

■ 2016

Le musée des Beaux-Arts de Limoges a consolidé ce dispositif : 1 visite-jeu intitulée « les petits tableaux » destinée aux groupes de personnes handicapées mentales pour découvrir la collection de Beaux-Arts du musée a été mise en place et une nouvelle vidéo LSF a été réalisée pour la collection « Histoire de Limoges ».

De plus un dispositif particulier a été mis en place pour l'exposition temporaire « Volume, lumière, couleurs. Charles Bichet. » : 1 vidéo LSF de présentation mise en ligne sur le site Internet du musée, 1 visite LSF, 5 œuvres accompagnées d'un dispositif d'audiodescription (casque d'écoute au niveau de chaque tableau concerné), 4 tableaux à toucher, pour évoquer l'évolution picturale du peintre, du bout des doigts.

72 personnes en situation de handicap et leurs accompagnateurs accueillis dont 19 en individuels et 53 visiteurs répartis en 7 groupes dont 5 avec un médiateur et 2 en

autonomie. Cependant, au-delà des chiffres, c'est la satisfaction des intéressés et de leurs accompagnants, par une réponse aussi fine que possible à leurs difficultés, qui est recherchée.

Le coût des activités pour les publics empêchés s'est élevé en 2016 à 1,4 k€ (coût médiateurs + interprète : 0,8 k€, préparations visites et supports LSF : 0,5 k€, éditions des guides d'accessibilité : 51,10 €)

■ 2017

Le Musée des Beaux-Arts poursuit son action en faveur des publics handicapés par la diversification de l'offre en direction de ces publics spécifiques très demandeurs. Ce travail nécessite une connaissance approfondie du monde du handicap qui passe par des formations régulières des personnels et une préparation précise pour produire quasiment systématiquement des activités sur mesure. La mise en place de cette offre et la possibilité de la faire vivre passent donc par la mise à disposition de moyens humains pour atteindre un niveau de qualité exigeant mais indispensable en raison du public concerné.

En 2017, la collection permanente des Émaux a fait l'objet d'une présentation en vidéo traduite en langue des signes française (LSF). Le musée poursuit son travail d'accessibilité de ses collections aux personnes handicapées par le biais, notamment, de la réalisation et de la mise en ligne de petites vidéos en LSF. Par ailleurs, le service a organisé sur l'année 2017 des visites en LSF, une visite sensorielle Égypte, une visite « petits tableaux » pour l'APAJH, et un atelier pour les Journées Handicap proposées par l'Opéra de Limoges. Le musée est également intervenu à l'occasion de ces journées (« vous avez dit empêché ? ») les 9-10 mai 2017, pour présenter le travail réalisé depuis plusieurs années en direction des publics handicapés.

Pour favoriser la pertinence des interventions, les visites au musée concernent généralement des groupes de quelques personnes seulement. L'efficacité des dispositifs mis en place ne peut se mesurer en terme quantitatif, c'est la satisfaction des intéressés et de leurs accompagnants, par une réponse aussi fine que possible à leurs difficultés, qui est recherchée.

Le musée de la Résistance dans le cadre de son label « Tourisme et Handicap » obtenu en 2014 pour les 4 handicaps propose :

- documents de visite en gros caractères pour les malvoyants (résumé des 10 séquences du musée),
- documents de visite en braille pour les aveugles (résumé des 10 séquences du musée),
- reproductions d'objets et maquettes pour les aveugles,
- visites en langue des signes pour les sourds,
- accueil en langue des signes pour les sourds,
- visites spécifiques pour les aveugles et malvoyants avec manipulation d'objets,
- retranscription des bornes audio pour les sourds,
- achat d'une boucle magnétique (Accueil Soudshuttle),
- documents de visite adaptés aux personnes en situation de handicap mental.

En 2017, ce sont donc 113 visiteurs avec handicaps divers accueillis aux Musées des Beaux-Arts dont 44 individuels et 9 groupes, soit 69 visiteurs, en autonomie ou encadrés.

■ 2018

En 2018, les actions favorisant l'accessibilité de différents publics ont été portées par l'ensemble des structures de la Direction de la Culture et du Patrimoine de la Ville de Limoges :

- 1) En direction des publics en situation de handicap
 - 765 personnes en situation de handicap accueillies aux musées des Beaux-Arts et de la Résistance (ateliers et visites adaptées) ainsi qu'à l'Opéra (spectacles et visites) et à la Bfm (ateliers multimédia adaptés).

Il convient de noter particulièrement :

- le renouvellement du label « Tourisme et Handicap » pour le Musée de la Résistance,
- l'action innovante sur l'accessibilité de l'offre chorégraphique avec la mise en place d'audio description/visite tactile pour le spectacle « Les Forains », une traduction LSF pour « Chotto Desh », ainsi qu'une visite adaptée en LSF pour l'Opéra signataire de la charte du Réseau National Musique et Handicap depuis 2016,
- des ateliers multimédia à destination des personnes déficientes visuelles et des ateliers de découverte de la langue des signes en partenariat avec la Maison des Sourds pour le réseau Bfm.

Coût des prestations de médiation et des supports adaptés : 15,3 k€.

Par ailleurs, 713 personnes, bénéficiaires du dispositif Passerelle culturelle par le biais des associations signataires (Valentin Haüy, Voir ensemble, Maison des Sourds, Trisomie 21, Paralysés de France...), ont eu accès au tarif de 3 € par participation à la programmation culturelle de l'Opéra, des CCM, du CDN Union, des Francophonies.

Coût de la prise en charge de la Ville : 5 k€.

- 2) En direction du public senior :

- 282 personnes bénéficiaires du portage à domicile expérimenté depuis novembre 2018 par la Bfm.

Le portage de livres à domicile et au sein des résidences autonomes municipales, une action de médiation en direction de la personne âgée qui s'accompagne d'une animation trimestrielle : sieste musicale, quizz, lecture...

Pour les Résidences V THUILLAT, E. DURKHEIM, CERVIERES IMBERT, CASSEAU, l'unité de vie des Coutures et UNIFORES, une visite toutes les 6 semaines avec portage de documents : sur demandes individuelles des résidents et sous forme de présentation collective de documents.

Pas de coût direct pour la Ville.

- 3) En direction des publics habitant les territoires prioritaires primo arrivants, en situation de précarité :

- 2276 personnes bénéficiaires du dispositif Passerelle culturelle par le biais des associations signataires (centres sociaux, ALSEA, ALIS, Culture Alpha, les Restaurants du cœur, Mission locale, Secours Populaire...) ont eu accès à la programmation des structures culturelles municipales et partenaires.

Coût de la prise en charge par la Ville : 16 k€

- 1200 personnes dont 1080 issues des quartiers ont participé à des projections de film de fiction ou documentaire à la Bfm centre-ville ; une action qui vise, en partenariat avec les organismes demandeurs (Culture Alpha, les Papillons blancs centres sociaux...), à engager une discussion facilitant l'apprentissage de la langue, la confiance en soi et l'expression orale.

■ 2019

La mise en œuvre des actions favorisant l'accessibilité des publics à l'offre culturelle municipale a été poursuivie voire développée notamment avec le réseau Bfm qui pérennise les services expérimentés en 2018 : portage à domicile au sein des résidences pour personnes âgées, actions hors les murs ainsi que par les CCM avec huit places PMR supplémentaires au centre culturel Jean-Gagnant.

Sur la saison 2018-2019, 950 personnes en situation de handicap, de précarité, senior, habitant les territoires prioritaires et/ou primo-arrivant ont été accueillies (*hors cadre du dispositif Passerelle Culturelle*). Coût des prestations de médiation et des supports adaptés pour la Direction de la culture et du patrimoine : 11,5 k€.

En 2019, la médiation et la création des supports adaptés ont représenté un montant de 25 K€ pour l'Opéra (régie personnalisée).

Pour mémoire, le dispositif *Passerelle Culturelle* fait l'objet d'une charte triennale formalisant l'adhésion des structures culturelles (municipales, privées...) et des associations aux principes suivants : favoriser l'accès des structures, accompagner et renforcer l'autonomie des publics par le biais d'une politique tarifaire adaptée (pour un droit d'entrée à 10 €, 3 € à la charge de la personne bénéficiaire et 7€ à la charge de la Ville).

En 2019, pour un coût de 22,3 K€ à la charge de la Ville, ce dispositif a permis à 3 122 personnes d'accéder à l'offre culturelle des structures culturelles signataires :

- 1 123 personnes *via* les structures et associations œuvrant pour l'insertion sociale, la protection de l'enfance, l'alphabétisation, le droit familial...
- 1 067 personnes *via* les structures et associations socio-culturelles œuvrant localement sur les territoires prioritaires de la ville,
- 932 personnes en situation de handicap.

METTRE EN ŒUVRE LES PRINTEMPS SPORTIFS POUR LES 50 ANS ET PLUS

■ 2017

La Ville de Limoges par le biais de la Direction des Sports met en place une opération intitulée *Les Printemps Sportifs*.

Cette opération est un programme incitatif de huit semaines qui a pour but de favoriser la découverte d'une activité physique et sportive sous forme ludique et s'adresse principalement aux adultes de 50 ans et plus, non licenciés dans la ou les discipline(s) choisie(s).

Les objectifs :

- Contribuer au bien-être des personnes de 50 ans et plus,

- Maintenir le capital santé et préserver une qualité de vie,
- Renforcer la cohésion sociale par le sport,
- Contribuer à la valorisation du patrimoine local.

■ 2018

La session 2018 a réuni 213 personnes âgées de 50 à 84 ans pour un programme de 19 activités.

Sur les 213 participants, on dénombre :

- 135 femmes soit 64% et 78 hommes soit 36 %.
- 170 personnes résidant à Limoges (80%) dont 11 sont issues des quartiers prioritaires (6.5 %).

Le coût direct pour la Direction des Sports est de 1,7 k€

Le coût total de l'opération (coût direct + agents + équipements + communication) est évalué à 18,7 k€.

■ 2019

L'édition 2019 a, pour la première fois, proposé deux périodes de huit semaines :

- *Les Printemps Sportifs* en salle du 28 janvier au 5 avril 2019,
- *Les Printemps Sportifs* en plein-air du 29 avril au 21 juin 2019.

Ce sont 201 personnes âgées de 50 à 85 ans qui se sont inscrites pour les deux périodes sur vingt-et-une activités (aquagym, échecs et mémoire, escalade en salle, équilibre, golf, gym douce, marche en parcours de santé, randonnée en canoë, stretching global actif, tennis de table, tir-à-l'arc, aquaphobie, bowling, badminton, stand up paddle, vol à voile, tennis sur terre battue, naginata, plongée subaquatique, marche avec bâtons et randonnée pédestre).

Les inscriptions ont été de 304 pour une capacité d'accueil de 325 (93,5%) soit en moyenne 1,5 activité par inscrit.

Le coût direct pour la Direction des sports est de 2,3 K€ ; le coût total de l'opération (coût direct + personnel + équipements + communication) est de 19,2 K€.



SOUTENIR LA CRÉATION D'UN PÔLE DE SANTÉ PRÉVENTIVE

■ 2015

La Ville accompagne les œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte pour qu'elles puissent installer un pôle de santé préventive, à destination d'un public précaire, dans un local municipal de centre-ville autour de 3 spécialités ; l'ophtalmologie, la dermatologie, le dentaire.

Les études ont été faites et des petits travaux d'aménagements seront engagés en 2016.

Pas de coût direct en 2015.

■ 2016

La Ville a réalisé les travaux dans ses propres locaux afin que les œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte puissent installer un pôle de santé préventive, à destination d'un public précaire, autour de 3 spécialités ; l'ophtalmologie, la dermatologie, le dentaire. En phase finale d'organisation, les services devraient démarrer en 2017. Le CCAS de la Ville de Limoges s'est engagé à mettre à disposition de la structure un travailleur social quelques heures par semaine.

Les travaux réalisés par la Ville ont coûté 19,5 k€.

■ 2017

Le pôle de santé préventive a ouvert ses portes en octobre 2017. Il est porté par l'Ordre de Malte, pilote du projet, en partenariat avec MédicoLions et la Société Saint Vincent de Paul.

L'ouverture moyenne est de 2 demi-journées par semaine avec les 3 spécialités suivantes : ophtalmologie, dentiste, stomatologue. Le public de ce pôle est sans couverture maladie ou avec un reste à charge trop important. Les personnes accueillies sont orientées par les travailleurs sociaux du Conseil Départemental, de l'AFPA, de la CPAM, de la Mission Locale et du CCAS. Ce dernier a orienté 19 personnes sur le dernier trimestre 2017.

METTRE EN ŒUVRE UN PLAN « PRÉVENTION PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE »

■ 2015

La Ville de Limoges, via son Guichet Habitat Énergie, et le CCAS ont mis en place une action de sensibilisation de l'utilisateur aux éco-gestes pour les demandeurs d'aide sociale en situation de précarité énergétique.

Elle permet une information et mise en situation dans un logement témoin. Les thématiques abordées sont l'eau, le chauffage, l'électricité et la qualité de l'air.

Un kit énergie est remis à chaque participant et un soutien à domicile d'un technicien du Guichet Habitat Énergie est proposé sur demande.

22 réunions ont eu lieu en 2015, dont 20 dans l'appartement témoin de La Bastide, rassemblant 164 personnes, pour autant de kits énergie distribué. De plus, il y a eu 8 visites à domicile d'un technicien en collaboration avec le CCAS.

Les aides financières relatives à la précarité énergétique se sont élevées à 40 k€ en 2015 et l'achat des kits à 5 k€.

■ 2016

Concernant l'action de sensibilisation de l'utilisateur, 24 réunions ont eu lieu en 2016, dont 21 dans l'appartement témoin de La Bastide et Val de l'Aurence, rassemblant 142 personnes, pour autant de kits énergie distribué. De plus, il y a eu 1 visite à domicile d'un technicien en collaboration avec le CCAS.

Pour l'année 2016, la Ville de Limoges a lancé une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, qui est un dispositif permettant d'aider les propriétaires occupants à rénover ou améliorer leurs logements par un accompagnement administratif, technique et financier dans leur projet sur l'ensemble de la Ville de Limoges.

Les aides financières relatives à la précarité énergétique se sont élevées à 40 k€ en 2016 et l'achat des kits à 4 k€.

■ 2017

La Ville de Limoges, via son Guichet Habitat Énergie, et le CCAS ont mis en place deux actions majeures de lutte contre la précarité énergétique :

– une action de sensibilisation de l'utilisateur aux éco-gestes pour les demandeurs d'aide sociale en situation de précarité énergétique. Elle permet une information et mise en situation dans un logement témoin en partenariat avec l'association FACE Limousin. Les thématiques abordées sont l'eau, le chauffage, l'électricité et la qualité de l'air, Un kit énergie est remis à chaque participant. 22 réunions ont eu lieu en 2017, rassemblant 102 personnes, pour autant de kits énergie distribués.

Des kits sont également remis au public « jeune » suivi dans le cadre du dispositif Allocation Logement Temporaire (ALT), ainsi qu'à des bénéficiaires de l'épicerie sociale et éducative,

– une action d'aides aux travaux grâce au service unique du Guichet Habitat Énergie qui a conseillé plus de 967 personnes et l'animation de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) qui est un dispositif permettant d'aider les propriétaires occupants modestes et très modestes à rénover ou améliorer leur logement par un accompagnement administratif, technique et financier dans leur projet sur l'ensemble de la Ville de Limoges. L'OPAH RU permet également d'inciter les propriétaires bailleurs à rénover leurs logements afin que leurs locataires puissent bénéficier d'économies sur leurs charges. 80 personnes ont été accompagnées et ont bénéficié de 1900€ de subvention en moyenne de la part de la ville permettant d'activer d'autres aides à hauteur de 8 000 € en moyenne par dossier. Les propriétaires bailleurs bénéficient de 7 000€ de subvention en moyenne.

Les aides financières relatives à la lutte contre la précarité énergétique se sont élevées à 209 k€ en 2017 et l'achat des kits à 2,4 k€ dont 50% financés par EDF. Il convient de rajouter sur ce thème les aides facultatives qui se sont élevées à 29 k€ pour le CCAS.

■ 2018

Le CCAS poursuit l'action de sensibilisation aux éco-gestes en partenariat avec FACE Limousin, EDF et le Guichet Habitat Energie de la Ville pour les demandeurs d'aide sociale en situation de précarité énergétique.

Les thématiques abordées concernent tout à la fois l'eau, le chauffage, l'électricité et la qualité de l'air. La remise d'un Kit-énergie complète ces séances.

20 réunions ont été organisées en 2018 pour 80 personnes.

Des Kits-énergie sont également remis aux jeunes suivis dans le cadre du dispositif Allocation Logement Temporaire (ALT) ainsi

■ 2019

La création de la Communauté urbaine Limoges Métropole (LM) à compter du 1^{er} janvier s'est traduite par la prise de nouvelles compétences et donc par le transfert de certains biens et services des communes vers la Communauté urbaine. Tel est le cas du Guichet Habitat Énergie de la Ville de Limoges qui est depuis ce 1^{er} janvier 2019 en délégation de gestion auprès de LM.

Le Guichet Habitat Énergie met en œuvre une action majeure dans la lutte contre la précarité énergétique :

- une action d'aides aux travaux avec des conseils prodigués à 1 043 personnes,
- l'animation de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) qui est un dispositif permettant d'aider les propriétaires occupants modestes et très modestes à rénover ou améliorer leur logement par un accompagnement administratif, technique et financier dans leur projet sur l'ensemble de la Ville de Limoges ; l'OPAH RU permet également d'inciter les propriétaires bailleurs à rénover leurs logements afin que leurs locataires puissent bénéficier d'économies sur leurs charges.

Ainsi, ce sont 120 personnes qui ont été accompagnées et ont bénéficié de 2 700€ de subventions en moyenne de la part de LM permettant d'activer d'autres aides à hauteur de 6 000 € en moyenne par dossier ; les propriétaires bailleurs bénéficient de 6 600€ de subvention en moyenne.

S'agissant de la lutte contre la précarité énergétique, 14 réunions ont été organisées selon les mêmes modalités qu'en 2018 pour 58 bénéficiaires.

Des kits-énergie ont également été remis aux jeunes suivis dans le cadre du dispositif Allocation Logement Temporaire (ALT) ainsi qu'à des bénéficiaires de l'Épicerie sociale éducative toutes deux gérées par le CCAS.

Les aides financières relatives à la lutte contre la précarité énergétique se sont élevées à 232 k€ en 2019.

FAVORISER L'ÉMERGENCE DE RÉSIDENCES D'ARTISTES

■ 2016-2017

Dans le cadre du renouvellement de la scène conventionnée « danse » en 2016, deux axes supplémentaires de développement ont été arrêtés : les interventions à destination des scolaires, et l'accueil d'artistes associés pour des résidences.

Dans ce cadre, la Ville a délibéré pour accueillir en résidence pendant 3 ans, la Compagnie Brumachon-Lamarque pour promouvoir la danse contemporaine autour de nouvelles productions, représentations et animation d'ateliers.

Pas de coût direct en 2016.

■ 2018

Dans le cadre de la scène conventionnée danse-, les artistes associés Claude Brumachon et Benjamin Lamarche (Compagnie Sous la peau) ont créé « La Grande Demeure ».

Un travail chorégraphique mené tout au long de l'année avec 15 jeunes de 12 à 15 ans de l'IME de Lascaux à Saint Laurent les Églises et l'équipe pédagogique de l'APAJH, soit 50 heures de répétitions ont été dédiées à ce projet, soit 14 jours.

Un projet qui s'inscrit pleinement dans la revendication de l'accessibilité universelle portée par l'APAJH. Toutes les personnes en situation de handicap et leur famille doivent avoir accès aux lieux de culture et aux créations culturelles.

Ce spectacle a été programmé le 3 mai 2018 au centre culturel municipal Jean Moulin et sur la scène des Trophées APAJH 2018 organisés par la fédération nationale APAJH au carrousel du Louvre, lundi 3 décembre 2018.

Coût pour la Ville 3 500 €

OFFRIR LE SERVICE D'UNE ÉPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE PAR ET POUR LES PLUS DÉMUNIS

■ 2016-2017

Ce dispositif innovant a été créé par le CCAS et ouvert en septembre 2016, en partenariat avec la Banque Alimentaire, afin de mettre en place une autre forme d'intervention sociale permettant de favoriser l'autonomie et l'insertion des personnes en difficulté.

L'épicerie sociale et éducative permet ainsi d'accompagner les Limougeauds, acteurs de leur propre projet.

Bien plus qu'un magasin, il s'agit d'un outil pédagogique permettant à des familles ou personnes isolées vivant une situation financière difficile, de réaliser un achat imprévu, de financer un permis, une réparation de voiture...

En effet, les personnes sont impliquées et accompagnées dans une gestion motivante de leurs dépenses alimentaires pour réaliser des économies, avec pour objectif, la réalisation d'un projet précis.

C'est un dispositif d'aide temporaire et non un complément de ressource.

Le bénéficiaire paye entre 10 et 30 % de la valeur réelle des produits qu'il achète à l'épicerie pendant une durée définie en fonction de son projet individuel et du temps nécessaire à son financement (lié à l'économie alimentaire réalisée).

La capacité maximum de l'épicerie sera de 200 ménages en file active.

Dès son ouverture, l'épicerie a accueilli les personnes nécessitant un secours d'urgence alimentaire, les jeunes suivis par le CCAS dans son dispositif hébergement en ALT (Allocation Logement Temporaire).

L'épicerie est aussi une passerelle vers l'emploi avec l'accueil de 4 emplois dits d'insertion sociale, dont la partie administrative est gérée par ALEAS.

Des ateliers d'estime ou de cuisine sont proposés aux bénéficiaires.

L'investissement a été de 250 k€ pour la création des locaux.

■ 2018

L'Épicerie sociale éducative (ESE) reste un élément clé du dispositif d'aide sociale proposé par le CCAS.

En 2018, ce sont 186 ménages qui ont bénéficié d'un soutien à travers l'ESE ainsi que 19 jeunes accompagnés dans le cadre de l'Allocation Logement Temporaire (ALT) ou en suivi social.

Par ailleurs, un nouveau partenariat a été mis en œuvre avec l'association EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise) pour accompagner et donner des outils aux personnes éloignées ou en recherche d'emploi (ateliers collectifs ou accompagnements individuels adaptés aux projets et aux besoins des personnes).

Dans le même temps, les ateliers d'estime de soi et de cuisine se poursuivent et sont complétés par des ateliers d'informatique ou relatifs aux éco-gestes.

Enfin, Mobil@lim est un nouveau dispositif venant compléter l'ensemble pour faciliter l'accès à l'ESE et lutter contre l'isolement social des personnes âgées, handicapées ou rencontrant d'importants problèmes de santé. Les bénéficiaires sont transportés à l'ESE ou sont livrés à domicile. On dénombre en 2018 44 personnes conduites à l'ESE et 161 livraisons à domicile.

■ 2019

L'Épicerie sociale éducative (ESE) reste un élément clé du dispositif d'aide sociale proposé par le CCAS.

En 2019, ce sont 186 ménages qui ont bénéficié d'un soutien à travers l'ESE ainsi que 19 jeunes accompagnés dans le cadre de l'Allocation Logement Temporaire (ALT) ou en suivi social.

De plus dans le cadre du dispositif Mobil@lim, ce sont 78 personnes qui ont été conduites à l'ESE et 162 livraisons à domicile réalisées.

L'ESE s'inscrit dans une démarche « écocitoyenne » en proposant des ateliers de couture (réalisation de sacs en tissu pour remplacer le plastique), de fabrication de produits ménagers, des ateliers cuisine (utilisation de fruits / légumes « dépassés »).

L'ESE a également répondu à un appel à projet PNA (Programme National Alimentation).



ACCOMPAGNER LES HABITANTS AVEC LA PLATEFORME DE SERVICES PROXIMAIN

■ 2018

Créée en 1998, la plateforme PROXIMAIN est un service qui met en relation des habitants de Limoges, de l'Agglomération et du département avec des entreprises ou des associations adhérentes dont les activités sont dans le domaine de l'habitat.

Les objectifs sont :

- sécuriser les habitants de Limoges, de l'Agglomération et du Département dans le choix d'un professionnel pour la réalisation de travaux,
- soutenir l'activité artisanale locale,
- permettre à des habitants de Limoges, aux revenus modestes, de réaliser les travaux nécessaires au maintien dans un logement décent.

Les interventions en plomberie et les travaux sanitaires sont toujours très demandées ainsi que les demandes en dépannage électroménager et électricité.

Ces interventions sont l'occasion de remettre aux normes et donc de permettre des économies dans ces domaines.

Sous conditions de ressources et de domicile (Limoges), une aide financière peut être accordée par le CCAS lors de l'intervention des artisans référencés.

Pour 2018, on dénombre 628 interventions à domicile dont 328 avec aides financières pour un montant de 37,6 k€.

■ 2019

La plateforme PROXIMAIN continue de fonctionner selon les mêmes modalités que l'année précédente. Pour 2019, on dénombre 568 interventions à domicile dont 295 avec aides financières pour un montant cumulé de plus de 32 K€.

2 - LIMOGES, UNE VILLE SÛRE

Santé et développement durable : le sentiment de sécurité est un facteur essentiel du bien-être dans son lieu de vie.

Vivre en sécurité est un droit fondamental qui fait partie des besoins essentiels à l'épanouissement personnel. Dans un environnement de plus en plus anxiogène, où la violence des actes s'est accentuée, il apparaît nécessaire de mettre en place des politiques permettant de garantir la sécurité, de rassurer les habitants, et ainsi de contribuer à leur bien-vivre.

Actions

- Augmenter les effectifs de la Police Municipale.
- Pacifier l'usage du domaine public par des dispositifs de prévention situationnelle et notamment la vidéo-protection.
- Renforcer le dispositif de médiation.

AUGMENTER LES EFFECTIFS DE LA POLICE MUNICIPALE



■ 2015

En 2015, les effectifs de la Police Municipale ont atteint 58 agents, soit 29 supplémentaires par rapport à 2014.

Cet objectif quantitatif a été accompagné par une évolution des missions et des compétences.

L'investissement 2015 s'est élevé à 224,5 k€.

■ 2016

En 2016, les effectifs de la Police Municipale ont atteint 60 agents, soit 2 supplémentaires par rapport à 2015.

Pas de coût d'investissement supplémentaire en 2016.

■ 2017

En 2017, les effectifs de la Police Municipale ont atteint 64 agents, soit 4 supplémentaires par rapport à 2016.

Pas de coût d'investissement supplémentaire en 2017.

■ 2018

En 2018, les effectifs de la Police municipale ont été portés à 73 postes. Une brigade volante des quartiers a été créée afin d'intervenir spécifiquement dans ces secteurs.

Pas de coût supplémentaire pour la Ville.

PACIFIER L'USAGE DU DOMAINE PUBLIC PAR DES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION SITUATIONNELLE ET NOTAMMENT LA VIDÉO PROTECTION

■ 2015

En 2015, la première tranche de déploiement de la vidéoprotection a démarré sur la ville afin de :

- prévenir les atteintes aux personnes et aux biens,
- dissuader le passage à l'acte,
- aider à l'élucidation, à l'exploitation *a posteriori* des informations recueillies.

Pour cela, il a été implanté

- un Centre de Supervision Urbain dans les locaux de la Police Municipale,
- une trentaine de caméras dans le centre-ville.

4 agents de supervision seront recrutés en 2016.

Centre de supervision : investissement de 140 k€

Caméra et réseau de télécommunications : 375 k€, subventionné à 40% par le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

■ 2016

En 2016, le Centre de supervision urbain a été opérationnel le 15 mars. Il a permis depuis son ouverture le signalement de 100 faits / mois en moyenne.

Parallèlement, la seconde phase de déploiement de la vidéoprotection est intervenue dans les trois principaux quartiers prioritaires de la Ville : Val de l'Aurence (12 caméras), La Bastide (10 caméras) et Beaubreuil (11 caméras en cours d'installation).

Caméra et réseau de télécommunications : 203 k€, subventionné à 40% par le FIPD.

■ 2017

En 2017, la troisième phase de déploiement de la vidéoprotection a été consacrée à l'amélioration de la couverture en centre-ville par 11 nouvelles caméras et une quatrième phase a été entamée pour sécuriser les parvis des écoles maternelles et élémentaires de la Ville, représentant 59 caméras supplémentaires. 85 caméras sont installées fin 2017.

Elles ont permis le déclenchement de 1908 interventions et 130 réquisitions judiciaires. Elles s'avèrent être un outil d'aide à l'investigation important.

Le budget alloué au déploiement de la vidéoprotection a été de 344 k€ TTC, avec 40% de subvention d'État.

■ 2018

En 2018 :

- fin du déploiement de la vidéoprotection aux abords des écoles privées et publiques (59 caméras aux abords de 43 écoles) ;
- complément de 10 caméras dans le centre-ville (Baudin / Hôtel de ville, Carmes) et dans les quartiers (Val Aurence : Allée le Titien, rue Joffre, rue Juin, Bastide : rue Detaille, Beaubreuil : Allée Fabre d'Églantine,...) ;
- audit de sûreté complémentaire, par la DDSF, sur les autres quartiers prioritaires (Portes-Ferrées, Sablard, Coutures, Vigenal, Bellevue/Ste-Claire).

Fin 2018, on dénombre 128 caméras installées en voie publique. Ce dispositif a permis au CSU de faire réaliser 1 411 interventions et de répondre à 139 réquisitions judiciaires.

L'investissement dédié à la vidéoprotection en 2018 a été de 310 k€ subventionné à 40 % par l'État (142,3 k€).

■ 2019

De nouvelles caméras sont venues compléter le dispositif déjà en place dans le centre-ville : rue Darnet, rue Raspail, avenue du Général-Leclerc, place du Présidial, ...

Les quartiers du Val de l'Aurence Sud et Nord, La Bastide et Beaubreuil ont également vu le nombre des caméras renforcé par respectivement 17, 12 et 13 caméras.

Cinq nouveaux périmètres de vidéoprotection ont été demandés par la Ville et acceptés par l'État dans les quartiers prioritaires qui n'étaient pas équipés jusque-là : Les Portes-Ferrées, Le Sablard, Bellevue-Sainte-Claire, Le Vigenal et Les Coutures.

Fin 2019, on dénombre 148 caméras ; ce dispositif a permis au CSU de solliciter la Police municipale pour 2 453 interventions et répondre à 161 réquisitions judiciaires des services enquêteurs.

L'investissement dédié à la vidéoprotection en 2019 a été de 217 K €.

ACCOMPAGNER LA POPULATION AVEC UN DISPOSITIF DE MÉDIATION

■ 2015

Le dispositif de médiation de nuit a été étendu aux quartiers de Beaubreuil et de La Bastide par le recrutement de 6 nouveaux agents de médiation. Ainsi, les 4 principaux (avec le Val de l'Aurence et le Vigenal) sont couverts par une présence publique de 18h à 1h, chaque soir hors dimanche.

La création d'un local spécifique à Beaubreuil a engendré 6,8 k€ de dépenses, l'achat d'un véhicule, 14,3 k€, et l'achat de vélos électriques, 3 k€.

■ 2016

En 2016, les effectifs de l'équipe de médiation se sont stabilisés à 12 agents pour la médiation de soirée (6 pour le secteur ouest, Val de l'Aurence, et 6 pour le secteur Nord, La Bastide, le Vigenal et Beaubreuil) et 3 pour la médiation de jour.

Pas de coût supplémentaire en 2016.

■ 2017

Fin 2017, il a été décidé de mettre fin au dispositif de « correspondants de soirée » au profit d'une extension de la médiation municipale à l'ensemble des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Le projet consiste à adapter les horaires tout en prenant en compte l'exposition des agents. Il a été retenu une présence du mardi au samedi de 10h30 à 19h.

Pas de coût supplémentaire en 2017.

■ 2018

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la médiation municipale est implantée sur les 9 quartiers prioritaires. Les horaires ont été adaptés aux réalités du terrain : 10h30 à 19h, du lundi au samedi.

Le dispositif est organisé autour de 3 équipes :

- Le Val de l'Aurence Sud, Val de l'Aurence Nord et Bellevue/Ste-Claire : 3 agents (une responsable et 2 adjoints)
- Beaubreuil, Les Portes-Ferrées et le Sablard : 2 agents (un responsable et un adjoint)
- La Bastide, le Vigenal et les Coutures : une médiatrice municipale.

L'action est recentrée autour de 4 grandes missions :

- assurer une veille territoriale ;
- intervenir dans le cadre de la médiation interpersonnelle ;
- faciliter la coordination des acteurs partenaires du CLSPD ;
- prévenir le premier acte délinquant au travers d'un accompagnement citoyen municipal.

En 2018, la médiation ce sont 483 rencontres interpersonnelles pour 1 486 heures de présence sur le domaine public.

■ 2019

En 2019, la médiation a effectué 648 rencontres interper-

sonnelles pour 1 486 heures de présence sur le domaine public.

3 - LIMOGES, UNE VILLE SOLIDAIRE

Santé et développement durable : « Sans solidarité, performances ni durables ni honorables »

François Proust ; *Maximes à l'usage des dirigés et de leurs dirigeants* (1992)

Aujourd'hui, les conditions du vivre-ensemble sont malmenées par des rapports sociaux qui se durcissent. Aussi, la collectivité entend prendre toute sa place pour promouvoir, développer et accompagner toutes les formes de solidarités qui renforcent le lien social et le vivre-ensemble.

Actions

- Soutenir la vie associative, et l'économie sociale et solidaire en général.
- Accompagner une politique gériatrique favorisant le maintien à domicile et proposant une offre de services de qualité aux personnes dans le grand âge (création d'un pôle gériatrique),
- Mener une politique d'accessibilité et d'accompagnement pour les Personnes à Mobilité Réduite (maintien à domicile, accessibilité, accompagnement social et vers l'emploi ...)
- Favoriser le développement des échanges entre les citoyens (échange de temps ...).
- Prendre sa part dans la coopération décentralisée, et mener des actions de transferts de savoirs-faire locaux vers les pays du sud.

SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE FORUM DES ASSOCIATIONS ET SUBVENTIONS

■ 2015

Au-delà des subventions sectorielles (sport, culture, santé, social ...) ou de la Politique de la Ville, la Ville de Limoges a organisé en 2015, le premier forum des associations sur le site de l'ancienne caserne militaire « Marceau ».

Ce forum a permis de donner une vraie visibilité aux associations, d'éclairer les habitants sur l'incroyable diversité de celles-ci et leur donner l'occasion d'échanger entre elles.

L'organisation du forum a coûté 64 k€ à la Ville de Limoges en 2015. Il a accueilli 253 associations et 15 000 visiteurs.

■ 2016

Grâce à la mise en place d'un système innovant d'instruction des demandes de subvention, il est aujourd'hui facile d'assurer le suivi des aides accordées au mouvement associatif. Ainsi, La Ville de Limoges a soutenu en 2016, 266 associations pour 298 projets.

Le forum des associations a été renouvelé en 2016. Son organisation a coûté 64 k€ à la Ville de Limoges en 2016. Il a accueilli 296 associations et près de 20 000 visiteurs.

Par ailleurs, la ville a attribué pour un montant total de 1,2 M€ de subvention aux associations en 2016 hors champ des sports de haut niveau et de la Politique de la Ville.

ACCOMPAGNER LES SENIORS

■ 2015

Le projet de Pôle Gérontologique comporte la reconstruction de l'EHPAD Pr Marcel Faure avec une augmentation de capacité de 16 lits, l'intégration d'un Pôle d'Activité de Soins Adaptés (PASA) et d'un accueil de jour pour les habitants du quartier de La Bastide atteints de troubles cognitifs, ainsi que l'élargissement du champ d'intervention du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) au quartier de La Bastide, en plus de celui des trois Résidences pour Personnes Agées municipales. En effet, le caractère innovant de cette opération est de positionner l'EHPAD comme établissement ressource pour les habitants du quartier, leur permettant ainsi de bénéficier de l'ensemble des services d'un EHPAD, à savoir : restauration, entretien du linge, animation, maintien de l'autonomie, lutte contre l'isolement, mais aussi un accès aux soins via l'intervention du SPASAD sur 19 logements adaptés.

Au 31 décembre 2015, aucune dépense directe n'était engagée par la Ville. Cependant, un accord de principe de la part du Conseil Départemental et de l'agence Régionale de Santé a été reçu par le CCAS et l'accord définitif est attendu suite à l'envoi du programme technique détaillé, du plan de financement ainsi que du budget de fonctionnement.

■ 2016

La mise en œuvre de ce projet s'est traduite par la présentation du plan de financement et du programme technique détaillé au Conseil Départemental et à l'Agence Régionale de Santé. Cette dernière l'a validé et a accordé une subvention d'investissement.

Au 31 décembre 2016, aucune dépense directe n'était engagée par la Ville. Le budget global d'investissement est de 14 M€ TTC, incluant mobilier et immobilier.

Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé et 3 cabinets d'architectes ont été autorisés à concourir. Le livrable est attendu en février 2017.

■ 2017

En 2017, la collaboration avec l'équipe de maîtrise d'œuvre a permis de finaliser les plans du bâtiment qui intègre des panneaux photovoltaïques permettant l'autoconsommation solaire, le raccordement au réseau de chaleur et la récupération de la chaleur des groupes froids. Sa conception est pensée pour une faible consommation d'énergie. Le personnel a été associé pour répondre aux besoins des futurs occupants, avec l'appui d'une équipe d'ergonomes. Les travaux débuteront courant 2018.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le CCAS qui a engagé 423 k€ TTC d'études de maîtrise d'œuvre en 2017.

■ 2018

Pour la reconstruction de l'EHPAD Marcel Faure, la maîtrise d'ouvrage est assurée par le CCAS qui a engagé 423 k€ TTC en 2017 (honoraires et études liés au lancement du projet).

La collaboration fructueuse entre la maîtrise d'ouvrage, les architectes, les ergonomes et les agents de l'EHPAD a permis d'affiner l'architecture intérieure du futur bâtiment au regard d'une conception ergonomique permettant d'articuler le bien vivre de la personne âgée et le bien-être au travail des agents.

Les architectes et les entreprises travaillent selon la méthode BIM, une représentation en 3D qui facilite l'appropriation du projet et le repérage des problématiques.

La construction du futur bâtiment s'inscrit dans la démarche du SMé (management de l'énergie – cf. *fiche page 7 et 8 du présent rapport*), pour lequel le CCAS a obtenu la certification ISO 50001 en 2018.

Dans la droite ligne de l'ouverture de l'EHPAD au quartier, il a été décidé d'installer le club senior du quartier de La Bastide au sein de l'établissement.

■ 2019

En mars 2019, a eu lieu la pose de la première pierre du futur EHPAD Marcel-Faure, point de départ des interventions des différents corps de métiers, terrassement, fondations spéciales, gros œuvre...

La réflexion sur la conception du futur bâtiment se poursuit en associant les agents et en collaboration étroite avec les architectes ainsi qu'une équipe d'ergonomes de l'Université de Bordeaux.

À ce titre, le projet a été corrigé de nombreuses fois depuis sa conception initiale, et les derniers ajustements ont été réalisés au cours de l'année. Les ergonomes aident à définir et à tester sur plan ou à différentes échelles la future organisation du travail.

Ce projet s'inscrit également dans un projet global de restructuration du quartier de La Bastide. Les équipements et aménagements ont été en partie réalisés à ses abords courant 2019 : carrefour d'entrée de ville, place du marché, centre commercial, résidentialisation des immeubles,...

L'EHPAD est situé au cœur de la zone de vie de La Bastide, à proximité des commerces. Le site est particulièrement bien desservi en moyens de transports en commun ; les arrêts de plusieurs lignes de la STCL dont un BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) passeront à proximité immédiate. Une piste cyclable desservira également l'EHPAD.

Le bâtiment se caractérise par sa forme compacte, ses matériaux pérennes qui nécessiteront peu d'entretien (ex : béton matricé sans entretien) et visant à limiter les impacts sur la santé et l'environnement : isolation par l'extérieur en étage (enveloppe thermique), 740 m² de panneaux solaires photovoltaïques pour la production d'électricité en vue d'une autoconsommation, récupération des calories des chambres froides pour l'eau chaude de la lingerie et des cuisines, raccordement au réseau de chaleur, équipement innovant pour la production d'ECS des chambres en instantané au plus près du point de puisage, récupération des eaux de pluie pour l'arrosage du jardin de l'EHPAD.

Il répondra à la norme RT 2012 + 20% grâce à l'isolation et + 20% grâce au photovoltaïque.

AGIR POUR LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

■ 2017

Les Résidences Autonomie Municipales proposent régulièrement des activités d'animations pour leurs résidents, animés par des agents de la RAM : ateliers mémoires, temps de convivialité, jeux divers ...

Les Forfaits autonomie 2016 et 2017 ont permis de financer notamment :

- un spectacle cabaret organisé à la Mairie de Limoges,
- des ateliers de sophrologie, poético-musicaux, d'Art Thérapie,
- des séances d'équithérapie à la ferme Equestre de Cussac, de médiation animale (association Mille Pattes,)
- des ateliers prévention des arnaques et nutrition par l'association des consommateurs UFC QUE CHOISIR,
- des ateliers d'activité physique adaptée sur vélos cognitifs (Rev'Lim),
- de recruter une psychologue répartie sur les 3 RAM (écoute, animation de groupes de paroles) pour une durée de 4 mois et deux éducateurs spécialisés (mise en œuvre et suivi des Projets d'Accompagnement Personnalisés),
- des animations dans le cadre de la Quinzaine des seniors 2017, des Projets d'Accompagnement Personnalisés ou d'anniversaires ...

Le Conseil Départemental octroie un forfait autonomie annuel à chaque Résidence Autonomie Municipale (RAM) depuis fin 2016 pour développer davantage d'actions de prévention de la perte de l'autonomie. Les trois RAM ont ainsi perçu les sommes suivantes :

- Émile Durkheim : 24,9 k€
- Les Casseaux : 22,6 k€
- Cervières Imbert : 12,1 k€.

■ 2018

Conformément à la loi dite ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement), les trois Résidences Autonomie Municipales poursuivent et renforcent chaque année les actions de prévention de la perte de l'autonomie des résidents. En effet, elles proposent un large panel d'activités, toujours animées soit par des agents, soit par des intervenants extérieurs *via* des conventions de partenariats.

Pour 2018, le Conseil Départemental a à nouveau autorisé l'attribution d'un forfait autonomie à hauteur de :

- 22,8 k€ pour la RAM Les Casseaux
- 12,2 k€ pour la RAM Cervières
- 25,1 k€ pour la RAM Durkheim

Celui-ci a permis de financer les activités suivantes :

- des ateliers d'activité physique adaptée sur vélos cognitifs,
- des séances de médiation animale,
- des ateliers d'art thérapie,
- des ateliers de poésie,
- une représentation théâtrale par la troupe Carton Jaune,
- un après-midi Café dancing.

ainsi que des animations à l'occasion de la semaine bleue, la fête des familles et les festivités de fin d'année.

Il est également à noter que les EHPAD développent la prise en charge thérapeutique non médicamenteuse dans le cadre de la prévention de la perte de l'autonomie, notamment la prévention des chutes. À cet effet, ont été mis en place des ateliers d'activités physiques adap-

tées encadrés soit par des éducateurs spécialisés, soit par des étudiants en STAPS, des activités autres tels que la médiation animale, l'aromathérapie, ...

Le service Animations Loisirs Seniors propose quant à lui un programme riche et varié chaque année d'activités de loisirs et de prévention afin de maintenir le lien social, lutter contre la perte de l'autonomie, la fracture numérique, ainsi que l'isolement, la solitude. À cet effet, il propose, *via* de nombreux partenariats, des activités physiques adaptées, des moments d'information et de prévention tels que sur les risques routiers, les pratiques alimentaires, la protection des données personnelles sur Internet, des ateliers informatiques et nouvelles technologies,...

■ 2019

Les établissements d'accueil pour personnes âgées gérés par le CCAS ont poursuivi leurs actions de prévention de perte de l'autonomie.

Les trois Résidences Autonomie Municipales (RAM) ont à nouveau perçu une dotation « forfait autonomie » versée par le Conseil départemental. Celle-ci leur a permis de renouveler la plupart des ateliers mis en place en 2018, ou d'en mettre en place de nouveaux notamment d'activités physiques adaptées, ainsi que des activités telles que l'art thérapie, le théâtre, la musicothérapie, des jeux de mémoire, ...

Les montants versés s'élèvent à :

- 24 K€ pour la RAM Les Casseaux,
- 13 K€ pour la RAM Cervières,
- 26,5 K€ pour la RAM Durkheim.

De leur côté, les EHPAD ont poursuivi leurs actions de thérapie non médicamenteuses telles que :

- la prévention des chutes avec la mise en place d'un référent « multi chuteur » pour l'EHPAD Pr. Marcel-Faure qui, avec le kinésithérapeute de la structure, analyse les chutes des résidents afin d'émettre des préconisations (chaussage, séances de kiné, amélioration de la vision),
- l'activité physique adaptée par un professionnel diplômé (6h/semaine) y compris pour les habitants du quartier pour l'EHPAD Le Roussillon.

L'EHPAD Le Mas-Rome, lauréat de l'AAC EHPAD Ressource de Proximité, a mis en place en juin 2019 des activités gratuites ouvertes à tous les seniors domiciliés à proximité de la structure. Cette action relève d'une stratégie globale de santé coordonnée ; elle a pour objectif d'ouvrir l'EHPAD sur son environnement de proximité, de créer des interactions valorisantes et des opportunités concrètes de participation sociale avec l'extérieur. Il s'agit globalement de partager des moments tels que des activités (art floral, groupes de paroles, ...) entre personnes à domicile, personnes en institution et professionnels afin de prévenir la perte de l'autonomie et améliorer le bien-être des personnes âgées.

Des moments de convivialité tels que la *Semaine Bleue*, la *Fête des familles* ou encore les festivités de fin d'année, ont été organisés à l'attention des seniors hébergés au sein des établissements et des seniors domiciliés sur le territoire de la commune afin notamment de maintenir le lien social.

Le service Animations loisirs seniors a renouvelé son offre d'activités notamment en faveur de l'activité physique adaptée ou encore des actions de prévention telles que :

- prévention des chutes - 65 participations
- danses latino - 329 participations
- taï chi - 404 participations
- marche avec bâton - 479 participations
- yoga - 357 participations
- promenade douce - 549 participations
- détente sportive - 527 participations
- balade - 493 participations
- relaxation bien-être - 368 participations
- sophrologie - 848 participations
- manger équilibrer au juste prix - 15 participants
- s'organiser sans gaspiller - 10 participants
- bien s'alimenter en utilisant des produits simples - 113 participants
- conseils de prévention sur l'urgence médicale par le SAMU - 25 participants.

Le service s'est également attaché à lutter contre la fracture numérique avec des ateliers sur les nouvelles technologies et l'initiation à l'informatique.

Il est à noter également en 2019, le partenariat avec l'ADPAD à destination des aidants. Celui-ci s'est traduit par un après-midi dédié au cours duquel une pièce de théâtre, des activités physiques adaptées et des ateliers bien-être ont été proposés.



LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

■ 2017

L'EHPAD Le Roussillon a mis en place des ateliers d'activité physique adaptée (marche nordique, renforcement musculaire) deux après-midis par mois les mercredis ouverts aux personnes âgées de plus de 60 ans du quartier du Roussillon, hors EHPAD (sur inscription ; 10 à 17 personnes inscrites en moyenne). Les résidents de l'EHPAD participent à certaines séances en fonction de leurs capacités fonctionnelles, d'autres peuvent être inclus au groupe sur la phase étirements et retour au calme. Un tournoi multisports opposant les résidents de l'EHPAD et

les retraités du quartier a été organisé mensuellement lors de la période hivernale.

De plus, le Service Informations Seniors (SIS) du CCAS coordonne des actions de lutte contre l'isolement des seniors sur la Ville de Limoges :

- Actions proposées à destination des personnes âgées isolées :
 - appels et visites de convivialité par des bénévoles du CCAS ou des associations partenaires,
 - ateliers cuisine en partenariat avec le Service Animations Loisirs Seniors et l'Épicerie Sociale et Éducative du CCAS,
 - orientation vers les ateliers de prévention de la perte de l'autonomie mis en place au sein des 3 RAM (2-3 places maximum par atelier).
- Mobilisation de bénévoles pour intervenir auprès des seniors isolés :
 - conventions de partenariat avec POLARIS FORMATION, le Lycée Suzanne Valadon pour recruter des étudiants bénévoles ainsi qu'avec des associations partenaires réalisant des visites de convivialité (L'Association les Petits Frères des Pauvres, La Société Saint-Vincent de Paul, l'Association Familles Rurales...)

Enfin, 12 bénévoles ont rejoint le dispositif de lutte contre l'isolement du Service Informations Seniors ; 14 personnes ont pu bénéficier de visites de convivialité par des bénévoles du CCAS ou par des associations partenaires.

Les activités physiques de l'EHPAD du Roussillon ont coûté 3,8 k€ pris en charge par la conférence des financeurs

■ 2018

L'EHPAD Le Roussillon poursuit ses ateliers d'activités physiques adaptées pour les résidents de l'établissement et les personnes âgées du quartier avec pour 2018 une nouvelle activité (en plus de celles déjà mises en place) qui est la « course d'orientation ».

12 inscrits tout au long de l'année avec la participation assidue d'un groupe de 8 personnes sur une fréquence de deux séances par mois. Un questionnaire de satisfaction a été réalisé en décembre afin d'ajuster les besoins dans la mesure du possible sollicités par les participants.

Le financement (forfait autonomie) alloué dans le cadre de la conférence des financeurs en 2017 avait permis de réaliser l'acquisition des équipements sportifs pour cette activité. Pour 2018, aucun financement supplémentaire n'a été sollicité.

Le Service Information Seniors poursuit et développe la lutte contre l'isolement, la solitude des personnes âgées domiciliées à Limoges. À cet effet, il a été mis en place un partenariat avec l'association Unis-Cité *via* le dispositif Inter-Généreux ; il s'agit *via* ce dispositif de visites de convivialités auprès des seniors isolés par des personnes en service civique gérées par l'association.

La mobilisation des bénévoles, ainsi que l'intergénérationnel ont été renforcés en 2018 au sein de ce dispositif avec l'implication de 12 élèves de Polaris Formation et 4 élèves du lycée Suzanne Valadon.

Les partenariats ont également été mis en avant durant cette année avec la mise en place de réunions avec l'ensemble des partenaires du secteur associatif afin notamment de faciliter le repérage et l'accompagnement des personnes âgées isolées.

Enfin, il est à souligner que 9 bénévoles ont rejoint le dispositif et 31 personnes ont bénéficié de visites de convivialité par des bénévoles du CCAS ou par des bénévoles partenaires.

■ 2019

Le Service informations seniors (SIS) du CCAS s'est attaché à poursuivre et à renforcer les actions proposées à destination des personnes âgées isolées.

Une cinquantaine de seniors a bénéficié d'un temps de visite hebdomadaire à leur domicile. Pour y parvenir, le SIS a travaillé sur la mise en place de son propre réseau de bénévoles (convention individuelle avec le CCAS) depuis 2017 lequel compte, fin 2019, 13 bénévoles dont 5 retraités.

Un partenariat entre le CCAS et les écoles œuvrant dans le domaine du médico-social a été mis en place afin de dynamiser l'action et travailler sur une approche intergénérationnelle. Ainsi, des conventions ont été signées avec le Lycée Suzanne-Valadon et l'institut de formation POLARIS depuis septembre 2017 afin de proposer à leurs étudiants des actions de bénévolats ; en 2019, douze étudiantes de seconde année de BTS en Économie Sociale et Familiale se sont mobilisées pour effectuer des visites à raison d'une après-midi par semaine.

Le dispositif a également été renforcé depuis 2018 par un travail collaboratif avec l'association Unis-Cités et leur programme « Intergénéreux » au moyen d'un financement par la Conférence des Financeurs ; cela a permis de mobiliser six volontaires en service civique sur des missions de 8 mois à raison de 2 jours par semaine.

Le travail partenarial favorise le rôle d'alerte et de repérage du public ciblé.

L'objectif premier du dispositif étant la prévention des situations de vulnérabilité au domicile, les personnes inscrites sur le registre canicule sont contactées chaque été.

Un travail coordonné avec d'autres services de la Ville a été mis en place, notamment avec le Service relations extérieurs de la Bfm (14 « seniors isolés » bénéficient du portage de livres à domicile).

Par ailleurs, afin d'améliorer la qualité de vie des seniors isolés, le SIS a mis en place un dispositif de stimulation et d'accompagnement à la mobilité. Ainsi, deux volontaires en service civique financés dans le cadre d'un appel à initiatives auprès de la Conférence des Financeurs (1 721 €) sont mobilisés sur le projet « Mobilité Seniors » pour une durée de 8 mois.

Un accompagnement aux démarches administratives dans le but de lutter contre la fracture numérique est également proposé depuis 2019 notamment pour aider les personnes dans le dépôt de demande d'admission en établissement pour personnes âgées sur la plateforme Via Trajectoire.

PROMOUVOIR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES PERSONNES ÂGÉES

■ 2017

Issu d'une dynamique locale, le collectif Silver Geek inclut entreprises, acteurs publics et associations sur le thème de la solidarité numérique auprès des personnes âgées et de leurs familles.

Ce projet consiste à faire découvrir et rendre accessibles les nouvelles technologies aux seniors grâce à une approche humaine et participative. Dans son approche, le Silver Geek opte pour l'usage d'outils innovants (tablettes, consoles de jeu vidéo adaptées aux seniors ...) pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, la fracture numérique tout en créant des liens intergénérationnels mais aussi renforcer le bien-être et la santé des seniors qui participent aux jeux.

Des animations collectives ludiques et numériques sont menées par des jeunes en service civique de l'Association Uniscité de novembre 2017 à juin 2018 pour les seniors des Résidences Autonomie Municipales Émile Durkheim et Cervières Imbert ainsi que pour les adhérents de l'atelier informatique du club seniors des Coutures.

L'action est prise en charge en totalité par la Fondation MACIF en 2017-2018.

■ 2018

Les Résidences Autonomie Municipales Les Casseaux, Durkheim, ainsi que le service Animations Loisirs Seniors ont poursuivi l'action Silver Geek débutée en 2017 toujours dans le cadre de la lutte contre l'isolement, la prévention de la perte de l'autonomie et la lutte contre la fracture numérique.

PROPOSER DES PARCOURS « DESTINATION BIEN-ÊTRE »

■ 2015

Il s'agit d'encourager les seniors à sortir quotidiennement de manière régulière pour pratiquer des activités physiques et ainsi prévenir les pathologies liés au vieillissement (chutes, diabète, hypertension ...). Ce parcours permet également de lutter contre l'isolement et la sédentarité. Il est co-construit avec les participants volontaires sur une première phase, puis sur une seconde, étendu à un public moins actif. La troisième phase de 2016 consistera en l'extension du dispositif expérimental.

16 participants ont intégré le dispositif en 2015. Les coûts directs ont été de 500€ en 2015.

■ 2016-2017 (reconduction)

Concrètement un parcours de 1000 mètres a été co-construit avec des participants actifs ; il est matérialisé sur les bords de Vienne et intègre des « modules » d'activités telles que l'équilibre, la souplesse ou encore le renforcement musculaire.

Un second parcours a été réalisé dans le jardin de la RPA des Casseaux pour les résidents. Ce parcours pourra être utilisé librement par les résidents ou accompagnés d'un kinésithérapeute par exemple. Il se compose de six

ateliers : escaliers et plan incliné, « sols variés », « les rondins », barres parallèles, « les petits pas », « slalom et pose ».

Le coût des travaux, pris en charge par le CCAS, a été de 7,3 k€ en 2016.



SOUTENIR L'ACCORDERIE

■ 2015

La Ville soutient financièrement le développement de l'Accorderie portée par l'association ALCHIMIS. De plus, un partenariat avec le CCAS est en train d'émerger afin de permettre aux usagers de devenir accordeur dans un parcours de remobilisation des personnes en situation de précarité

Fin 2015, l'association recensait plus de 100 accordeurs réalisant chacun plusieurs échanges par an. De plus, ils se rassemblent régulièrement autour de 12 ateliers thématiques (couture, randonnée ...).

La subvention allouée en 2015 s'est élevée à 9,5 k€.

■ 2016

Fin 2016, l'association recensait 277 accordeurs (192 femmes/85 hommes), ayant notamment organisé 39 ateliers thématiques et participé à 19 comités.

La subvention allouée en 2016 s'est élevée à 9 k€.

■ 2017

Fin 2017, l'association recensait 287 accordeurs (202 femmes/85 hommes), ayant notamment organisé 92 ateliers thématiques. 1 045 échanges ont eu lieu.

La subvention allouée en 2017 s'est élevée à 9 k€.

■ 2018

L'Accorderie: maintien de la subvention à 9 k€ ; plus de 300 accordeurs répartis sur toute la ville.

■ 2019

Toujours active, l'Accorderie a bénéficié d'une subvention de la Ville à hauteur de 9 K€ pour accompagner le développement du lien social entre accordeurs.

AGIR EN FAVEUR DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

■ 2015

La Ville a soutenu financièrement la construction d'un hôpital de jour à caractère psychiatrique à M'Bour au Sénégal.

Par contre, la coopération historique avec le Burkina Faso a été suspendue en 2015 compte tenu de la situation politique locale.

La subvention accordée en 2015 à l'hôpital de jour de M'Bour est de 15 k€.

IMPLIQUER LA POPULATION DANS LE RAYONNEMENT DE LA VILLE À L'INTERNATIONAL

■ 2019

► The Unesco craft and folk art creative cities global youth concert

Suite à la demande de Monsieur Eam TAI JOON, Maire d'Icheon au Maire de Limoges, le Concert des Cités Unies a été renommé, revisité et exporté en Corée du Sud pour une édition intitulé *The Global Youth Concert* qui a eu lieu du 29 juillet au 4 août 2019.

À cette occasion sept jeunes musiciens du Conservatoire de Limoges, accompagnés de Damien ROYANNAIS et Stéphane FOUCAULT ont rejoint les délégations de Paducah et Santa-Fe (USA), Jingdhezen et Wuxi (Chine), Seto (Japon) et d'Al-Ahsa (Arabie Saoudite) pour jouer ensemble des morceaux de musique représentant leurs pays et proposer un concert final.

► 2019, Cracovie Capitale européenne de la Gastronomie

Dans le cadre de la désignation de Cracovie en tant que Capitale européenne de la Gastronomie, l'organisation d'un échange entre les lycées hôteliers Jean-Monnet et St-Jean de Limoges et Zacopané lycée hôtelier national polonais, a été organisé pendant une semaine complète. Le Consul de France a également reçu et accompagné le groupe, tout comme le chef FIC invité de l'édition *Toques & Porcelaine* en 2019.

► Les échanges villes jumelles

2019 aura marqué un début de relance de l'activité internationale via l'augmentation significative des échanges (principalement des jeunes via les lycées et/ou associations) avec les villes jumelles. Pour en citer quelques-uns, Charlotte aux États-Unis a reçu les lycéens du Lycée Renoir (et inversement) ainsi que les basketteurs de l'ASPTT Limoges ; Pilsen en République Tchèque a accueilli les choristes du Conservatoire et les jeunes du collège Donzelot ; enfin, les jeunes de Fürth ont été reçus par le Lycée des Vaseix ; soit environ 100 jeunes accueillis en mairie de Limoges.

VOLET ENVIRONNEMENTAL

« Un bon aménagement encourage les déplacements doux et favorise la santé. »

Le volet « environnemental » de ce plan de Développement Durable de la Ville apportera une contribution très nette aux objectifs du Schéma Régional Climat Air Énergie de la Région et du Plan Climat Énergie de l'Agglomération de Limoges, et s'inscrira pleinement dans le Schéma National de Transition Écologique et vers un Développement Durable en vigueur.

En effet, la Ville de Limoges va agir sur toutes les politiques qu'elle mène pour répondre aux enjeux environnementaux en cours (climat, biodiversité ...), sans perdre de vue la priorité *in fine* : « le bien-être de tous ».

Elle ouvre donc un certain nombre de chantiers concrets qui impacteront les limougeauds à court terme et participeront aux objectifs universels de préservation de l'environnement et de ralentissement du réchauffement climatique.

1 - L'AMÉNAGEMENT

En cohérence avec les enjeux stratégiques du projet de ville, les orientations d'aménagement proposés dans le nouveau PLU de la Ville influencent directement les modes de déplacement, les zones attractives d'habitat, la mixité urbaine et sociale, et donc facilitent ou non l'impact de l'activité de chacun sur l'environnement et la santé.

Dans tous ses projets d'aménagement, la Ville s'attachera donc :

- à donner une prépondérance aux modes de déplacements doux, sobres en ressources naturelles et encourager particulièrement l'usage du vélo ou de la marche conformément aux préconisations de l'Organisation Mondiale de la Santé,
- à économiser l'espace (et donc préserver une agriculture périurbaine vecteur de biodiversité), limiter les déplacements domicile-travail, faciliter le développement de l'économie de proximité ...
- à encourager la mixité urbaine et sociale en améliorant la qualité du logement social.

Actions

- Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques dans la ville.
- Créer un éco-quartier.
- Mettre en œuvre la rénovation urbaine du centre-ville et des quartiers prioritaires.
- Créer des parcours de ville par l'amélioration de la signalétique directionnelle (inscription des temps de marche).
- Favoriser l'implantation de zones de maraichage en ceinture urbaine.
- Expérimenter une zone publique (espace vert) avec une exposition réduite aux ondes électromagnétiques (seulement 2G par exemple) et interdite aux fumeurs.

Santé et développement durable : il s'agit de penser la ville de demain, moins polluée, avec une organisation plus respectueuse des ressources naturelles et qui encouragera les modes de déplacement doux, et donc l'activité physique.

EXPÉRIMENTER LA CÉRAMIQUE DANS L'AMÉNAGEMENT ET LA RÉNOVATION URBAINE

■ 2019



Pièce en céramique posée dans l'escalier du Jardin d'Orsay

► AOTSUGI (jalonnement céramique) inaugurée le 26 juin 2019

Parmi les projets les plus significatifs de l'année 2019, on recense l'installation éparse de l'œuvre artistique AOTSUGI ; deux ans de travail en lien avec les artistes Florian BRILLET et Nicolas LELIEVRE, et la manufacture limougeaude Pierre ARQUIÉ pour la création et la réalisation de 15 pièces en porcelaine en bleu de four réparant les espaces publics abîmés ou détruits de la ville (façades, revêtement de sol, mobilier urbain...).

Ce projet innovant et jamais vu dans les espaces publics est une œuvre artistique unique en France s'inspirant de l'art japonais de la résilience : le KINTSUGI.

Que ce soit les artistes ou les salariés de la manufacture, tous ont dû faire preuve de créativité pour relever les challenges de la faisabilité des formes, de la matière et de la résistance.

► Des assises créatives et modernes en céramique... mais pas que

Afin d'affirmer l'ADN de la Ville de Limoges et de le rendre accessible à tous, l'insertion d'assises en céramique fabriquées par des prestataires locaux a eu lieu en centre-ville.

Ainsi, pour encourager les acteurs économiques à diversifier leur activité souvent fléchée autour des arts de la table et/ou de mobilier de décoration intérieure (par exemple : poignées...), la Ville a pérennisé ses commandes avec de nouvelles assises contemporaines à disposer en centre-ville.

Pour la première fois dans la ville, un candélabre, comme il est coutume de voir en Chine, de 3 mètres de haut, réalisé par les étudiants céramistes post-diplôme de l'ENSA, a été installé rue Jean-Jaurès.

Cette pièce unique de mobilier urbain a fait l'objet d'un soutien de la Ville pour permettre sa réalisation.

► Le recyclage de la céramique pour parer la ville

Dans le cadre d'une stratégie d'insertion des arts du feu à l'échelle du territoire, en 2019, plusieurs sites de la ville ont fait l'objet de rénovations urbaines (revêtements) prenant en compte la céramique déclassée et ou cassée dans les projets de développement citoyen.

Ce sont le parvis de Beaublanc, les trottoirs rue Saint-Éloi et plus récemment le Parc des Étoiles du Val de l'Aurence qui ont intégré dans leurs sols des morceaux de céramique cassée et non utilisée apportant un aspect esthétique mélangeant l'asphalte au blanc.

RÉNOVER LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

■ 2015

En 2015, 3 équipes d'architectes-urbanistes ont été sélectionnées dans le cadre d'un dialogue compétitif afin de permettre à la municipalité de choisir les meilleures orientations d'aménagement.

De plus, cet aménagement s'accompagne d'une forte concertation avec les habitants : débats, marches urbaines ...

Il n'y a pas de coût direct en 2015.

■ 2016

Le lauréat du concours d'urbanisme a été désigné. Il s'agit d'IN SITU. Il a proposé un aménagement basé sur un vaste espace central festif, entouré d'un arc arboré pour l'installation de terrasses. 2 bâtiments en limite seront également construits.

184 500 € d'études ont été dépensés en 2016.

■ 2017

Les études de maîtrise d'œuvre autour du projet de réaménagement de la place et du renforcement de la structure du parking souterrain se sont poursuivies afin d'affiner l'aménagement retenu lors du dialogue compétitif présenté par In Situ.

570 700 € d'études ont été dépensés en 2017.

■ 2018

Les études de conception ont été finalisées en mars 2018. Les marchés de travaux ont été notifiés en juin pour un démarrage effectif du chantier en octobre 2018.

Par ailleurs, mise aux normes d'accessibilité PMR du parking République : 1,2M€ (HT) de travaux supportés par le délégataire.

■ 2019

Les travaux pour le réaménagement de la place de la République se sont poursuivis durant l'année 2019. À l'issue des travaux, la place sera entièrement piétonne, l'accès des véhicules aux rues Fitz-James et de La Terrasse sera limité aux riverains et livraisons. Les fosses de grande taille en terre permettant le développement d'une lisière arbo-

rée ont été réalisées ; ainsi, les côtés ouest et sud de la place seront largement végétalisés.

Par ailleurs, les dispositifs de brumisation sur le plateau événementiel de la place ont également été intégrés dans la dalle ; ils permettront un rafraîchissement de la place en été.



La place de la République

METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE DE LA BASTIDE

■ 2015

Un avenant au Programme de Rénovation Urbaine de La Bastide a été signé avec l'agence Nationale de Rénovation Urbaine, la Région, et Limoges Métropole notamment, pour permettre d'achever la rénovation du quartier. Des études d'aménagement ont débuté en 2015.

Les études en 2015 ont coûté 48 k€

■ 2016

2016 a permis de finaliser les études et de préparer les dossiers de consultations des entreprises de travaux. Le projet arrêté s'appuie sur la volonté d'inscrire durablement ce quartier dans la Ville, en y intégrant le passage d'un axe lourd de transport en commun autour duquel les immeubles d'habitat social seront résidentialisés. Le réaménagement de l'entrée de ville permettra une véritable ouverture physique du quartier avec une mixité des usages importantes (commerces, services, EHPAD, diversification de l'habitat ...). La revalorisation de ce quartier devrait à terme conduire à plus de mixité, et un mieux vivre ensemble.

L'aspect écologique n'est pas négligé avec la volonté de couvrir le quartier avec un réseau de chaleur à énergie verte.

Le coût des études et de maîtrise d'œuvre s'élève à 100 k€ en 2016.

■ 2017

2017 a été l'année de commencement des travaux de réaménagement de l'ensemble du quartier, opération intitulée « La Bastide 2020 ». Ces travaux ont débuté par les dernières démolitions de logements sociaux en cœur de quartier et des réfections de réseaux. Ils portent également sur la voirie (réaménagement du carrefour Schuman et création de nouvelles rues), la création d'une nouvelle entrée de ville et des opérations de résidentialisation.

La 1^{re} d'entre elles à avoir été livrée en 2017 concerne les résidences de la rue Degas cofinancées par la Ville de Limoges. L'opération « entrée de ville » sous maîtrise d'ouvrage Ville s'achèvera en 2018. Pour installer sur la nouvelle place de cette entrée une antenne mairie, la ville a acquis en 2017 l'ancien pavillon d'entrée du château du bois de la Bastide. En 2017 ont également démarré les travaux du futur pôle de services pilotés par la Seli.

Les dépenses 2017 sur cette importante opération ont été de 1,015 M€.

■ 2018

L'année 2018 a été marquée par la livraison de plusieurs opérations qui permettent de voir la transformation profonde en cours de ce quartier et son ouverture sur le reste de la Ville notamment côté entrée Nord : l'entrée de ville (place du marché, parking, nouvelle voie d'entrée dans le quartier, parvis de la future maison des services municipaux dont l'antenne mairie), le Carrefour Schuman, 12 maisons en accession sociale de Dom'aulim et résidence de 12 logements locatifs, nouvelles voies de desserte du quartier gommant ainsi les dernières voies sans issue.

Une attention particulière a été portée sur les espaces verts puisque durant ce chantier, 61 arbres sont replantés sur la Bastide, en plus des haies, massifs et autres couvre-sols.

En termes de mixité sociale, 12 nouvelles familles venant d'autres secteurs de la ville et de communes environnantes ont pris possession des maisons en accession ; 12 nouvelles devraient prendre possession des logements de la résidence en 2019.

Par ailleurs, les autres chantiers en cœur de quartier se poursuivent : le Pôle de services, les résidentialisations, la traversée du quartier (voie BHNS, liaisons douces et auto), l'aménagement des espaces publics.

Les dépenses réalisées sur l'année 2018 pour ce programme s'élèvent à 4 772,7 k€.

■ 2019

Le quartier de La Bastide fait l'objet d'une importante programmation de travaux.

Plusieurs opérations ont ainsi été livrées : une partie du Pôle de services avec l'installation du pôle santé (pharmacie, médecins, infirmières...), de la Poste et de la Police nationale permettant ainsi le maintien de services de proximité essentiels à la population ; la fin de la reconfiguration/création des voies en cœur de quartier (allée Seurat en face du Pôle de services, secteur Manet, secteur Pissarro avec la création d'une portion de voie nouvelle Pissarro).

L'ouverture du Pôle d'échange multimodal (maîtrise d'ouvrage Limoges Métropole) en entrée de quartier favorisant les mobilités douces a été réalisée.

Les travaux de résidentialisations Pissarro (40/42 et 54/56) ainsi que les travaux et l'accueil des locataires dans une résidence de 12 logements construite par le bailleur Noalis ont été achevés.

À ces travaux, se sont ajoutés en 2019, la poursuite des projets suivants : l'aménagement de certains espaces publics (le jardin Véronèse, l'aire de jeux rue Detaille, le parvis de l'école Blanchot, les travaux d'amélioration de la qua-

lité de services démarrés sur les bâtiments de logements sociaux Pissarro et Véronèse, la restructuration d'une 2^e partie du centre commercial en pôle de services devant accueillir bibliothèque municipale, une salle multisport et d'autres services, les travaux de construction de l'EHPAD Marcel-Faure en entrée de quartier démarrés en août 2018, la fin de l'appel à projets pour le projet de nouveau pôle commercial en entrée de ville avec l'identification d'un promoteur-investisseur pour poursuivre les discussions et formaliser le projet sur 2020, la création d'une nouvelle voie pour les transports en commun et les mobilités douces entre La Bastide et le Puy-Ponchet comprenant un franchissement au-dessus de l'A20.

Les dépenses réalisées sur l'année 2019 pour ce programme s'élèvent à 1 324 K€.

AGIR POUR LA RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER DE BEAUBREUIL

■ 2017

L'année 2017 a été marquée par la finalisation du Programme de Rénovation Urbaine 1 avec la réalisation de plusieurs opérations : l'aménagement du pôle Sanfourche ; la création d'un citystade et l'aménagement de ses abords ; l'aménagement de l'allée Fabre-d'Églantine.

Ces aménagements ont été réalisés en veillant à leur inscription au sein de leur environnement qu'il soit urbain ou naturel. Ces derniers offrent une place essentielle au végétal. La prise en compte des mobilités actives a également été au cœur de ces aménagements qui sont tous dotés d'espaces dédiés aux mobilités douces.

■ 2018

Une étude urbaine globale par le Créham (pilotée par la Ville, en partenariat avec Limoges Métropole, Limoges Habitat, l'État) a débuté fin 2017 et devrait s'achever courant 2019. L'objectif de cette étude est d'identifier les opérations à mettre en œuvre sur le quartier au cours de 10 prochaines années afin d'améliorer les conditions de vie des habitants. Ce projet fera l'objet d'un conventionnement avec l'ANRU et ses partenaires au cours de l'année 2019 ce qui permettra de lancer la phase réalisation des travaux dès 2020.

Coût d'investissement de l'étude : 148,8 k€ HT (avant déduction des co-financements)

■ 2019

L'étude urbaine globale s'est poursuivie pour s'achever en début d'année 2020.

L'ambition portée sur ce quartier est de constituer « Une petite ville au nord de l'agglomération ». Pour cela, il est notamment envisagé de constituer une nouvelle centralité, d'agir fortement sur l'habitat afin d'améliorer la qualité résidentielle et proposer des îlots à taille humaine, de valoriser les richesses paysagères et d'aménager des espaces publics répondant aux besoins de tous, d'améliorer significativement les mobilités.

Ces grandes orientations du projet urbain ont été présentées par les élus à l'ANRU et ses partenaires en décembre

2019. Une fois le concours financier de l'ANRU connu, une convention sera élaborée afin d'enclencher la phase opérationnelle.

En parallèle, le bureau de police vacant depuis de nombreuses années et très dégradé a été démoli pour laisser place à un espace de détente ombragé. Coût de l'opération env. 100 K€.

AGIR POUR LA RÉNOVATION URBAINE DES QUARTIERS DU VAL DE L'AURENCE

■ 2017

L'année 2017 a été marquée par la finalisation du Programme de Rénovation Urbaine 1 avec la réalisation de plusieurs opérations : notamment création gymnase Henri Normand et de l'espace Lucien Neuwirth ; la création de la Bfm située au Val de l'Aurence Nord et aménagement de la place Gosciny-Sempé ; ouverture du parc de la gentilhommière du Mas Jambost aux habitants du quartier.

Ces aménagements ont été réalisés en veillant à leur inscription au sein de leur environnement qu'il soit urbain ou naturel. Ces derniers offrent une place essentielle au végétal. La prise en compte des mobilités actives a également été au cœur de ces aménagements qui sont tous dotés d'espaces dédiés aux mobilités douces.

■ 2018

Une étude urbaine globale par INterland (pilotée par la Ville, en partenariat avec Limoges Métropole, Limoges Habitat, l'Etat) a débuté fin 2017 et devrait s'achever courant 2019.

L'objectif de cette étude est d'identifier les opérations à mettre en œuvre sur les quartiers au cours de 10 prochaines années afin d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Ce projet fera l'objet d'un conventionnement avec l'ANRU et ses partenaires au cours de l'année 2019 ce qui permettra de lancer la phase réalisation des travaux dès 2020.

Coût d'investissement de l'étude : 149,2 k€ HT (avant déduction des co-financements)

■ 2019

L'étude urbaine globale s'est achevée en fin d'année 2019.

L'ambition portée sur ce quartier est de « passer de la ZUP de l'Aurence au grand quartier de la vallée de l'Aurence offrant toutes les qualités de la grande ville à la campagne et s'imposant comme une entrée de ville majeure de identitaire à l'échelle de la Communauté urbaine ».

Pour cela, il est notamment envisagé de réaménager totalement l'entrée de ville afin d'ouvrir le quartier (aujourd'hui le quartier est très enclavé) et d'atténuer le caractère routier de ce secteur, d'agir fortement sur l'habitat afin d'améliorer la qualité résidentielle, de valoriser les richesses paysagères et d'aménager des espaces publics répondant aux besoins de tous, d'améliorer significativement les mobilités.

Ces grandes orientations du projet urbain ont été présentées par les élus locaux à l'ANRU et ses partenaires en décembre 2019. Une fois le concours financier de l'ANRU

connu, une convention sera élaborée afin d'enclencher la phase opérationnelle.

AMÉNAGER LE PARC DES ÉTOILES (VAL DE L'AURENCE NORD)

■ 2017

En 2017, la Ville et le bailleur Nouveau Logis ont engagé la démolition des 3 tours étoiles au regard de la géographie du site (topographie très complexe), de l'enclavement relatif de cet îlot d'habitat (cul de sac), du bâti de qualité architecturale médiocre et se détériorant, du climat social dégradé, des difficultés de gestion rencontrées, et des nuisances qui en découlaient. Ce site d'1.5 ha, fait partie du Val de l'Aurence Nord, quartier prioritaire identifié d'intérêt régional au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Il s'agit d'un site stratégique à l'échelle du quartier et de la ville puisque situé, d'une part à l'articulation entre la Vallée de l'Aurence et le centre-ville (zone commerciale de Cognac) et d'autre part, en cœur de quartier à l'interface entre les logements collectifs sociaux, les équipements et les services (Bfm, écoles, ...).

■ 2018

En 2018, une étude de maîtrise d'œuvre a été réalisée par SATIVA en associant notamment les conseillers citoyens du quartier.

Le projet de parc des étoiles vise à répondre entre autres, aux enjeux suivants :

- créer sur ce site un lieu de convivialité et de rencontre sécurisé favorisant les liens intergénérationnels et amorçant un lien structurant et emblématique entre le centre commercial Cognac et la vallée de l'Aurence pour affirmer à terme son rôle de parc urbain.
- développer une offre de loisirs autour des thématiques du jardinage, du sport, des jeux et de l'art urbain, tout en veillant au respect de la tranquillité des habitants du quartier.

Ces enjeux vont se traduire par la réalisation de jardins partagés, verger, placette, espaces pique-nique et détente, terrain de foot en synthétique, aires de jeux, circuit de bosses : un parc intergénérationnel

Ainsi, la mobilité et le développement durable sont au cœur de ce projet d'aménagement qui vise à aménager un parc totalement dédié aux modes actifs.

Des interventions spécifiques sont envisagées afin, d'une part d'offrir des continuités piétonnes de qualité pour les Personnes à Mobilité Réduite qui aujourd'hui, au regard des contraintes topographiques importantes du quartier (dénivelé général de 15.5m) sont très limitées dans leurs déplacements du quotidien.

D'autre part, d'aménager une continuité douce structurante (tous modes actifs) et sécurisée entre le centre commercial Cognac et la vallée de l'Aurence.

Par ailleurs, il convient de préciser que le Bus à Haut Niveau de Service porté par Limoges Métropole viendra desservir les abords de ce futur parc.

Ce parc, se veut emblématique et unique à l'échelle de la ville de Limoges par les aménagements projetés (jardins

partagés, verger, prairie ensoleillée, terrain de sports en synthétique, tyrolienne, trampoline, aire de barbecue etc..) qui visent à favoriser les liens intergénérationnels. En outre, cet aménagement permettra également d'améliorer de façon notable et globale la qualité résidentielle sur ce secteur.

Montant de l'étude de maîtrise d'œuvre réalisée en 2018 : 59,6 k€ HT

■ 2019

En début d'année, l'étude de maîtrise d'œuvre réalisée par SATIVA a permis d'approfondir les composantes du projet (jardins partagés / verger / placette / barbecues et tables de pique-nique / circuit de bosses pour la pratique du vélo, des trottinettes, etc. / terrain de football / aire de jeux avec tyrolienne, trampoline, mur d'escalade), et de les travailler en vue de créer une ambiance champêtre faisant écho à la présence de la vallée de l'Aurence à proximité et de favoriser la biodiversité.

Ce projet a été présenté aux habitants en mars 2019 lors d'une réunion publique. Après consultation des entreprises, les travaux ont débuté en août 2019 et devraient s'achever au cours de l'année 2020.

En parallèle, la Ville de Limoges a missionné l'association des Amis de la Dronne (nommée également Terres de Cabanes) afin d'accompagner les habitants dans la création d'une association qui permettra à terme la gestion des jardins partagés. De nombreux ateliers et animations ont été réalisés pour permettre, dans un premier temps, de partager les bonnes pratiques du jardinage et constituer un jardin zéro plastique (ateliers de vannerie, céramique, etc.).

Coût des travaux : 1 350 K€.



Espace de pique-nique et de détente au Parc des Étoiles

METTRE EN PLACE UNE SIGNALÉTIQUE RELATIVE AUX TEMPS DE MARCHÉ

■ 2015

La mise en place d'un jalonnement piétons doit permettre de développer la marche pour les habitants de Limoges en leur faisant prendre conscience que la ville a une taille parfaitement adaptée à la marche.

L'étude est réalisée en interne.

■ 2017

21 panneaux de jalonnement ont été installés en hyper centre afin de renseigner les touristes et inciter à la marche.

Coût d'investissement : 17 k€ TTC.

FAVORISER L'IMPLANTATION DE ZONES DE MARAÎCHAGE

■ 2016

Une étude d'identification de zones privilégiées pour le maraîchage a été réalisée en 2016. Les prescriptions seront intégrées au PLU.

Le coût de cette étude a été de 5 467 €.

AGIR POUR LA CRÉATION D'ÉCOQUARTIERS

■ 2015

La Ville de Limoges poursuit l'objectif de maîtriser son développement urbain de façon à renouveler qualitativement ses quartiers, à privilégier la vie sociale et son environnement paysager dans un cadre de vie agréable.

Elle souhaite proposer des logements abordables destinés à des personnes dont les capacités financières les éloignent généralement de tout projet qu'il s'agisse d'accession à la propriété ou de location d'habitation de qualité. Elle souhaite également que l'opération soit exemplaire et comprenne l'ensemble des dimensions de l'écoquartier.

« Un EcoQuartier est un projet d'aménagement urbain qui respecte les principes du développement durable tout en s'adaptant aux caractéristiques de son territoire. » (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie)

Pour se faire, un cahier des charges pour une étude de faisabilité pour les quartiers des Portes-Ferrées et Marceau a été préparé en interne, et la Ville a délibéré en décembre pour s'engager dans le processus de labellisation en adoptant la charte des EcoQuartiers. Elle encourage les collectivités signataires, au travers 20 engagements, à inscrire leur projet dans les lois fondatrices de l'urbanisme durable.

L'étude est réalisée en interne.

■ 2016

Le diagnostic de deux études d'écoquartiers pour les secteurs de l'ancienne caserne Marceau et des Portes-Ferrées ont été engagés en 2016. Les orientations seront déclinées en 2017.

Les études sont en cours, mais pas de paiement par la Ville en 2016.

AGIR POUR LA CRÉATION D'UN ÉCOQUARTIER AUX PORTES-FERRÉES

■ 2017

En partenariat avec les principaux partenaires du projet (la communauté d'agglomération de Limoges Métropole et le bailleur social Limoges Habitat), l'étude de l'écoquartier des Portes-Ferrées a permis d'établir en

2017 le diagnostic et les orientations stratégiques :

- valoriser un espace vert central non constructible structurant l'éco-quartier,
- désenclaver le quartier et favoriser le lien avec le reste de la Ville,
- générer un foncier pour requalifier le quartier de manière importante en démolissant les 205 logements sociaux de la rue des Portes-Ferrées,
- diversifier le peuplement du quartier en construisant de nouveaux habitats qualitatifs (maisons de ville et petits collectifs T2 à T4) et en requalifiant de manière notable le parc social Domnolet-Lafarge pour diversifier la composition des ménages dans le parc social.

■ 2018

L'étude du projet d'écoquartier des Portes-Ferrées s'est achevée en 2018.

Le Comité d'engagement de l'ANRU a souligné l'ambition portée par le projet (montant prévisionnel de 28 M€ TTC ; hors îlot commercial rue des Portes-Ferrées et reconstitution de l'offre d'habitat social hors quartier).

L'ANRU accordera une subvention de 7,1M€ pour l'ensemble des opérations programmées entre 2019 et 2025.

Le projet a obtenu le label étape 1 (écoquartier en projet) (délivré par le Ministère de la Cohésion des Territoires) le 30/03/2018. Dans le cadre d'ateliers de concertation (20/03/2018), les habitants et acteurs du quartier ont été associés à la définition du projet de futur parc urbain (études et travaux d'aménagement par la Ville entre 2020 et 2022).

■ 2019

Le projet d'écoquartier des Portes-Ferrées est intégré à la convention de renouvellement urbain signée en 2019 par Limoges Métropole (pilote stratégique du NPRU), la Ville de Limoges, l'État et les bailleurs sociaux.

Afin d'engager la mise en œuvre du projet d'écoquartier des Portes-Ferrées, la Ville de Limoges, agissant en tant que pilote opérationnel du projet global, a mené les actions suivantes en 2019 :

- organisation de la concertation réglementaire telle que définie par l'article L103-2 du Code de l'urbanisme pour recueillir l'avis du public de février à octobre : délibération du conseil municipal (12 février) pour définir les objectifs et les modalités de la concertation, mise à disposition de dossier de présentation du projet (antenne-mairie Limoges Sud-Romanet, hôtel de ville, site Internet limoges.fr) et du registre de recueil d'avis du public (du 1^{er} avril au 28 juin à l'antenne-mairie de Limoges Sud Romanet et à l'hôtel de ville),
- intervention du Collectif Yocto Studio pour recueillir les propositions des habitants pour l'aménagement des espaces extérieurs (parc, pieds d'immeubles, accès au quartier, connexion avec le futur parc des bords de Vienne) du futur écoquartier (mise à disposition de questionnaires, animation de 2 ateliers (12 et 22 juin), livrets pour les enfants, restitution des propositions avec priorisation par les participants (11 et 19 juillet),
- exposition des résultats de la concertation (d'août à décembre à l'antenne-mairie et sur limoges.fr).

Les remarques formulées par le public ne remettent pas en cause le projet d'écoquartier ce qui permet la poursuite du projet. Le bilan de la concertation a été approuvé par le conseil municipal (22 octobre).

En parallèle, la Ville de Limoges a confié au cabinet Bouriette-et-Vaconsin une mission d'architecte-urbaniste-paysagiste coordonnateur du projet d'aménagement d'ensemble.

Les premières interventions concernent le recalage du schéma d'aménagement du projet d'écoquartier, notamment à partir des remarques formulées par le public, les partenaires, les promoteurs immobiliers (sous réserve de faisabilité technique et financière) et l'approfondissement de la programmation du futur parc urbain dont la Ville est maître d'ouvrage).

Les partenaires du projet (Limoges Métropole, Limoges habitat, l'État, Noalis (ex Dom'aulim) sont associés à cette mission.



Écoquartier des Portes-Ferrées

AGIR POUR LA CRÉATION D'UN ÉCOQUARTIER À MARCEAU

■ 2017

Concernant l'écoquartier de la place Marceau, l'étude d'aménagement a figé en 2017 un principe de configuration urbaine, mais a aussi amené à travailler sur plusieurs scénarios de programmation, dont certains ont été abandonnés (palais des congrès), et dont la faisabilité doit être étudiée encore en 2018 pour d'autres éléments de cette programmation, pour le volet habitat notamment.

Le coût des phases d'études (diagnostic, orientations stratégiques et proposition de scénarios d'aménagement) effectuée en 2017 s'élevait à 95 k€.

■ 2018

Le projet de reconversion de la caserne Marceau se précise progressivement à travers la poursuite de l'étude de programmation urbaine et la mise en place de démarches complémentaires.

L'étude de programmation a permis d'affiner en 2018 le volet logement (typologie, standing, prix de sortie) et le schéma de composition d'ensemble du projet (trame des espaces publics, stationnement, circulation...) (budget global de 178 k€).

Une étude complémentaire a été lancée courant 2018 sur la faisabilité de la création d'un espace collaboratif de type tiers lieu sur la caserne Marceau (montant global de 54,9 k€). L'objectif est de compléter la programmation en logements prévue sur le site par de nouvelles fonctions tournées vers l'économie et l'animation.

Enfin, 2018 a par ailleurs été l'occasion de mener une démarche innovante d'évaluation de l'impact sur la santé du projet de reconversion de la caserne. L'objectif de cette démarche multi partenariale est de mesurer les impacts positifs et négatifs du projet sur la santé.

L'ensemble de ces réflexions permettra de consolider courant 2019 le projet d'aménagement d'ensemble de la caserne.

■ 2019

Le projet de reconversion de l'ex-caserne Marceau a obtenu, en 2019, l'étape 1 du label écoquartier du ministère en charge de l'Écologie.

De plus, la large concertation publique menée en 2019 a permis de présenter les objectifs du projet et recueillir l'avis des habitants.

Enfin, la mise en place d'une évaluation d'impact sur la santé sur ce projet a permis de faire émerger des recommandations pour la suite du projet.

Le projet de reconversion de la caserne Marceau intègre l'implantation d'un tiers-lieu dans l'objectif d'offrir aux habitants, aux acteurs socio-économiques et aux porteurs de projets un espace d'échanges permettant la mise en œuvre de projets collaboratifs porteurs d'activités et de développement à l'échelle du quartier Carnot-Marceau.

L'année 2019 a été consacrée à l'étude de faisabilité de cette nouvelle entité, dans un schéma très participatif et de coconstruction avec les acteurs susceptibles de s'impliquer dans son animation et son exploitation.

ARRÊTER UN SCHÉMA DES MOBILITÉS URBAINES

■ 2017

La Ville de Limoges a engagé une réflexion sur l'organisation des circulations tous modes à l'échelle de la commune. Ce Schéma des Mobilités Urbaines (SMU) doit servir à mettre en œuvre le projet urbain communal en cohérence avec le Projet de Ville (révision du PLU), l'étude Plan Guide du centre-ville, la programmation des travaux voirie.

Par ailleurs, l'étude du Schéma des Mobilités Urbaines doit s'articuler avec les études de déplacements menées par Limoges Métropole dans le cadre de la révision du PDU et du projet de Bus à Haut Niveau de Service.

L'objectif du SMU est de proposer une hiérarchisation du réseau viaire afin de définir la place accordée à chaque mode de déplacements et notamment à :

- valoriser les boulevards de contournement extérieurs afin d'alléger le transit par le centre-ville,
- évaluer la faisabilité d'une mise à sens unique des boulevards d'hyper-centre,
- évaluer les incidences de l'insertion du Bus à Haut Niveau de Service,

- compléter le schéma directeur vélo de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole par un maillage d'itinéraires vélos communaux,

Cette étude a notamment permis de :

- valider le principe d'une valorisation du contournement par les boulevards périphériques, afin d'alléger le trafic de transit sur les boulevards d'hyper-centre qui seront maintenus à double sens de circulation ;
- définir le plan de circulation à l'échelle de l'hyper-centre, compatible avec une extension à terme du secteur piétonnier ;
- définir une hiérarchie des voies de circulation reprise dans le PDU
- affiner l'insertion des itinéraires vélos définis par le Schéma Directeur Intercommunal des Aménagements Cyclables de Limoges Métropole.

■ 2019

La Ville de Limoges a validé un schéma directeur des zones 30 qui vise à programmer, au rythme des rénovations de voirie, l'aménagement de zones 30 sur des périmètres élargis et cohérents.

La zone 30 permet d'apaiser les vitesses et ainsi de renforcer la sécurité pour permettre un usage partagé de l'espace public en faveur des modes actifs (piétons, vélos) ; les émissions de pollution et sonores sont également réduites au profit de la qualité de vie des riverains.

À terme, 80% de la voirie a vocation d'être aménagée en zone 30 ; seules, les voies de transit (ex-contournement périphérique) et les voies du réseau principal (ex. A.-Dutreix, Gal-Leclerc, ...) seraient maintenues à 50 km/h.

AMÉNAGER UN PARC NATUREL URBAIN DES BORDS DE VIENNE



Bords-de-Vienne

■ 2018

La démarche de valorisation du parc naturel urbain des bords de Vienne, engagée en 2016, est entrée en 2018 dans une phase plus concrète. En matière de travaux, une nouvelle liaison piétonne entre la Font Pinot et le pont de la Révolution a été livrée en Novembre 2018 pour un coût d'environ 800 k€ (compris démolition des bâtiments de l'AFPA). Par ailleurs, une étude de programmation et de réaménagement du parc a été lancée en 2018 et confiée à l'agence lyonnaise In SITU. Cette réflexion permettra d'aboutir en 2019 à la définition d'un plan guide d'aménagement du parc, qui servira de référence pour la mise en œuvre des aménagements futurs.

■ 2019

Début 2019, deux ateliers de concertation ont permis à près de 120 participants d'exprimer leurs attentes par rapport au projet d'aménagement du Parc naturel des bords de Vienne.

Suite à ces ateliers, l'agence In-Situ, prestataire du programme d'aménagement, a travaillé durant l'année à l'élaboration du projet d'aménagement.

En fin d'année, deux ateliers avec une soixantaine de participants, ont permis de recueillir l'avis des habitants sur le programme envisagé.

REQUALIFIER LE QUARTIER BEAUBLANC COUBERTIN

■ 2018

Suite à la rétrocession de l'ancienne cité d'habitat social de Coubertin en 2017, la Ville a souhaité engager une réflexion à une échelle plus large, visant à une requalification globale du quartier Beaublanc/Coubertin (vallée de l'Aurence, parc sportif, cité Coubertin, boulevard, cité-jardin, caserne Beaublanc).

Une étude de programmation urbaine et paysagère a été lancée courant 2018 (budget d'étude global de 79,5 k€), et a permis de valider les grandes orientations du projet visant à conforter le pôle sportif de Beaublanc tout en le faisant évoluer vers un grand parc urbain ouvert à tous. Ces orientations permettront d'élaborer en 2019 un schéma global d'aménagement, accompagné d'un phasage des opérations.

■ 2019

En 2019, l'étude de programmation urbaine et paysagère sur le secteur Beaublanc/Coubertin/Vallée de l'Aurence s'est poursuivie en partenariat avec Limoges Métropole.

Les élus ont validé les orientations d'aménagement du périmètre d'étude visant à faire de Beaublanc un grand parc ludique et sportif connecté à la vallée de l'Aurence et mieux desservi par les transports en commun.

La déconstruction de la cité Coubertin permettra d'agrandir l'enceinte du parc sportif (construction d'annexe(s) au palais des sports) et d'améliorer la desserte en transports collectifs du site (aménagement d'un pôle d'échanges multimodal, d'un parking-relais et d'un parking pour les visiteurs du stade).

Les propositions pour le secteur de l'ex-caserne Beaublanc visent à mieux intégrer le site au tissu urbain environnant.

DÉFINIR UN PLAN GUIDE D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE

■ 2019

La Ville a mené en 2019 une étude visant à définir un plan guide d'aménagement du centre-ville qui a vocation à donner un cadre de référence pour les aménagements urbains de l'hyper-centre.

En particulier, des grands principes ont été définis afin de renforcer la place du piéton et du vélo, ou encore développer la présence du végétal.

« La Ville de Limoges a un rôle primordial à jouer pour réduire nos consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables »

2 - L'ÉNERGIE ET L'AIR

Pour atteindre les objectifs de réduction de Gaz à Effet de Serre (GES) inscrits dans les documents de programmation nationaux et locaux, il convient d'agir simultanément pour :

- 1 - Réduire la consommation d'énergie globale d'un territoire.
- 2 - Augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Actions

- Développer la production d'énergies renouvelables en déployant des installations photovoltaïques, la méthanisation, l'énergie hydraulique etc...
- Réaliser un audit du potentiel des énergies renouvelables sur le territoire de la Ville, en associant les formations de l'université de Limoges sur « les métiers de l'énergie »,
- Mettre en place une politique de réhabilitation énergétique des bâtiments en lien avec le Guichet Habitat Énergie,
- Assurer une information à destination du grand public et des acteurs économiques sur les enjeux de la qualité de l'air, notamment intérieur.

Santé et développement durable : diminuer les consommations énergétiques, et améliorer la qualité de l'air intérieur pour réduire les émissions des GES, mais surtout pour prévenir des conséquences sur la santé.

RÉALISER UN AUDIT DU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DES ENR : DÉMARCHE TERR'INNOVE

■ 2015

La Ville de Limoges s'est attachée les services d'un grand groupe (Engie) afin de construire un programme d'actions concrètes relatif à l'énergie.

La première phase a été conclue en 2015 et la feuille de route sera rédigée au 1^{er} trimestre 2016.

Pas de coût engagé en 2015.

■ 2016

Le diagnostic et la feuille de route qui en découle proposé par ENGIE a permis à la Ville de valider un scénario -30% de Gaz à Effets de Serre, et également de faire émerger de nouvelles actions destinées à agir durablement sur l'environnement autour de la production d'énergie renouvelable :

- production hydroélectrique en utilisant les descentes d'eau brute en amont de la station de la Bastide,
- production hydroélectrique sur deux seuils de La Vienne grâce à des hydroliennes,

- production potentiel d'une unité de méthanisation eu égard aux capacités de la Ville de fournir des déchets fermentescibles.

Coût de l'accompagnement par Engie : 18 k€.

DÉVELOPPER DES ENR : LES ÉCORÉSEaux DE CHALEUR

■ 2015

En 2015, la Ville de Limoges s'est vu décerner par l'association AMORCE le label « écoréseau de chaleur » pour ses deux réseaux sur Beaubreuil et le Val de l'Aurence, qui alimentent à eux deux plus de 13 000 équivalents-logements avec une chaleur de récupération (incinération des ordures ménagères) à Beaubreuil ou créée à partir de biomasse (plaquettes forestières) au Val de l'Aurence.

En 2015, le réseau de chaleur du Val de l'Aurence s'est densifié et a permis à 10 nouveaux sites (copropriétés, bâtiments publics, logements sociaux) de faire évoluer leur chauffage au gaz ou au fioul vers une énergie renouvelable.

Exploités sous forme de Délégation de Service Public, ces réseaux n'engendrent pas de coût direct pour la Ville.

■ 2016

En 2016, la Ville de Limoges s'est vu renouveler par l'association AMORCE le label « écoréseau de chaleur » pour ses deux réseaux sur Beaubreuil et le Val de l'Aurence.

En 2016, le réseau de chaleur du Val de l'Aurence s'est densifié et a permis à 2 nouveaux sites (EHPAD Joseph de Léobardy et gymnase Sainte-Claire) de faire évoluer leur chauffage au gaz vers une énergie renouvelable.

Exploités sous forme de Délégation de Service Public, ces réseaux n'engendrent pas de coût direct pour la Ville.

■ 2017

Le renouvellement du label « écoréseau » pour le Val de l'Aurence et Beaubreuil.

De plus, un avenant a été signé à la délégation de service public pour que le réseau du Val de l'Aurence puisse être étendu à La Bastide, soit une estimation de 40 GWh par an d'énergie distribuée issue à près de 80% de biomasse en substitution des énergies fossiles gaz et fuel. Près de 4 000 tonnes de rejet supplémentaire de CO₂ devrait être ainsi évité par an. Une baisse de 10% en moyenne de la facture est attendue pour l'usager par rapport au prix moyen 2017 du gaz de ville.

■ 2018

Non seulement le label « écoréseau » de chaleur a été renouvelé pour les deux réseaux concernés (Val de l'Aurence et La Bastide) mais 2018 a également vu la mise en service d'une nouvelle antenne de 8,2 km qui relie la chaufferie centrale du réseau de chaleur située sur le boulevard du Mas Bouyol au quartier de La Bastide, portant ainsi le réseau de chaleur du Val de l'Aurence à 26,5 km.

La Poste, la Gendarmerie Jouan, la résidence la Fontaine, le parc de logements de Limoges Habitat (La Bastide, La Brégère, Le Mas-Loubier, Strasbourg) ainsi que différents bâtiments municipaux figurent parmi les nouveaux abonnés les plus emblématiques.

Alimenté à près de 80% par du bois-énergie, ce réseau de chaleur éco-vertueux permettait déjà d'offrir une chaleur renouvelable à un prix compétitif à plus de 10 500 équivalents-logements (consommation moyenne d'un logement de 70m²), et maintenant à plus de 14 000.

Au total 128 GWh/an de chaleur sont produits chaque année pour fournir le chauffage et l'eau chaude sanitaire à la centaine de bâtiments raccordés.

Cette extension dont l'investissement s'élève à 8,3 M€, a été réalisée par Dalkia et des entreprises locales avec le soutien de l'ADEME et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Cela permet d'éviter le rejet de 3 340 tonnes de CO₂, soit l'équivalent de plus de 1 800 voitures en circulation sur la ville de Limoges.

La compétence est transférée à Limoges Métropole à compter du 1^{er} janvier 2019.

AGIR POUR LA RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS : ÉTUDE H4

■ 2015

L'étude produite par le cabinet d'étude H4, a fait une analyse du parc immobilier de la Ville et a préconisé à la Ville de concentrer son action sur la rénovation thermique des bâtiments anciens en priorisant d'abord l'isolation des combles, et ensuite des fenêtres.

L'étude est terminée et a coûté 40 k€.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR : SENSIBILISATION DU PUBLIC

■ 2016

La Ville, en tant que « Ville Santé Citoyenne » a organisé un colloque intitulé « Santé Qualité de l'Air Intérieur & Environnement » le 8 juin 2016 à l'Espace Cité

Il a accueilli 40 personnes, dont 12 professionnels, et permis d'informer sur le cadre réglementaire, les effets sur la santé, et les actions à mettre en œuvre chacun à son niveau.

Il a été organisé en interne, sans coût supplémentaire au fonctionnement des services.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL

■ 2015

Le service environnement santé de la Ville de Limoges a contrôlé 38 établissements en 2015 et établi 109 mesures. 29 établissements ont eu des mesures satisfaisantes, 8 dans la moyenne et 1 est non conforme sur le paramètre de confinement.

Afin de corriger le résultat non conforme, une action sur l'amélioration de la ventilation du site concerné a été mise en place.

L'étude a été réalisée en interne.

■ 2016

Le service environnement santé de la Ville de Limoges a poursuivi ses contrôles de la qualité de l'air dans les établissements soumis à cette obligation (crèches et écoles maternelles), mais a souhaité faire le même contrôle (formaldéhydes, Benzène, CO₂) dans les écoles élémentaires et Résidences de Personnes Agées (RPA). Il n'y a pas de site observé en 2016 qui dépasse les valeurs limites fixées par la réglementation. Sur un site limite, le faux-plafond a été remplacé.

La Ville a également fait une campagne de mesures du radon dans l'ensemble de établissements scolaires, crèches, EHPAD et RPA. Il en ressort que 10 établissements sur 87 dépassent le seuil réglementaire de 400 Bq/m³. Un programme d'amélioration de la ventilation naturelle, d'installation de VMC double flux et d'étanchement est mis en place.

Des travaux correctifs ont donc été engagés pour remédier aux situations anormales. 80% des établissements ont été traités en 2016 (la réglementation laisse 2 ans pour les réaliser) par une mise en suppression des salles grâce à l'installation de centrales de traitement d'air, et l'installation de ventilation mécanique et naturelle des vide-sanitaires.

Une contre-expertise sera réalisée prochainement.

Les contrôles réglementaires (68 points de mesure pour 4 relevés chacun en 2016) ont généré une dépenses de 40 k€ et les contrôles non réglementaires (43 points de mesure en 2016), 24 k€. À noter que ces coûts correspondent aux frais d'analyse car les mesures ont été réalisées en interne grâce à la certification COFRAC obtenue par le service.

La campagne de mesure du radon a coûté 15 k€ en 2016.

Les travaux de remédiation ont coûté 33,2 k€ en 2016.

■ 2017

Les travaux se sont poursuivis par 7 diagnostics relatifs à la qualité de l'air dans 6 écoles élémentaires et une maternelle. Ils ont permis de relever que 2 établissements présentaient des non-conformités :

- l'école maternelle Léon Berland a un seuil de formaldéhyde légèrement élevé. Le revêtement du plafond a donc été changé et une ventilation sera également mise en place,
- l'école élémentaire de Landouge présente un indice ICONE (taux de Dioxyde de carbone) légèrement anormal. Des consignes de ventilation ont été données et de nouvelles mesures seront faites.

Concernant le radon, des travaux correctifs ont permis d'abaisser le taux de radon afin qu'il respecte la réglementation dans 2 établissements.

De plus, 5 diagnostics complémentaires de niveau 2 ont été réalisés afin de déterminer les solutions techniques devant diminuer la concentration en radon.

Le coût global de ces mesures s'est élevé à 18,5 k€.

■ 2018

En 2018, 66 établissements ont fait l'objet d'un diagnostic QAI Cofrac (qualité de l'air intérieur). Ce diagnostic a permis d'établir la conformité de 65 établissements.

L'école élémentaire Montjovis présente un indice ICONE (taux de dioxyde de carbone) légèrement anormal ; des consignes de ventilation ont été données et de nouvelles mesures seront faites.

La mesure de vérification réalisée à l'école maternelle Léon Berland (voir situation 2017) a permis d'établir la conformité de cet établissement.

La campagne de mesures de qualité de l'air intérieur a coûté 53,6 k€ TTC.

■ 2019

En 2019, les diagnostics QAI (qualité de l'air intérieur) ont été achevés dans l'ensemble des écoles élémentaires.

Ces diagnostics ont permis d'établir la conformité de soixante-treize établissements.

Les écoles élémentaires Montjovis, Jacques-Brel, Landouge et Jules-Ferry présentent des indices ICONES (taux de dioxyde de carbone) légèrement supérieurs aux valeurs réglementaires. Des consignes de ventilation ont été données et de nouvelles mesures seront faites en 2020.

Des premières séries de mesures de QAI ont été réalisées dans cinq centres de loisirs ; les deuxièmes séries seront réalisées en 2020.

Les campagnes de mesures de qualité de l'air intérieur ont coûté 9,3 K€ TTC en 2019.

Radon : Une nouvelle réglementation (arrêté du 26 février 2019 relatif aux modalités de gestion du risque radon dans certains établissements recevant du public) a abaissé le seuil à 300Bq/m³ pour toutes les nouvelles mesures réalisées.

Des travaux de remédiation ont été engagés dans deux écoles. Les mesures de vérification ont permis d'établir la conformité de ces établissements.

Cinq établissements sont non conformes. Des actions d'amélioration de la ventilation et des travaux correctifs ont été engagés. Des mesures de vérification seront effectuées en 2020.

Les campagnes de mesures de radon ont coûté environ 1 K€ TTC en 2019.

« L'héritage d'une gestion efficace de l'eau doit être conservée »

3 - L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ

La raréfaction des ressources en eau est un problème majeur qui se pose aujourd'hui. Le réchauffement climatique a bien évidemment sa part de responsabilité dans ce constat.

Limoges a, dès la fin du XIX^e siècle, mis en place une politique de gestion de son eau et gère toujours en régie directe la distribution d'eau potable sur la Ville ainsi que sur plusieurs autres communes. La compétence Assainissement a, quant à elle, été transférée à la communauté d'agglomération.

La Ville a ainsi acquis un très haut niveau d'expertise, et entend la développer encore pour garantir une qualité irréprochable. C'est pour cela que la Ville a la volonté d'être pionnière en matière de lutte contre les résidus médicamenteux dans l'eau, qui peuvent avoir des conséquences très importantes sur la biodiversité (rejet en milieu naturel) et sur la santé.

De plus, la Ville de Limoges entend rehausser son niveau d'exigence en terme de développement et d'entretien du domaine public non routier (espaces verts, chemin de randonnées, rives des cours d'eau, forêts ...) pour garantir la biodiversité et valoriser la nature en ville pour le bien-être de tous.

En lien avec le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), le nouveau PLU protège toutes les trames vertes et bleues (TVB) ainsi que les zones humides identifiées dans les études et documents de Limoges Métropoles. À titre d'exemple, les surfaces boisées protégées ont augmenté de plus de 200 ha.

Actions

- Supprimer les produits phytosanitaires dans la gestion et l'entretien du domaine public non routier.
- Réaliser un programme d'actions pour la lutte contre les résidus médicamenteux dans l'eau.
- Mettre en place un plan de gestion des arbres pour favoriser les essences non allergisantes et bénéfiques pour la santé.
- Préserver et améliorer la qualité environnementale et la biodiversité des espaces verts de la Ville, et notamment remettre en bon état sanitaire le plan d'eau d'Uzurat avec la création d'un enclos piscicole accessible et de grande qualité.

Santé et développement durable : « le médecin soigne, la nature guérit » Proverbe chinois.

ATTEINDRE L'OBJECTIF « ZÉRO PHYTO »

■ 2015

En anticipation de la loi sur la transition énergétique et la croissance verte, la Ville de Limoges a supprimé tous les produits phytosanitaires dans la gestion de son domaine, hors équipements sportifs (aire de grand jeu et golf) afin d'éviter la prolifération des plantes indésirables et de garantir la qualité du jeu.

Les coûts ou les gains directs sont difficilement quantifiables. Le changement de mode de gestion génère un fonctionnement et des investissements différents.

■ 2018

La Ville maintient sa politique du « zéro phytosanitaire » notamment avec des essais de techniques de traitement alternatives (exemple du vinaigre blanc) et l'engazonnement de surfaces pour ne pas avoir à désherber ou encore la diminution des largeurs d'allées.

■ 2019

C'est un fait définitivement établi : la Ville n'utilise plus de produits phytosanitaires dans ses parcs, jardins et squares.

PRÉVENIR LA PRÉSENCE DES RÉSIDUS MÉDICAMENTEUX DANS L'EAU

■ 2015

Participation de la Ville à l'action de l'Office International de l'Eau relative à la nécessaire prise de conscience des comportements à adopter pour éviter les rejets de médicaments dans l'eau.

Participation à titre d'experts. Pas de coût direct en 2015.

PROTÉGER ET AMÉLIORER LA BIODIVERSITÉ DES ESPACES VERTS DE LA VILLE



■ 2016

L'opération « nichoirs pour la Ville » a été lancée en 2016.

Elle a pour finalité de favoriser la nidification des passe-reaux de jardin, afin de réguler le développement des ravageurs des arbres (puceron, mineuse du marronnier ...) et de permettre le développement d'un support pédagogique d'observation ornithologique.

L'action a été réalisée par les services. Il n'y a pas eu de surcoût au fonctionnement classique de la direction des espaces verts.

En 2016, 100 nichoirs pour les mésanges ont été installés dans les parcs et jardins de la Ville. En 2017, il est prévu d'étendre le dispositif aux chouettes chevêches.

■ 2017

Face au taux d'occupation des nichoirs qui atteint 65%, il en a été installé 17 nouveaux. 10 nichoirs pour les chouettes chevêches ont également été installés. Les résultats sont en attente.

En 2017, une surveillance des chenilles processionnaires du pin et du chêne a été mise en place. Des pièges à phéromone pour attraper les papillons mâles ont été installés évitant l'usage des pesticides.

Enfin la pyrale de buis est traitée à l'aide de la bactérie « Bacillus Thuringiensis » et donc sans produit phyto sanitaire.

L'installation a été réalisée par les services.

■ 2018

En 2018, la surveillance des chenilles processionnaires du pin et du chêne se poursuit avec l'installation de nouveaux pièges à phéromone pour attraper les papillons mâles et éviter ainsi l'usage de produits phytosanitaires.

Enfin la pyrale de buis continue d'être surveillée et traitée à l'aide de la bactérie « Bacillus Thuringiensis » là aussi pour éviter le recours aux produits phytosanitaires.

■ 2019

Avec la volonté d'arrêter les traitements phytosanitaires, la lutte biologique s'est développée.

Pour lutter contre les maladies, d'autres alternatives sont aussi étudiées, notamment culturales ou variétales.

La gestion différenciée est actualisée en permanence afin d'améliorer la biodiversité.

Les plantations d'espèces locales sont favorisées pour revitaliser les chaînes alimentaires.

ASSURER UNE GESTION DES ESSENCES ALLERGISANTES

■ 2015

1. 2015 a permis la mise en place d'un plan d'actions visant aux 2 objectifs suivants :
2. Renouveler et diversifier la palette des essences pour les nouvelles plantations, en supprimant les essences allergènes comme les bouleaux et les essences nouvellement confrontées aux maladies généralement présentes plus au sud de Limoges, comme les platanes et les cerisiers,
3. Supprimer les essences allergènes dans les zones de fortes présences infantiles. En 2016, les bouleaux présents à proximité des crèches seront supprimés.

Il n'y a pas de dépense directe pour la Ville en 2015.

■ 2016

Le plan mis en place en 2015 a vu une traduction opérationnelle en 2016 par la suppression de :

- 26 arbres allergisants (bouleaux et noisetiers notamment) dans les crèches,
- 40 arbres allergisants dans les écoles.

Dans un même temps, la Ville a élargi la palette végétale pour l'ensemble de ses plantations à l'échelle de la Ville, et a remplacé les arbres supprimés dans les écoles par de nouvelles essences adaptées à la présence des enfants.

L'action a été réalisée par les services. Il n'y a pas eu de surcoût au fonctionnement classique de la direction des espaces verts.

■ 2017

Le plan d'abattage et de remplacement des arbres allergisants s'est poursuivi dans 20 écoles. 137 bouleaux ont ainsi été abattus et remplacés par 103 arbres non allergisants.

Le coût de cette opération (hors main d'œuvre) a été de 15,8 k€ TTC.

■ 2018

La Ville a poursuivi l'engagement de réduire les essences allergisantes.

■ 2019

La mise en place du concept de *forêt urbaine* qui se traduit notamment par la diversification des essences, participe à l'abaissement des allergies.

AMÉLIORER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE : POLLINARIUM SENTINELLE

■ 2016

Le pollinarium de la Ville a été mis en place au printemps 2016. Ainsi grâce à l'observation du développement des plantes allergisantes dans des conditions optimales, une alerte pourra être donnée au réseau de médecins. Une prévention adaptée pour les publics allergiques sera ainsi facilitée.

L'action a été réalisée par les services. Il n'y a pas eu de surcoût au fonctionnement classique de la direction des espaces verts.

À noter que Limoges fait partie des dix premières villes de France à s'être engagée dans cette démarche de santé publique.

■ 2017

Grâce à cette action et à l'adhésion de la Ville au réseau des pollinariums « SI-POLLIN », les personnes souffrant d'allergies peuvent s'abonner à une newsletter sur le site interne DI-POLLIN afin d'être prévenues des émissions de pollen de manière précoce.

L'action est réalisée par les services.

■ 2018

La surveillance exercée dans le cadre du pollinarium sentinelle permet d'alimenter en données le réseau « SI-POLLIN » de façon à prévenir les émissions de pollen.

■ 2019

Le pollinarium sentinelle joue pleinement son rôle d'alerte préventive des pollinoses.

Sa gestion est plus respectueuse de l'environnement avec un enherbement naturel des allées.

Les collectes de semences sont menées en milieu naturel pour avoir un échantillonnage représentatif des populations naturelles.

AMÉLIORER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE : L'INTÉGRATION DE CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DANS LES MARCHÉS

■ 2016-2017

La Ville a intégré des critères environnementaux dans ses marchés publics pour :

- favoriser les circuits courts dans le cadre du marché de collecte et valorisation des déchets verts,
- imposer les labels environnementaux dans le cadre des marchés d'impression,
- développer le traitement des déchets dans le cadre des marchés de travaux.

■ 2018

La Ville poursuit son action au niveau de la politique en matière de commande publique à savoir intégration de critères environnementaux dans ses marchés et incitation au dépôt électronique des offres.

■ 2019

La Ville poursuit sa politique d'intégration de critères environnementaux en matière de commande publique.

Outre le fait que, conformément à la réglementation, les candidats sont tenus de déposer leurs offres de manière électronique pour toutes les procédures avec mise en concurrence d'un montant supérieur à 25 000 €, la Ville travaille avec l'association 3AR (Achats publics responsables en Nouvelle-Aquitaine) afin d'intégrer et développer les considérations liées au développement durable dans la relance des marchés relatifs à la fourniture de mobilier et de produits d'entretien.

La Ville a également élaboré un contrat permettant l'acquisition de plateaux-repas en porcelaine pour les crèches au titre de son engagement dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens.

Enfin, à l'occasion de la relance de ses marchés de fourniture en denrées alimentaires, cinq lots ont été réservés à l'agriculture biologique et trois lots recherchant spécifiquement une haute performance en matière d'approvisionnement direct auprès d'agriculteurs.



Plateaux-repas en porcelaine (sans perturbateurs endocriniens) utilisés dans les crèches

REMETTRE EN BON ÉTAT SANITAIRE LE PLAN D'EAU D'UZURAT

■ 2015

La première étape de cette action, consiste à abaisser de 2m le niveau de l'eau afin d'éliminer les 2 plantes invasives présentes, à savoir, la jussie et le lagarosiphon.

Pour cela, il a fallu créer un bassin de rétention, dévier le cours naturel de l'Aurence et clore le site.

Le coût engagé par la Ville en 2015 pour cette action est de 130 k€.

■ 2016

En 2016, les études de dérivation de l'Aurence ont été entreprises afin de permettre la vidange totale du lac, et

par la même occasion rétablir la continuité écologique du cours d'eau. Dans le prolongement de l'action sur le plan d'eau d'Uzurat et conformément au Contrat Territorial des Milieux Aquatiques, la Ville entend supprimer 5 seuils sur la rivière « Aurence » en 2017, afin de rétablir une continuité écologique complète sur le territoire de la Ville de Limoges.

Il n'y a pas eu de coût direct engagé en 2016.

■ 2017

L'action est désormais portée par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole. Les premiers travaux ont démarré en 2017 par la déviation du cours d'eau.

■ 2018

Les travaux de remise en bon état sanitaire du plan d'eau d'Uzurat sont achevés et la continuité de l'Aurence est désormais assurée.

■ 2019

Le lac d'Uzurat est un plan d'eau à vocation halieutique et piscicole.

Des réflexions sont en cours avec différents partenaires pour sa valorisation environnementale, ludique, sportive et économique.

Des travaux de finition sont en cours.

SENSIBILISER LE PUBLIC À LA BIODIVERSITÉ

■ 2016

En 2016, la Direction des Espaces Verts a réalisé 190 animations/sensibilisation à l'environnement auprès de 3 560 personnes, dont 555 personnes reçues en animation dans le cadre de l'exposition annuelle au Bois de la Bastide (Les Sens du Bois)

L'action a été réalisée par les services. Il n'y a pas eu de surcoût au fonctionnement classique de la Direction des Espaces Verts.

■ 2017

En 2017, la Direction des Espaces Verts a réalisé 180 animations/sensibilisation à l'environnement auprès de 3 906 personnes.

■ 2018

En 2018, la Direction des Espaces Verts, de l'Environnement et de la Biodiversité a réalisé 176 animations/sensibilisations à l'environnement auprès de 8 crèches, 36 écoles maternelles, 45 écoles élémentaires, 7 lycées, 11 centres de loisirs, 4 services municipaux et du grand public.

Ce sont au total 4 173 personnes qui en ont été bénéficiaires.

■ 2019

La Direction des espaces verts, de l'environnement et de la biodiversité a réalisé 208 animations/sensibilisations à l'environnement dont 8 en crèches, 38 avec des écoles maternelles, 67 avec des écoles élémentaires, 2 avec des collèges, 34 avec des seniors, 5 avec le personnel municipal, 3 avec des personnes en situation de handicap, 22 avec des accueils de loisirs, 29 avec du grand public.

Au total, ce sont 4 204 personnes qui ont bénéficié de ces actions.

**UNE DÉMARCHE : LIMOGES,
VILLE SANTÉ CITOYENNE**

UNE DÉMARCHE : LIMOGES VILLE SANTÉ CITOYENNE

Comme le définit l'Organisation Mondiale de la Santé, « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

La santé de la population est interdépendante des politiques menées sur le territoire de la Ville de Limoges dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'environnement, de la vie sociale, de l'aménagement, de l'urbanisme, des transports, de la vie économique, de la protection et de l'accès aux soins.

Définition

Une Ville-Santé est une municipalité qui a la volonté d'améliorer l'état de santé et le bien-être de sa population en utilisant les leviers des politiques publiques locales.

Elle favorise le développement d'une collectivité solidaire par une démarche partenariale et participative, et améliore constamment la qualité de ses environnements concernant le bâti, le social, l'économique et le physique.

Avancée de la démarche

La santé doit être intégrée naturellement, au quotidien, dans tous les projets, les réflexions et les échanges entre les citoyens. L'objectif est d'accroître la capacité d'action de la population sur leur propre santé.

Développer des actions de promotion de la santé c'est permettre à chacun et à tous de faire des choix plus éclairés en matière de santé. L'objectif étant de contrer la non-santé dans nos gestes et réflexes quotidiens, naturellement et simplement.

1 - LA CHARTE « LIMOGES, VILLE SANTÉ CITOYENNE »

Limoges Ville Santé Citoyenne s'est fixé comme objectifs :

- d'informer pour permettre à chacun de faire des choix éclairés, (exemple : ateliers sur les perturbateurs endocriniens dans les crèches et centres sociaux...),
- d'informer pour rendre acteur les personnes, (Conférence *Bien Manger Bien Bouger* avec Jamy, Débat sur la Fin de Vie...),
- d'informer pour changer les pratiques des citoyens et usagers des structures mais aussi des agents,
- d'être une collectivité exemplaire autant que possible (nouvelles pratiques pour réduire les PE),
- de recueillir l'avis des citoyens, faire participer voire de

concerter sur certains projets (Questionnaire Bien-être et santé, Forum Santé lors de l'écriture du Contrat Local de Santé de seconde génération...).

Afin de répondre à ces objectifs, plusieurs actions emblématiques ont été développées.

Dès 2016, la Ville s'est lancée dans une démarche de réduction des perturbateurs endocriniens au sein d'une crèche pilote, la crèche Joliot-Curie. La démarche a ensuite été étendue à l'ensemble des crèches.

En effet, les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques qui interfèrent avec le système endocrinien (ensemble des organes et tissus qui sécrètent des hormones) et engendrent des dysfonctionnements au niveau de la croissance, du développement, du comportement ou encore des fonctions reproductrices.

On retrouve les perturbateurs endocriniens dans de nombreux objets de notre vie quotidienne : plastiques, pesticides, conserves, aliments, tickets de caisse... Les plus connus sont le bisphénol A (interdits dans les contenants alimentaires depuis décembre 2012) et les phtalates.

La réduction des perturbateurs endocriniens est identifiée par le gouvernement comme l'une des 10 priorités dans le 3^e Plan National Santé Environnement 2015-2019. Les perturbateurs endocriniens impactent à la fois la santé de l'homme mais aussi l'environnement.

Suite à l'audit réalisé au sein de la crèche pilote, 99 mesures correctrices ont été identifiées. En 2018, 78% des actions ont été réalisées. Cette action a valu à la ville de Limoges l'obtention du Territoria d'or dans la catégorie prévention des risques.

La Ville, pour poursuivre la démarche, a signé en septembre 2018 la Charte « ville et territoire sans perturbateur endocrinien ».

L'objectif de cette démarche est triple :

- Pouvoir changer les pratiques des agents
- Informer les parents aux risques liés à l'exposition aux PE
- Sensibiliser les partenaires de la Ville pour maximiser l'impact de la démarche. Pour ce faire, des partenariats avec la CAF, l'HME et le Conseil Départemental de la Haute-Vienne ont été développés pour proposer des actions de sensibilisations aux professionnels et aux familles.

Quand un projet se rassemble sous l'égide des deux labels Limoges Ville santé citoyenne et Limoges Ville créative de l'UNESCO :

Au-delà des actions décrites précédemment, la Ville de Limoges s'est engagée à remplacer la vaisselle en plastique par des contenants plus sains pour les enfants des crèches.

À cet effet, elle a confié au lycée des Métiers d'Art du Mas-Jambost en collaboration avec le lycée Raymond-Loewy de La Souterraine, la création et la réalisation de plateaux en porcelaine, matériau inerte non porteur de perturbateurs endocriniens.

Théa DESSAGNES, étudiante en BTS Design Produit a réalisé un plateau à la fois fonctionnel pour la manipulation quotidienne du personnel des crèches et pédagogique pour accompagner les enfants dans l'acquisition des gestes justes et capter leur attention lors du repas.

À partir du premier usinage réalisé au lycée du Mas-Jambost, la société Cerinnov, spécialiste local en céramique, a réalisé la matrice finale qui a servi à la fabrication en série par la manufacture de porcelaine La Fabrique.

Ces plateaux ont été mis en service à la rentrée de septembre 2019.

La démarche s'est généralisée à l'ensemble des crèches municipales complétée par dix ateliers de sensibilisation à l'attention des familles des crèches et du Relais d'assistantes maternelles.

La Ville a également procédé au remplacement de toute la vaisselle destinée aux enfants (assiettes, bols, verres...) pour un coût total de 12 K€. Elle a équipé les crèches d'appareils vapeur pour l'entretien des sols et passé un marché spécifique pour l'acquisition de produits ménagers incluant des critères de santé environnementale avec un lot petite-enfance (produits écocertifiés ou ecolabellisés).

Pilotée par la Direction de la jeunesse, la démarche se poursuit maintenant au sein de 3 écoles maternelles volontaires.

Pour rappel, la Ville de Limoges a été récompensée fin 2018 d'un TERRITORIA d'OR dans la catégorie Prévention par l'Observatoire Territoria pour cette démarche innovante, la Ville étant pionnière en matière de réduction des perturbateurs endocriniens en crèche.

Cette reconnaissance de l'action municipale permet une dissémination de l'expérimentation sur l'ensemble du territoire national (plateforme AMI « Mon environnement, ma santé », invitation à participer à des colloques et aux Rencontres Nationales Santé Environnement, intérêt manifeste de la presse nationale...).

En tant que Ville-Créative, Limoges a notamment été plébiscitée pour la réalisation de plateaux en porcelaine destinés aux crèches. Ainsi, alliant santé et innovation, la commune contribue au développement économique du territoire.



Présentation assiette sans perturbateurs endocriniens crèche Jean-Dufour

Toujours dans le cadre de la charte « Limoges, ville santé citoyenne » et l'objectif de sensibiliser le grand public aux questions de santé, des événements sur d'autres thématiques ont également été menés :

- Limoges a relayé la COP 21 par le biais d'une exposition intitulée « Le climat change, que fait le monde », du 30 novembre au 11 décembre 2015. À noter que 801 personnes ont bénéficié des animations et 308 propositions ont été recueillies dans le cadre du dispositif « Paroles d'habitants » mis en place pour l'occasion,
- une conférence « Bien Manger, Bien Bouger », grâce au partenariat avec Harmonie Mutuelle et le Club Prévention Santé, s'est déroulée le 30 novembre 2018 au Zénith de Limoges et a accueilli 1020 personnes. Les centres sociaux se sont particulièrement mobilisés pour l'occasion,
- un débat sur la Fin de Vie avec le Centre National des Soins Palliatifs qui a réuni plus de 150 personnes,
- un rendez-vous de la Biodiversité en novembre 2018, réunissant 50 personnes pour débattre des liens entre santé et environnement avec l'apport d'experts d'horizons divers (responsable des Espaces Verts et de la Biodiversité de Limoges, responsable Limousin Nature Environnement, Agence Régionale de la Santé, universitaire...)
- La Ville de Limoges, labellisée « Ville Active et Sportive », a accueilli au boulodrome du Moulin-Pinard, du 16 octobre au 19 octobre 2019, l'exposition **Mange Bouge-toi et Kiffe** initiée par l'association Xavier Lerverve et Bernard Beaufrères (XLBB).
- À travers un parcours ludique offrant la possibilité de retrouver toutes les catégories alimentaires sous forme de bande dessinée géante, l'exposition a eu pour but d'aider les enfants et adolescents à comprendre les enjeux d'une bonne alimentation qui associe plaisir, équilibre, diversité et éthique et à prendre conscience de l'importance de l'activité physique dans la vie quotidienne afin de lutter contre la sédentarité.

Dans le cadre de cette manifestation, la Ville, signataire de la charte « Ville et Territoire Sans Perturbateurs Endocriniens » s'est associée à Limoges-Métropole en créant un espace « alimentation durable et territoire » et en proposant de nouveaux ateliers sur le gaspillage alimentaire ou encore le tri des déchets et leur valorisation, participant ainsi à une sensibilisation au développement durable dès le plus jeune âge.

L'animation des différents ateliers était assurée par des étudiants en BTS CESF du lycée Suzanne-Valadon et des étudiants en STAPS et diététique.

En partenariat avec le CCAS, l'association RondiSport et le CHU de Limoges, des conférences ont intéressé une centaine de personnes.

Le partenariat avec les services de l'Éducation nationale, a mobilisé 16 écoles issues du département rassemblant 663 jeunes âgés de 6 à 10 ans en provenance de 30 classes.

Une centaine de familles a découvert l'exposition lors des journées grand public.

La journée du mercredi, parrainée par le Limoges CSP, a mobilisé 7 accueils de loisirs soit 151 jeunes âgés de 6 à 15 ans.

- Si l'allongement de l'espérance de vie rend possible aujourd'hui la coexistence d'un nombre de générations jamais atteint jusqu'alors, il rend aussi nécessaire la mise en œuvre de nouvelles solidarités pour prendre en compte la perte d'autonomie qui frappe le grand-âge.

Par ailleurs, les mesures sociales des années 80 ont produit une génération de jeunes retraités qui souhaitent rester actifs dans leurs loisirs et transmettre leurs expériences de vie.

Au regard de l'évolution de la société, le fait intergénérationnel qui participe au bien-vivre ensemble, prend des formes variées qui intéressent une multitude de champs de la vie quotidienne et impliquent des acteurs de diverses natures.

Ainsi, la solidarité intergénérationnelle n'est plus réservée à la sphère familiale même si la notion d'aidant familial prend à notre époque un relief particulier notamment par la recherche d'un statut dédié.

La solidarité intergénérationnelle tend également à se développer entre tiers, de façon réciproque, les jeunes envers les anciens mais aussi les anciens envers les jeunes.

Forte de ces constats, la Ville a organisé une **conférence intergénérationnelle le 6 juin 2019** pour à la fois permettre au grand public d'appréhender ce phénomène de société et surtout faire connaître et valoriser les actions portées dans ce domaine par des acteurs locaux.

Elle s'est attachée le concours de l'association ENSEMBLE DEMAIN, reconnue pour son expertise en matière intergénérationnelle, et à solliciter la participation d'acteurs locaux qui ont bien voulu se mobiliser avec elle, parmi lesquels Initiatives 87, EGEE, Limoges Habitat, la Résidence Saint-Martial, Uniscité, le Lycée Valadon, le Lycée Marcel-Pagnol, les Petits Frères des Pauvres, la Société Saint-Vincent-de-Paul, la Ligue de l'Enseignement, L'Outil en Mains, Atelier Découverte Métiers Manuels, Énergie Jeunes, le CCAS, les centres sociaux municipaux (La Bastide, Beaubreuil) et le conseil municipal des enfants.

Pour proposer des actions pertinentes en termes de santé tout en tenant compte des besoins des usagers, en 2017, la Ville s'est fortement mobilisée aux côtés de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine pour concerter habitants, associations et institutions en vue de la rédaction d'un contrat local de santé nouvelle génération.

À cet effet, un forum a été organisé en mars 2017 et a permis à 127 participants de s'exprimer.

Les groupes de réflexion portaient sur les thématiques suivantes :

- environnement physique,
- environnements sociaux,
- comportement et habitudes de vie,
- accès aux soins et prévention des maladies,
- bien-être psychique,
- gouvernance.

À l'issue de ce forum des groupes de consensus ont été organisés avec les participants pour affiner les priorités à retenir. Cette large concertation s'est étalée sur l'année 2017.

Au final, le CLS 2018-2022 à partir des items ci-dessus est décliné en 130 mesures. Certaines de ces mesures sont déjà opérationnelles.

L'objectif avec ce nouveau CLS était également de rallier de nouveaux signataires, afin de les convaincre que la santé est l'affaire de tous.

Ce sont ainsi 11 partenaires (ARS, Ville de Limoges, Préfecture, CHU, CH Esquirol, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Limoges Métropole, Caisse d'Allocations Familiales, Département de la Haute-Vienne, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Haute-Vienne, Protection Judiciaire de la Jeunesse) qui ont finalement signé le nouveau CLS le 1^{er} décembre 2017, au cinéma Ester, à l'issue de la projection de courts métrages sur la santé réalisés par différents centres sociaux et associations de quartier (action Cinéma-santé financée par l'ARS et la DRAC).

3 - LE CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE

En complément de la charte « Limoges Ville santé citoyenne » et du Contrat Local de Santé (CLS), la Ville a signé son premier Contrat Local de Santé Mentale (CLSM) pour les raisons suivantes :

- la Ville de Limoges est un territoire de proximité favorable qui est un maillon pertinent entre la psychiatrie et les acteurs de proximité qui sont confrontés à des situations problématiques rencontrées par des personnes en souffrance psychique,
- par ses politiques municipales, la Ville de Limoges agit au quotidien pour faciliter l'insertion sociale en y intégrant la prise en compte de la santé mentale avec un objectif de réduction des inégalités sociales,
- par ailleurs, il est important de rappeler que le Maire dispose d'un pouvoir de « police spéciale » lui permettant de prendre des mesures à l'encontre des personnes atteintes de troubles mentaux dont l'état psychiatrique pourrait compromettre la morale publique, la sécurité, la conservation des propriétés. Le CLSM permet de renforcer la coopération entre la psychiatrie et la collectivité territoriale notamment dans le traitement des situations les plus complexes.

Sur le champ de la santé mentale, plusieurs actions ont abouti afin de faire évoluer les pratiques professionnelles et lutter contre la stigmatisation. Parmi les actions emblématiques, on peut citer :

- la mise en place d'un protocole pour les personnes souffrant d'un syndrome de Diogène ou Noé avec le Centre Hospitalier Esquirol, la Société Protectrice des Animaux et la Ville,
- l'organisation régulière de sensibilisation sur la santé mentale notamment pour les professionnels en lien direct avec le public (plus de 300 personnes ont suivi ces sessions),
- l'organisation d'une assemblée plénière du Conseil Local de Santé Mentale pour les professionnels, usagers et familles des usagers, a réuni 80 personnes le 30 novembre 2018,
- la participation au projet STOPBLUES à partir de 2018 et avec une communication auprès des professionnels et du grand public à partir de 2019.

À travers leurs Conseils de l'Ordre, les médecins, les infirmiers et les masseur-kinésithérapeutes ont été sensibilisés à la prévention du suicide et peuvent dorénavant promouvoir le dispositif STOPBLUES à leurs patientèles. Par ailleurs, diverses présentations ont pu être proposées aux étudiants de Limoges.



Enfin, forte de l'expérience qu'elle a su développer depuis 2015 dans le domaine de la santé, la Ville a soumis sa candidature au Réseau français des Villes-Santé de l'OMS.

Au terme d'une procédure exigeante (constitution d'un dossier, présentation devant un jury par le maire en personne), cette candidature a été accueillie favorablement à l'unanimité du jury chargé de son examen.

Cette adhésion permettra de partager avec les autres villes adhérentes l'expérience acquise mais aussi de profiter de leurs propres acquis pour enrichir les actions futures à Limoges.

9 place Léon-Betoulle
87031 Limoges cedex
Tél. 05 55 45 60 00
limoges.fr
lemaire@limoges.fr



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION


LIMOGES
ville santé citoyenne